

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE des SCIENCES AGRONOMIQUES

De BORDEAUX AQUITAINE

1, cours du Général de Gaulle – CS 40201 – 33175 GRADIGNAN cedex

M E M O I R E de fin d'études

Pour l'obtention du titre

D'Ingénieur de Bordeaux Sciences Agro

ETAT DES LIEUX, ENJEUX ET PERSPECTIVES

DU TEST D'ACTIVITE AGRICOLE

POUR LES REPRISES OU LES CREATIONS D'ACTIVITE EN ELEVAGE

Eléonore CASTRO CASTEJON

Spécialisation : Agriculture, Proximité des TERritoires d'Ici et d'Ailleurs (APTERIA)

Etude réalisée à : CIAP Champs du Partage – 2 rue des chasseurs I-POLE, 16400 Puymoyen

The French Ministry of Agriculture
NATIONAL SCHOOL of AGRICULTURAL SCIENCES and ENGINEERING,
BORDEAUX AQUITAINE
1, cours du Général de Gaulle - CS 40201 - 33175 GRADIGNAN cedex, France

MASTER THESIS

Submitted in fulfillment of the requirements for the degree of

Agricultural Engineer, Bordeaux Sciences Agro

**Assessment, Challenges and Outlook of Agricultural Activity Testing for Farm Transfers
and Livestock Start-Ups**

Eléonore CASTRO CASTEJON

Specialisation : Agriculture, Proximité des TERritoires d'Ici et d'Ailleurs (APTERIA)

Study completed at : CIAP Champs du Partage – 2 rue des chasseurs I-POLE, 16400 Puymoyen

Supervisors : Nathalie Corade (Bordeaux Sciences Agro, INRAE ETTIS)

Résumé : Face au défi du renouvellement des générations agricoles, les espaces-test, dispositifs apparus dès les années 2000 pour permettre à des porteurs de projet de tester leur activité dans un cadre sécurisé, se sont progressivement imposés. S'ils concernent jusqu'ici majoritairement les filières végétales, leur déploiement en élevage reste plus complexe. Cette étude met en évidence l'existence de nombreuses situations de test en élevage et montre qu'elles offrent des bénéfices clairs. En effet, elles sécurisent le parcours des porteurs de projet, peuvent faciliter la transmission pour les cédants et contribuent au dynamisme territorial. Les collectivités y trouvent également un outil pertinent pour atteindre leurs objectifs agricoles et alimentaires. Toutefois, l'accompagnement de ces démarches en élevage requiert une vigilance spécifique, concernant la sélection des candidats, la gestion du cheptel et l'accès à des sources de financements pour les projets. Globalement, les espaces-test présentent des opportunités grâce au réseau qu'ils mobilisent. Ainsi, les espaces-test apparaissent comme des leviers prometteurs pour les créations et les transmissions de fermes en élevage, à condition d'un soutien accru et d'une reconnaissance de la part des acteurs du secteur de l'installation et du monde agricole.

Abstract : Faced with the challenge of generational renewal in agriculture, “test spaces” which are schemes that emerged in the early 2000s to allow project holders to experiment with their activity in a secure framework, have gradually gained ground. While they have so far focused mainly on crop-based projects, their implementation in livestock farming remains more complex. This study highlights the existence of numerous livestock test situations and demonstrates their clear benefits. They secure the pathway of project holders, facilitate farm transfer for retiring farmers, and contribute to territorial vitality. Local authorities also see them as a relevant tool to achieve their agricultural and food objectives. However, supporting such initiatives in livestock farming requires particular attention, from the selection of candidates to land access and herd management. Test spaces can also provide access to funding opportunities and valuable networks. They therefore appear as promising levers for farm creation and transmission in livestock, provided they receive stronger support and greater recognition from stakeholders in farm installation and the wider agricultural sector.

Mots clés : espace-test agricole, renouvellement des générations, installation progressive, élevage, installation-transmission, test en collectif, projets territoriaux, accompagnement, gouvernance territoriale, agriculture paysanne, expérimentation

Key words : Farm incubator, Generational renewal, Progressive entry, Livestock, Farm succession, Collective test, Territorial projects, Advisory support, Governance, Peasant farming, experimentation

Remerciements

Ce mémoire clôture 4 années d'école d'ingénieur, au total 7 années d'études passionnantes. Moi qui venais d'un bac ES et qui me suis tournée vers la biologie « car c'est trop subjectif la sociologie », je suis finalement retombée sur cette discipline ; aujourd'hui persuadée d'y trouver mon rôle et convaincue que sa place est centrale. Je tiens à remercier toutes les professeur.e.s qui m'ont transmis leurs savoirs, et donner l'envie d'apprendre et de comprendre les choses. Je remercie les enseignant.e.s de BSA, notamment ceux de ma pré-spé EGEA et spé APTERIA, pour leurs cours pertinents. Vous êtes des personnalités inspirantes. Dans nos moments de doutes, de découragement et de tristesse face aux actualités (guerres, réchauffement climatique, crise agricole...), vous vous êtes montré.es empathiques. Merci de nous avoir introduit à des réseaux qui nous correspondent et dans lesquels la place d'ingénieur a un sens.

Bien évidemment je remercie Champs du Partage de m'avoir pris en alternance au dernier moment. Comme dirait gentiment Jean-Jacques « on t'a pris car tu étais notre seule candidature », mais finalement on s'est bien trouvé. Bien que l'équipe ait beaucoup changé entre les départs de Yann-Théo et de Nadia et l'arrivée de Mélissa, Clémence et Muriel, on a toujours bien rigolé. Merci de m'avoir transmis un métier si complexe et de m'avoir fait confiance ; vous allez me manquer. Les trois salariés du RENETA, Nils, Mathilde, Jean-Baptiste ont également été présents durant mon année ; grâce à eux j'ai une vision plus fine du test (si je deviens chanteuse suite au karaoke je vous dédierai une chanson). J'en profite pour remercier tous les espaces-test qui ont contribué à mon étude et pris le temps de discuter avec moi. Je salue également tous les collègues de l'Ipole pour ces chouettes déjeuners et d'avoir supporté les odeurs de mes plats qui cuisent le midi. Merci aux copains copines qui m'ont suivi sur des pintes en m'écoutant me plaindre d'Angoulême (Yann-Théo, Clémence et Julia). Merci également à toutes les autres structures qui ont participé à cette enquête.

Toutes mes amitiés également aux administrateurs (notamment Eric et Dominique, merci pour la relecture), aux paysans éleveurs, aux entrepreneurs à l'essai qui ont pris le temps de répondre à mes questions. Votre présence sur le terrain a été très enrichissante et merci de m'avoir éclairé sur votre métier d'éleveur et de m'avoir partagé votre vécu et votre passion. Charles aura même réussi à me convaincre de me former au mouton en CFPPA. Je suis admirative de vos parcours, de vos choix de vie militants et salue votre courage.

Les copains et les copines ; merci pour ces temps de rire, de réconfort, de thérapie et de fête. J'ai hâte de voir les choses que vous allez accomplir. Merci à celui qui a illuminé ma vie pendant cinq ans ; tu étais certes ma maison sur pâte mais tu m'as aussi donné les clés pour m'ancrer en moi-même.

Comment remercier ses parents et sa famille pour 25 ans de soutien, d'amour inconditionnel et de confiance. Je suis très fière d'être votre fille et Norma d'être ta sœur. Vous m'inspirez et votre bonté me donne beaucoup d'espoir. De même pour mes grands-mères, mes oncles, tantes et cousins (et petits cousins) que je porte dans mon cœur et que j'espère pouvoir voir plus souvent désormais. Ma reconnaissance est éternelle. Pour finir, une pensée à Montigny ; un lieu qui lui aussi fait partie de moi. J'y ai développé des liens indéfectibles. Un lieu, un refuge qui m'a lié à la nature ; j'entends encore les tourterelles dans le sapin.

Table des matières

Remerciements	4
Liste des annexes et des figures	8
Liste des abréviations	9
Glossaire	10
Introduction	1
I. Le test d'activité agricole : un outil d'aide à l'installation en consolidation pour l'élevage	3
A. L'élevage français en mutation.....	3
1. Un secteur clé pourtant fragilisé.....	3
2. Un bouleversement social de l'agriculture et de l'élevage.....	5
3. Un recul des transmissions intra-familiales et un nouveau public à l'installation	7
4. L'élevage au prisme des controverses sociales et des perceptions des consommateurs.....	9
5. Entre services rendus par l'élevage et atouts pour les territoires	11
B. Le test d'activité agricole : un dispositif pour l'installation agricole.....	12
1. Les quatre fonctions et les différents lieux mobilisables	12
2. Une multitude d'acteurs du test d'activité avec des échelles d'interventions diverses	13
3. Emergence et raison d'être du test : une réponse à un besoin d'expérience en agriculture avant l'installation.....	14
4. Le RENETA : un réseau national pour structurer et promouvoir les espaces-test agricoles	15
5. Champs du Partage, un ETA en Poitou-Charentes qui souhaite développer le test en élevage.....	16
C. A la découverte de situations de test pour lever le voile sur le mystérieux test en élevage.....	19
1. Une étude pour comprendre, caractériser et optimiser le test en élevage	19
2. Recueillir la vision de l'installation-transmission en élevage auprès du monde agricole et institutionnel	20
3. A la découverte de la diversité du test avec le RENETA et ses membres	22
4. Une base de données nationale pour quantifier l'ampleur du test en élevage.....	22
II. Des situations de test en élevage variées aux services des territoires	24
A. Etat des lieux et évolution du test en élevage.....	24

1.	Un développement du test en élevage mais une répartition géographique encore inégale	24
2.	Une diversité de productions hébergées en test d'activité	27
3.	Le test : un outil adaptable à une multitude de scénarios en élevage.....	27
4.	Le collectif comme levier en élevage : quelle est la place du test d'activité ?.....	28
B.	Le test en élevage : une double opportunité pour les candidats à l'installation et pour les cédants	31
1.	Des profils variés mais la même motivation d'un projet qui a du sens.....	31
2.	Des projets atypiques et novateurs pour le monde agricole	33
3.	Le test : un tremplin ou une expérimentation ?	34
4.	Si le test confirme beaucoup de projets, il permet aussi d'éviter des regrets.....	35
5.	La transmission : un casse-tête pour les cédants motivés à installer.....	36
6.	Accompagner la transmission agricole par le test : entre confiance et progressivité.....	37
C.	Le test, une opportunité pour le territoire et par le territoire.....	39
1.	Un outil pour la restructuration des fermes, vitale pour les territoires.....	39
2.	Pour des zones rurales vivantes : créer des réseaux et favoriser l'implication citoyenne et associative	39
3.	Des productions de qualité vendues localement qui bénéficient aux locaux et créent du lien.....	41
4.	Espaces-test et PAT : une alliance stratégique pour les territoires	42
III.	Spécificité de l'accompagnement et de la mise en œuvre du test d'activité en élevage	45
A.	Entre rareté des porteurs de projet et compétences nécessaires : quelles pistes pour attirer des candidats en test ?.....	45
1.	La communication est essentielle face au manque de PP en élevage.....	45
2.	Perspectives pour attirer plus de PP en test	46
3.	Entre souhait d'accessibilité et vigilances, quelle évaluation des dossiers ?	48
4.	Accompagnement par l'ETA : quelles spécificités en élevage ?.....	49
1.	Pré-requis pour l'accompagnement d'entrepreneurs en élevage.....	49
2.	Une attention particulière à l'accompagnement des collectifs	49
3.	Un accompagnement comptable à renforcer	51
4.	Les ETA offrent une flexibilité pour l'accès aux outils de production.....	52
5.	Une préoccupation centrale : la question du cheptel.....	54
5.	Les espaces-test disposent de réseaux et de ressources pour le financement du projet de test.....	55

1. L'accès à des prêts spécifiques : un levier pour conforter les projets	56
2. Les soutiens octroyés pendant le test	58
3. Pour le fonctionnement de l'outil, une contribution demandée aux EAE en deçà du coût réel d'accompagnement.....	59
4. Une rentabilité variable des projets de test en élevage.....	60
Conclusion.....	62
Recommandations pour le développement du test en élevage	63
Bibliographie	65
Annexes	71

Liste des annexes et des figures

Figures :

Figure 1 : Carte présentant la répartition des principaux types d'élevage en France, par codes postaux (C&D)	4
Figure 2 : Tableau présentant la répartition et l'évolution de la main d'œuvre par type d'élevage de ruminants (CNE, 2024)	5
Figure 3 : Graphique présentant les aspects du métier d'éleveur qui ont plu et/ou déplu aux étudiants en école d'ingénieur agronome à la suite de leur stage en exploitation agricole (Delanoue, 2024)	7
Figure 4 : carte présentant le nombre de situations de test en élevage par Région et les structures accompagnantes. n=180. (CASTRO CASTEJON, 2025)	25
Figure 5 : Evolution du nombre d'entrées en test en élevage et en production végétale (CASTRO CASTEJON, 2025)	26
Figure 6 : Répartition de la production principale testée chez les EAE (CASTRO CASTEJON, 2025).....	27
Figure 7 : Taux de test en individuel et en collectif en élevage (à gauche) et en production végétale (à droite) (CASTRO CASTEJON, 2025)	29
Figure 8 : tranche d'âge des EAE en élevage (CASTRO CASTEJON, 2025).....	32
Figure 9 : Tableau présentant les cas de restructuration de l'échantillon enquêté (CASTRO CASTEJON, 2025).....	39
Figure 10 : Le financement de la période de test (source : Champs du Partage, 2025)	56

Annexes :

- i. Acteurs œuvrant à l'accompagnement des porteurs de projet en agriculture (Gazo, 2023)
- ii. Tableau recensant les services écosystémiques de l'élevage (Michel, 2024)
- iii. Tableau des structures enquêtées (CASTRO CASTEJON, 2025)
- iv. Tableau recensant les éleveurs enquêtés et leur production (CASTRO CASTEJON, 2025)
- v. Tableau recensant les entrepreneurs à l'essai enquêtés et leur production (CASTRO CASTEJON, 2025)
- vi. Carte présentant les personnes enquêtées (CASTRO CASTEJON, 2025)
- vii. Mise à disposition des outils de production pendant le test d'activité (CASTRO CASTEJON, 2025)

Liste des abréviations

ADEAR : Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural
AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
BPREA : Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole
CAE : Coopérative d'Activité et d'Emploi
CAPE : Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise
CEN : Conservatoire d'Espaces Naturels
CESA : Contrat d'entrepreneur salarié associé
CARA : communauté d'agglomérations de royan atlantique
CDC : communauté de commune
CIAP : Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne
CIVAM : Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural
CRIT : Comité Régional Installation Transmission
CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
DJA : Dotation Jeune Agriculteur
ESS : Économie Sociale et Solidaire
ETA : Espace Test Agricole
EAE : Entrepreneur·se à l'Essai
FNSEA : Fédération Nationale des Syndicats des Exploitants Agricoles
HCF : Hors Cadre Familial
IMA : Issu.e du milieu agricole
LTA : Lieu Test Archipel
LTP : Lieu Test Permanent
NIMA : Non Issu.e du Milieu Agricole
PAIT : Point Accueil Installation Transmission
PAC : Politique Agricole Commune
PAT : Projet Alimentaire Territorial
PCAE : Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations
PNR : Parc Naturel Régional
PP : Porteur·se de Projet
RENETA : Réseau National des Espaces-Test Agricoles
SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural
SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif
SCOP : Société Coopérative et Participative

Glossaire

Accompagnement : « étymologiquement cheminer à côté de celui(celle) dont on est le compagnon (ou le copain) c'est-à-dire dont on partage le pain (co/pain). De ce point de vue trois éléments doivent co-exister ; la **proximité** donc faire preuve d'empathie, croire dans le projet de l'autre et le croire signifiant pour celui qui le porte ; la **distance** avec des notions relatives à la posture comme regarder d'une place qui n'est ni supérieur ni inférieur mais à côté et surtout d'ailleurs ; la **durée** soit un accompagnement qui s'inscrit dans le temps et donc pas des interventions ponctuelles » (source : eDORA).

Agriculture paysanne : elle est basée sur une Charte depuis 1998. Selon la Confédération Paysanne, cette dernière s'appuie sur six piliers : **l'emploi agricole** pour maintenir des fermes vivantes, **la répartition des volumes de production** pour éviter les excédents, **l'autonomie** des exploitations face aux intrants, **la juste répartition de la valeur ajoutée**, **le respect de la nature** par des pratiques durables, et enfin **la qualité des produits liés au territoire**, pour offrir une alimentation saine et locale.

Espace-test : Le terme d'espace-test est souvent assimilé aux espaces-test permanents, et donc compris comme un espace géographique et non un dispositif plus large. De fait, le terme, notamment du fait de la diversité des lieux tests en archipel, couvre en réalité un panel de situation beaucoup plus large et plus complexe. Un espace test peut donc se définir comme un outil qui permet à des candidats d'accéder à une situation de test. Du fait de son caractère innovant, de la diversité des projets, des personnes accompagnées et des territoires, le test par sa souplesse structurelle a pour vocation à s'adapter à ces multiples contextes. Par conséquent, la définition des termes qui lui sont associés n'est pas évidente.

Hors cadre familial : il s'agit d'une installation où la personne n'est pas liée par des relations familiales directes avec les exploitants de la ferme sur laquelle elle s'installe.

Installation : Si la définition brute de Larousse rapporte « Fait pour quelqu'un qui appartient à une profession libérale de s'installer », la définition pour le secteur agricole est plus complexe. En effet, l'installation est souvent rattachée au statut de chef d'exploitation au sens juridique. Les autres statuts sous lesquels on peut pratiquer le métier d'agriculteur ne rentrent donc théoriquement pas dans cette définition (cotisant solidaire, conjoint-collaborateur). De plus, l'installation fait référence à une activité principale et à une certaine échelle de production, mais qui choisit des limites ? De même pour les statuts coopératifs (entrepreneur salarié associé) qui ne sont pas reconnus alors que la personne façonne la terre, et dispose d'un propre compte d'activité. Dans cette étude, nous considérons les personnes comme « installés » si elles ont procédé à une création d'activité, repris une ferme (sous n'importe quel statut) et si elles ont poursuivi leur activité d'entrepreneur salarié en coopérative.

Lieu-test : il s'agit du site physique mis à disposition du porteur de projet pour expérimenter son activité. C'est donc la dimension concrète et spatiale de l'espace-test dont il est question. Souvent, un lieu test comprend plusieurs sites, l'outil de production pouvant être éparpillé dans l'espace (parcelles, atelier de transformation, bâtiments, équipements).

NIMA : Personne dont les parents (père et mère) ne sont pas (ou n'étaient pas s'ils sont aujourd'hui retraités) agriculteurs (au sens d'exploitant agricole).

Paysan : une personne qui cultive la terre en lien étroit avec son territoire et la nature. Contrairement au terme « agriculteur », lequel est plus neutre, le paysan incarne l'autonomie, la transmission des savoir-faire et un engagement social et écologique. Être paysan, c'est faire

de l'agriculture un mode de vie responsable et citoyen, où l'économie se met au service du territoire et des générations futures.

Porteur de projet : Un porteur de projet agricole est une personne qui a l'intention de créer, reprendre ou développer une activité agricole (en collectif ou en individuel), mais dont le projet n'est pas encore pleinement opérationnel. Dans l'étude, les porteurs de projet considéré sont ceux ayant des projets agricoles. Le terme, contrairement au terme entrepreneur à l'essai, sera utilisé pour désigner l'ensemble des porteurs de projet, dont ceux qui ne passent pas forcément par le dispositif de test d'activité.

Posture d'accompagnement : « une posture d'accompagnateur ne se revendique ni comme conseil, ni comme expertise et qui se définit plutôt soit comme un animateur qui met ses connaissances pédagogiques de formateur pour adulte au service du créateur et de son projet, soit comme un référent ou fil rouge, dont l'objectif est de garantir la cohérence des parcours de créations. L'accompagnateur doit disposer d'une palette d'outils, avoir conscience de la richesse de sa besace et travailler à la compléter (avec de la formation par exemple) et savoir mobiliser les outils utiles selon le contexte en pensant à créer, innover ; finalement être dans une démarche méthodologique (l'art de choisir un chemin vers) plutôt que dans l'application d'une méthode ou d'une procédure redondante » (source : eDORA).

Renouvellement des générations : Le renouvellement des générations désigne le processus par lequel une génération quittant une activité (retraite ou cessation d'activité) est remplacée par une « nouvelle génération » qui reprend le métier ou l'entreprise. Ce terme comporte des limites ; il fait référence plutôt au statut de chef d'exploitation et prend difficilement les autres formes d'engagement agricole. Il suggère un simple remplacement générationnel, alors même que les nouvelles générations ne se projettent pas forcément sur des carrières à vie. Le terme est donc à distinguer de renouvellement des actifs, l'approche étant plus globale et inclusive incluant toutes les formes d'installation et de travail agricole.

Vente directe, circuit court et de proximité : Ces termes font référence aux nouvelles formes de distribution qui ont émergé renforçant les liens entre producteur et consommateur. Souvent, les notions de vente directe (pas d'intermédiaire), de circuit court (maximum un intermédiaire) et de circuit de proximité (distance géographique) sont confondus par les acteurs. Dans l'étude, les personnes ont surtout utilisé le terme de vente directe, alors que dans bien des cas il s'agissait de vente directe de proximité (vente directement au consommateur).

Territoire : Le terme est difficile à définir car il comprend beaucoup de dimensions. Le terme sera compris comme une construction collective qui ne se limite pas aux frontières administratives. Il se définit à travers les usages, les pratiques et les relations sociales qui y prennent place. Il s'agit d'un espace d'interactions humaines, révélant les dynamiques sociales et politiques à l'œuvre. Plus qu'un cadre figé, le territoire est donc un résultat en constante évolution, produit par l'action des individus, des institutions et des politiques qui le façonnent. (Paquot, 2011)

Transmission : Selon Larousse, il s'agit de l'ensemble des opérations juridiques, économiques, sociales et humaines permettant le passage d'une exploitation agricole d'un exploitant à un successeur, en assurant la continuité de l'activité.

Situation de test : Ce terme désigne un cas concret d'un entrepreneur à l'essai pendant sa mise en pratique de son projet de test. Une situation de test est forcément temporaire.

Introduction

L'agriculture fait face à un défi majeur : la moitié des agriculteurs seront en âge de partir à la retraite d'ici 2030. Or, à ce jour, seul un tiers a trouvé un repreneur (INRAE, 2025). L'enjeu du renouvellement des générations est d'autant plus crucial que le nombre d'exploitations agricoles a déjà fortement chuté, passant de 490 000 à 390 000 exploitations entre 2010 et 2020. Ainsi, 496 365 chefs et coexploitants sont à la tête des exploitations agricoles de France métropolitaine en 2020, soit -18% par rapport à 2010. Les exploitations d'élevage sont particulièrement touchées par ce phénomène, avec une baisse de 30 % sur la même décennie, les exploitations bovines étant celles connaissant une plus grande chute de leur nombres (RA, 2020).

De fait, le secteur de l'élevage traverse une véritable crise d'attractivité. Si le renouvellement des générations est complexe dans l'ensemble du monde agricole, il l'est encore davantage dans l'élevage, où les investissements, les contraintes techniques et l'engagement personnel exigés freinent de nombreux candidats (Delanoue, 2024). En parallèle, alors que l'agriculture reposait historiquement sur une forte tradition familiale (Eychenne, 2014), on observe aujourd'hui une crise de la reproduction sociale, avec de moins en moins d'enfants d'agriculteurs qui reprennent l'exploitation familiale (Garcia-Parpet, 2008). Cela laisse place à un nouveau public à l'installation, non issu du milieu agricole. Bien que ce public ne soit pas complètement homogène (Mazaud, 2025), il rencontre des difficultés particulières d'accès au métier (Gazo, 2025a).

Dans ce contexte, pour permettre à ces candidats de se professionnaliser, les espaces-test agricoles ont émergé en France. Ce dispositif permet de tester un projet agricole dans un cadre sécurisé, tout en bénéficiant d'un accompagnement ; ils offrent ainsi un chemin réaliste et sécurisé pour transformer une ambition en activité viable. La notion de réversibilité y est centrale. Le test peut s'effectuer sur un lieu-test permanent dédié, mais aussi en archipel, sur tout type de foncier. Depuis les années 2000, ce dispositif s'est développé et le réseau national des espaces-test (RENETA) regroupe aujourd'hui près de 90 membres.

Jusqu'ici, la majorité des projets accompagnés en test d'activité concernaient le maraîchage, avant de s'élargir à d'autres productions végétales. L'élevage reste minoritaire, le réseau national affichant un taux d'accompagnement en élevage d'environ 10 %. D'ailleurs, bien que des situations aient existé, les questionnements sur la faisabilité du test en élevage sont nombreux ; responsabilité vis-à-vis des animaux, investissements lourds, larges compétences requises etc. Au vu du nombre de fermes à transmettre en élevage, la question du potentiel du dispositif à accueillir des porteurs de projets dans cette filière s'impose. Ainsi, lancer une étude visant à faire l'état des lieux, nommer les enjeux et présenter les perspectives du test d'activité agricole pour les reprises ou les créations d'activité en élevage semblait opportun.

Dans ce cadre, la création recouvre aussi bien le lancement d'un atelier d'élevage sur une ferme nouvellement créée ou déjà en activité, que l'ajout d'une production animale sur une exploitation existante. La reprise désigne l'installation en succession d'un éleveur en place, avec la poursuite de la même production ou le développement d'une autre (ou les deux). Les projets peuvent être individuels ou collectifs. Finalement, le terme « élevage » est ici entendu au sens large, mais limité aux productions terrestres : petits animaux (escargots, abeilles), volailles et ruminants. Les projets observés concernent majoritairement des systèmes extensifs, où les dimensions humaines, environnementales et territoriales sont centrales (par opposition aux systèmes intensifs de production animale).

Concernant le périmètre de l'étude, l'enjeu de la chute du nombre d'éleveurs est national. Dès lors, c'est un sujet central pour l'ensemble des espaces-test du pays. Ainsi, cette étude s'appuie à la fois sur des expériences menées à l'échelle de la France métropolitaine et sur des observations et entretiens réalisés en Poitou-Charentes et en Haute-Vienne, territoire d'étude de Champs du Partage, espace-test initiateur de l'enquête.

Ainsi, l'étude vise d'abord à exposer les nombreuses mutations que connaît l'élevage et à présenter l'émergence du test. Par la suite, est présentée la méthodologie. Le document propose ensuite un état des lieux des situations de tests en élevage, afin de mettre en lumière les opportunités et les services qu'ils offrent aux porteurs de projets, aux cédants et aux territoires. Enfin, seront exposées les spécificités d'accompagnement des situations de test en élevage, depuis le recrutement jusqu'au financement, en passant par l'accompagnement des porteurs de projet.

I. Le test d'activité agricole : un outil d'aide à l'installation en consolidation pour l'élevage

L'élevage français traverse des difficultés importantes, en particulier liées au renouvellement des générations. Dans ce contexte, le dispositif du test apparaît comme une réponse innovante, capable de soutenir les nouvelles installations. Cette partie présente l'étude conduite pour explorer le potentiel du test à répondre à ces enjeux sur l'élevage.

A. L'élevage français en mutation

Cette section propose un état des lieux de l'élevage en France. Elle met en évidence un secteur en mutation, notamment sur le plan social, confronté à des difficultés de renouvellement des générations. Cependant, le maintien de l'élevage demeure une nécessité pour les territoires.

1. Un secteur clé pourtant fragilisé

Le modèle de la ferme familiale du début XXe siècle connaît une mutation. En effet, sous la IIIe République, le système productif était constitué de fermes familiales, pratiquant la polyculture-poly-élevage. L'autoconsommation était essentiellement pratiquée et la production restante était vendue dans des circuits à l'échelle locale voire régionale (Eychenne, 2014). Après la seconde guerre mondiale, le Traité de Rome de 1957 fonde la Politique Agricole Commune (PAC) avec pour objectif l'autosuffisance alimentaire européenne, en misant sur l'accroissement de la productivité. La dynamique s'inscrit dans l'élan des Trente Glorieuses dont la modernisation est soutenue par le plan Marshall (France Culture, 2010). Cette période s'accompagne de mécanisation, d'investissements massifs et connaît un recours accru aux intrants, avec en parallèle des progrès en génétique (Devienne, 2018). Mais cette vision à court terme, conjuguée à l'exode rural, fragilise durablement le monde paysan. En effet, entre 1955 et 1970, la moitié des fermes disparaît. Aujourd'hui, les agriculteurs ne représentent plus que 1,5 % de l'emploi total, contre 7,1 % quarante ans plus tôt. Le secteur agricole est désormais le plus âgé de la population active (Purseigle, Hervieu, 2022, p.21).

A partir du milieu du XXème siècle, avec le projet de modernisation de l'agriculture, la production française s'est organisée en bassin de production pour accroître la productivité et sécuriser les filières. En effet, la polyculture-élevage, majoritaire dans les années 1950, rassemble à peine plus de 10 % des effectifs en 2020. Dans une logique d'économies d'échelles, les activités agricoles se sont concentrées (cf figure 1). En effet, les infrastructures de transport et les intrants ont d'ailleurs permis à l'agriculture de s'affranchir de contraintes naturelles liées au sol. Ainsi, les productions hors-sol se sont développées, notamment dans le Grand Ouest, où se concentrent les industries agroalimentaires (Eychenne, 2014). Les grandes cultures sont cultivées dans le Bassin parisien, tandis que les cultures industrielles s'implantent au Nord. L'élevage bovin laitier est concentré dans le Grand Ouest et dans l'Arc jurassien et les vallées alpines, tandis que l'élevage bovin allaitant se concentre dans le Limousin et le Charolais (INRAE, 2025).

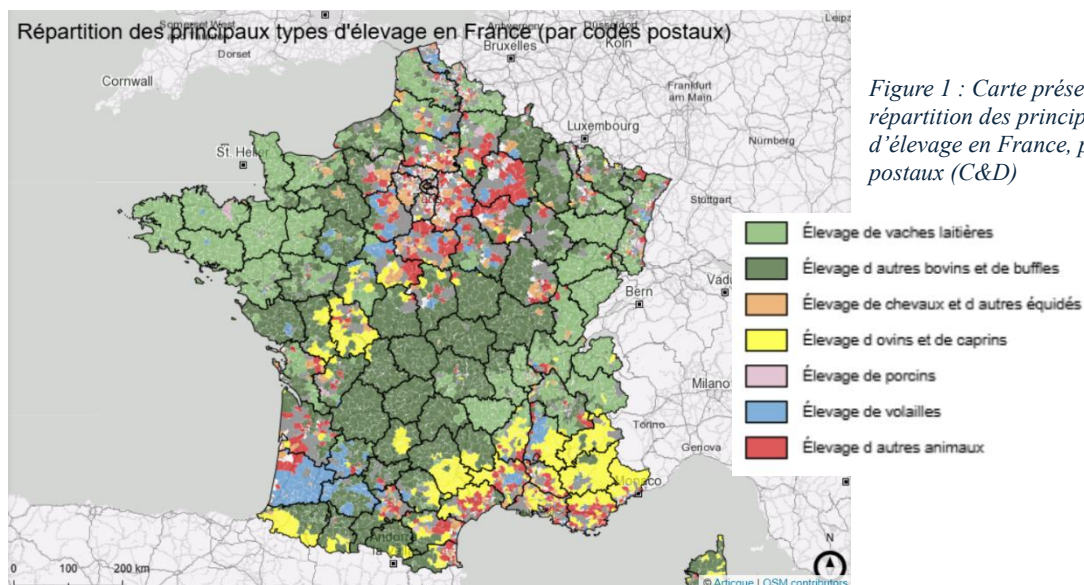


Figure 1 : Carte présentant la répartition des principaux types d'élevage en France, par codes postaux (C&D)

Par ailleurs, *l'élevage français reste un pilier de l'agriculture nationale*. En 2020, 197 000 exploitations agricoles françaises sur 390 000 possèdent des animaux d'élevage, dont 146 000 sont spécialisées dans une activité d'élevage et 46 500 ont une activité mixte de polyculture-élevage. En revanche, le nombre d'exploitations en élevage connaît une forte baisse (-30%), le bovin lait enregistrant la baisse la plus importante (-33%) (RA, 2020). Comme le nombre de fermes diminue mais que la surface agricole reste inchangée, le Recensement Agricole 2020 met en évidence la poursuite du phénomène d'agrandissement des exploitations en France. À l'échelle nationale, la Surface Agricole Utile rapportée au nombre d'exploitations est passée de 52,6 hectares en 2010 à 64,6 hectares en 2020. Sur la même période, la PBS¹ moyenne par exploitation est passée de 134 000 € à 157 000 €, traduisant l'agrandissement structurel des fermes. De fait, seules les exploitations de grande taille (PBS > 250 000 €) ont augmenté en nombre, alors que toutes les autres catégories ont reculé. Cette dynamique reflète une forte concentration de l'activité : les 78 000 très grandes exploitations, représentant 20 % des effectifs, génèrent à elles seules 41,3 milliards d'euros de PBS, soit 60 % de la PBS nationale (RA 2020). Cela n'est pas sans conséquences ; pour certains chercheurs, l'agrandissement des exploitations peut être vu comme une destruction d'emplois potentiels et d'installation de jeunes (représentant une concurrence pour les terres), entraînant la perte de petites fermes. Selon l'indicateur UTA/hectare, chaque 53 hectares absorbés (soit 4 petites fermes) correspondent à la perte d'environ 1 emploi agricole, un coût encore plus élevé pour des surfaces en maraîchage (Lataste, 2020). Par ailleurs, l'agrandissement et l'intensification impactent le métier. Ils bouleversent la relation des éleveurs à leurs animaux et à leur métier. En effet, la priorité à la rentabilité dans l'organisation du travail et les cheptels très nombreux tendent à dénaturer les relations et donc à passer de l'élevage à la production animale (Porcher², 2003). Finalement, l'agrandissement a des impacts sur les paysages et s'accompagne d'une disparition des haies pour faciliter le passage de machines. Cela entraîne des

¹ Production Brute Standard : Selon l'INSEE, la production brute standard décrit un potentiel de production des exploitations et permet de classer les exploitations selon leur dimension économique en « moyennes et grandes exploitations » ou « grandes exploitations »

² Jocelyne Porcher, sociologue et zootechnicienne à l'INRAE, développe une vision de l'élevage fondée sur une relation éthique et intersubjective entre l'humain et l'animal. Elle considère l'élevage comme un « travail aux animaux » où l'éleveur et l'animal sont partenaires dans un échange réciproque.

répercussions directes sur les écosystèmes (Preux, 2020). D'ailleurs, l'agrandissement des fermes donne lieu à des grandes exploitations, fortement capitalisées, et donc difficilement transmissibles. C'est ainsi souvent que, faute de repreneurs, des exploitants finissent par accepter des propositions par des firmes industrielles. Celles-ci, profitant des failles de la législation s'emparent progressivement de l'outil de production pour maximiser leur profit. Ce phénomène secret d'accaparement des terres est l'objet de l'ouvrage *Hold up sur la Terre* de Lucile Leclair, publié en 2022.

Par ailleurs, *le secteur connaît des évolutions en matière d'emploi*. Effectivement, en prenant en compte le salariat et les entreprises de travaux agricoles, l'élevage mobilise en 2015 environ **310 000 ETP directs** et 391 000 ETP indirects (Idele, 2015), soit 882 000 emplois. Comme présenté en figure 2, la production d'élevage employant le plus est le bovin lait qui mobilise 112,6 milliers d'ETP. En réalité, il est difficile de trouver du salariat qualifié, en raison du manque de candidats qui n'aspirent pas aux contrats CDD peu attractifs qui leur sont proposés. Les relations interpersonnelles parfois compliquées sont également un facteur (Delanoue et al., 2024). Parallèlement, les métiers de l'aval souffrent aussi d'une image négative, notamment dans les abattoirs. En conséquence, le recours aux entreprises de travaux agricoles a fortement augmenté dans tous les secteurs y compris l'élevage : +71 % de salariés entre 2003 et 2016, et +213 % dans les agences d'intérim et groupements d'employeurs (Hervieu, Purseigle, 2022, p.15).

TABLEAU 1 : RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE PAR TYPES D'ÉLEVAGE DE RUMINANTS

Domaine activité 2020	Nombre d'exploitations		Équivalents Temps Plein hors prestations (ETA, CUMA avec main-d'œuvre,...)		
	En 2020	Variation / 2010 (%)	En milliers d'ETP	Part 2020 (%)	Variation / 2010 (%)
Bovins lait	50588	-33 %	112,6	44,1	-27 %
Bovins viande	70629	-19 %	103,3	40,4	-16 %
Ovins viande	9790	-17 %	13,9	5,4	-12 %
Ovins lait	4232	-13 %	8,8	3,4	-5 %
Caprins	6021	-13 %	13,2	5,2	-4 %
Autres (polyélevages complexes dont avec équins)	2728	-28 %	3,9	1,6	-15 %
Ensemble	143988	-24 %	255,7	100	-20 %

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020, traitements Institut de l'Élevage (exploitations avec atelier d'élevage ruminants significatif dont les cheptels bovins, ovins et caprins cumulés atteignent au moins 8 unités de gros bétail (UGB) aliments grossiers ou possédant au moins 5 vaches laitières ou allaitantes, ou 50 brebis allaitantes ou 25 brebis laitières ou 10 chèvres)

Figure 2 : Tableau présentant la répartition et l'évolution de la main d'œuvre par type d'élevage de ruminants (CNE, 2024)

2. Un bouleversement social de l'agriculture et de l'élevage

En plus d'une course à la productivité qui a profondément bouleversé le modèle agricole, l'ouverture à la mondialisation n'a pas été sans impacts sur les agriculteurs français. Les éleveurs ont particulièrement été touchés et la colère est fréquemment ravivée. D'abord encouragés à produire grâce aux prix garantis par la PAC, les éleveurs ont ensuite été contraints par les quotas laitiers instaurés en 1984. Ils ont finalement été supprimés en 2015, entraînant une forte volatilité des prix. Ensuite, dans les années 1990, la chute des cours de la viande a provoqué des mouvements de colère, parfois violents, allant jusqu'à des attaques de camions d'animaux importés. Les mobilisations, y compris à Paris, ont marqué l'ampleur des tensions face à la libéralisation des marchés agricoles (Hervieu, Purseigle, p.182)(Thivet, 2023). Ainsi, les résistances paysannes ont pris diverses formes pour préserver leur mode de vie et leur identité, à travers les luttes syndicales, les manifestations et les actions collectives, souvent

menées dans un esprit de solidarité (Bourdieu, 2002). Selon Michenot, la responsabilité de la crise agricole incombe aux dirigeants politiques et syndicaux, notamment la FNSEA, accusés d'avoir poussé le secteur vers une logique de compétitivité libérale. Le complexe agro-industriel est également critiqué pour avoir transformé une matière première achetée au plus bas prix en produits dénaturés et nocifs pour la santé. De plus, les politiques européennes aggravent ces déséquilibres, puisque 80 % des 10 milliards d'euros d'aides directes versés à la France bénéficient aux 20 % des exploitations les plus grandes (Michenot, 2017). Récemment, dans le contexte de l'accord UE-MERCOSUR, perçu comme une concurrence déloyale, les colères ont resurgi. Selon François Purseigle, le faisceau de colère est multifactoriel et vient d'un ras le bol des incohérences, des normes, des lourdeurs administratives, de l'abandon des industries, des consommateurs et des instituts de recherche et développement. L'exigence d'une juste rémunération est également omniprésente (France culture, 2024a). Cette colère finit par être instrumentalisée au service du complexe agro-industriel. En effet, le ras le bol exprimé, loin d'être un levier pour de réelles transformations, se transforme en antagonisme identitaire. Il en résulte que la faute est mise sur les écologistes, sur les normes, mais le système qui mène à la disparition des paysans n'est pas remis en question. Ce mécanisme renforce le piège du système au lieu de le renverser (Marianne, 2024). Encore aujourd'hui, la loi Duplomb de 2025, avec l'article 3 facilite les fermes-usines et remet en question les procédures environnementales dans certains élevages, alors même que la société civile s'oppose à l'élevage industriel (Greenpeace, 2025).

Si la profession agricole semble uniforme, il n'en est rien ; en termes de modèles et de conditions de vie le spectre est large. De fait, ***les revenus varient énormément selon la production et selon l'atelier d'élevage***. Le revenu moyen des exploitations agricoles en 2024 est de 56 014 euros. Seuls 25 % des agriculteurs dépassent 90 000 euros, les 10 % les moins rémunérés touchant moins de 15 000 € par an, bien en dessous du SMIC horaire, avec des disparités considérables selon les filières. Les revenus les plus faibles concernent les ateliers caprins et bovins dont le revenu annuel moyen est de 19 819 €, tandis que d'autres ateliers comme le porc connaissent de meilleurs revenus (revenu annuel moyen de 124 409 €) (Le Monde, 2024). Pour rappel, en 2019, 18 % des membres de ménages agricoles vivaient sous le seuil de pauvreté (INSEE, 2019).

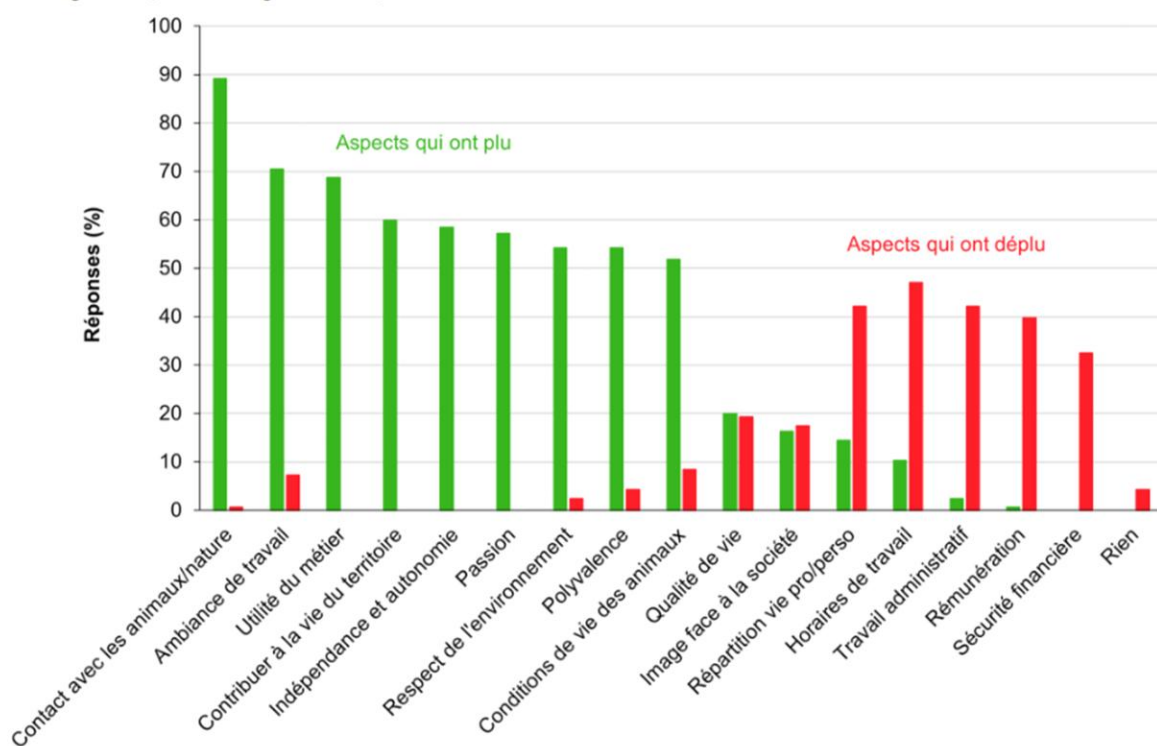
Par ailleurs, si les impacts au niveau économique sont visibles et notables, un phénomène social, lui, plus invisible, accompagne cette transformation du monde paysan. En effet, ***la disparition des agriculteurs en tant que groupe génère une crise d'identité***. L'agriculture traditionnelle reposait sur la cohésion villageoise et une faible intégration au marché. Dans l'univers paysan, la terre représentait la seule véritable richesse. Malgré les différences de capital foncier ou de cheptel, les habitants d'un même village formaient des communautés d'intérêt, unies par une réciprocité forte et durable entre voisins et par un mode de vie commun. La mécanisation et l'ouverture à d'autres catégories sociales ont progressivement dissous ces liens, réduisant l'entraide. Un fossé culturel se crée et sépare le vieux paysan « traditionnel » et routinier du jeune agriculteur « moderne ». En conséquence, le village ne peut plus être considéré comme un groupe (Garcia-Perpet, 2008). Cette crise s'accompagne d'une disparition progressive des liens communautaires qui structuraient autrefois la vie rurale. Il en résulte la désagrégation des solidarités villageoises, la perte des repères collectifs et la montée de l'individualisme comme l'explique Bourdieu dans son ouvrage *Le Bal des Célibataires*³ (Bourdieu, 2002).

³ En analysant les pratiques festives et les interactions entre les différents acteurs, Bourdieu démontre comment le bal des célibataires devient un espace de luttes symboliques et de résistance face à la marginalisation de la

Ces bouleversements multiples, relatifs à la représentation du métier, aux conditions de son exercice, ainsi qu'aux pressions spécifiques au monde agricole **engendrent un mal-être dans la profession, qui recense un taux de suicide dramatique**. Le sujet du suicide paysan a été mis à l'agenda médiatique à partir de la grève du lait de 2009. Il a fait l'objet d'une couverture croissante, notamment à la suite du plan d'action contre le suicide mis en place par le ministère de l'Agriculture en 2011, avec la création de la ligne Agri'écoute par la MSA. Cependant, cette approche reste individualisante, sans transformer ces épreuves en enjeu collectif. Les suicides concernent principalement les exploitations de moins de 50 hectares. Pourtant, Deffontaines souligne que les inégalités sociales, les rapports de domination et les conditions socio-économiques sont trop souvent négligés pour comprendre ce phénomène (Deffontaines, 2021). Ainsi, en s'inspirant de Durkheim, il identifie quatre configurations principales : l'imbrication travail-famille, l'isolement en rupture, la perte de sens et le refus d'héritage, lequel est caractérisé par le sentiment pour le cédant d'avoir « vécu une vie pour rien ». Les hommes se suicident deux fois plus que les femmes (Deffontaines, 2019), et les éleveurs bovins et laitiers présentent les taux les plus élevés de suicidés (Deffontaines, 2020).

3. Un recul des transmissions intra-familiales et un nouveau public à l'installation

Figure 3. Aspects du métier d'éleveur qui ont plu et/ou déplu aux étudiants en école d'ingénieur agronome, à la suite de leur stage en exploitation agricole (Coquelle et al., 2021).



Résultats du sondage diffusé du 12 novembre 2020 au 24 novembre 2020 auprès d'étudiants en école d'ingénieur agronome, 188 réponses.

Figure 3 : Graphique présentant les aspects du métier d'éleveur qui ont plu et/ou déplu aux étudiants en école d'ingénieur agronome à la suite de leur stage en exploitation agricole (Delanoue, 2024)

paysannerie. Le bal des célibataires, tradition ancestrale du Béarn, devient alors le symbole de cette crise, où les jeunes hommes et femmes se retrouvent seuls face à leur destin, sans la protection et le soutien de la communauté.

Les métiers d'élevages connaissent une crise d'attractivité. Premièrement, la charge de travail est élevée, autour de 65 à 70 heures par semaine en bovin par exemple selon le rapport 217 du ministère de l'Agriculture. L'astreinte est presque permanente et n'est certainement pas récompensée par une rémunération digne de ce nom. Cependant, comme l'illustre la figure 3, beaucoup d'aspects du métier satisfont ceux qui l'expérimentent comme le contact aux animaux, l'utilité du métier et la polyvalence de ce dernier. En revanche, les arguments défavorables que sont les horaires, le travail administratif et la rémunération l'emportent ou dissuadent même de l'envisager.

La moitié des agriculteurs sont en âge de partir à la retraite dans les décennies à venir mais la relève n'est pas assurée pour tous. Environ un tiers d'entre eux a identifié un repreneur (INRAE, 2025), et les générations de fils et filles d'agriculteurs ne souhaitent pas forcément poursuivre dans cette voie. ***De fait, on assiste à une crise de la reproduction sociale en agriculture, et particulièrement en élevage.*** Patrick Champagne montre que l'analyse de la reproduction sociale doit prendre en compte à la fois les structures économiques et les représentations mentales. Ainsi, il n'y a pas de reproduction sans la croyance en la valeur du groupe et dans l'avenir du groupe. Les « petites exploitations » notamment ont ainsi traversé une double crise. Premièrement, leur production marchande a été marginalisée par l'essor des méthodes intensives, et d'autre part, la difficulté des familles à transmettre l'exploitation à la génération suivante a entraîné une crise de reproduction sociale (Garcia-Parpet, 2008). En plus, l'extension de la scolarisation ont réduit le monopole des familles sur la socialisation de leurs enfants, désormais instruits par des institutions extérieures au village. La scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans (loi de 1959) et le développement des collèges et lycées agricoles a permis aux enfants de paysans d'accéder à des positions urbaines perçues comme au moins équivalentes à celle d'agriculteur, dévalorisant ainsi le capital foncier familial (Giraud, 2015). Si la tradition de succession familiale reste forte dans le métier d'éleveur, la transmission familiale du patrimoine se heurte à un double déni. En effet, les cédants reprochent aux successeurs de ne pas agir pour reprendre l'exploitation, tandis que ces derniers revendiquent leur autonomie, refusant l'obligation symbolique de « rendre » héritage et responsabilités. En conclusion, cette tension illustre les contradictions entre devoir familial et volonté d'émancipation individuelle (Jacques-Jouvenot, 2014).

Comme les reprises intra-familiales tendent à diminuer, ***le renouvellement générationnel dépend des NIMA (non issu du milieu agricole) et des HCF (hors cadre familial) ; ils représentent 60% des candidats à l'installation selon les PAIT⁴.*** Ces nouveaux candidats n'ont pas forcément tous les codes du monde agricole et nécessitent d'être davantage accompagnés pendant leur parcours à l'installation et au démarrage. Même si l'utilisation de ces termes est largement répandue, les catégorisations NIMA et HCF sont relativement floues et victimes d'une catégorisation trop homogénéisante (Mazaud, 2025, p14). En matière d'installation, le sociologue Dominique Lataste, auteur de nombreux travaux sur la sociologie de l'installation-transmission, invite à différentes catégorisations de NIMA et à ne pas les présenter comme un groupe homogène. Il explique que la probabilité d'installation varie selon les profils de NIMA, qui affichent d'ailleurs des probabilités d'installations différentes, allant de 35% à 90% ; les enfants d'agriculteurs étant les plus probables de s'installer. Il en résulte que l'accompagnement à l'installation des différentes catégories doit être adapté à leur spécificité (Lataste, 2025). Finalement, bien que l'on pourrait croire que les NIMA et HCF, freinés par de fortes contraintes, se limiteraient à de petits projets simples, ce constat n'est pas toujours vrai. En réalité, ils investissent aussi dans des structures complexes, exigeant organisation et capital. De fait, c'est

⁴ Le Point d'Accueil Installation Transmission est un service qui sert de porte d'entrée pour les porteurs de projet en agriculture, majoritairement animé par les Chambres d'Agriculture.

la diversité des stratégies de mise en œuvre des projets entrepreneuriaux d'installation qui distingue ce profil (Gazo, 2025b).

Pour l'instant, **les NIMA rencontrent des difficultés dans leur parcours à l'installation**. Ils n'ont pas un accès à la terre aussi facilité que les personnes issues du monde agricole, et sont parfois réellement désavantagés pour accéder au foncier et à l'emprunt, notamment car ils portent des projets qui sortent parfois de l'ordinaire (petits cheptels, vente directe etc.) (Favrelière, 2009). En effet, que ce soit pour convaincre les propriétaires ou des instances comme la SAFER (société d'aménagement foncier et d'établissement rural), les NIMA doivent redoubler d'efforts et prouver leur légitimité ; ils sont encore trop perçus comme étrangers au monde agricole et sur certains territoires subissent des intimidations pour les décourager ou les empêcher d'accéder à la terre, souvent pour permettre l'agrandissement d'une ferme déjà bien établie (Lallouët-Geffroy 2023). Finalement, **les dispositifs d'aides à l'installation ne sont pas adaptés aux NIMA**. Les dispositifs publics d'appui à l'installation agricole (PAI, DNJA⁵, contrôle des structures), créés pour certains depuis plus de soixante ans, montrent aujourd'hui leurs limites. De fait, ils peinent à évoluer et ne correspondent plus entièrement aux aspirations des nouveaux candidats, ni à la diversité croissante des acteurs publics et privés impliqués dans l'accompagnement (Gazo, 2025a). En conséquence, de nombreuses structures ont émergé pour compléter la proposition d'accompagnement de ce nouveau vivier de candidats NIMA. Les structures œuvrant à l'installation sont ainsi présentées en annexe i par la chercheuse Cécile Gazo.

4. L'élevage au prisme des controverses sociales et des perceptions des consommateurs

Si l'élevage en tant que métier connaît des mutations, sa perception par la société civile évolue également. Depuis les années 1980, **l'élevage est critiqué pour ses impacts environnementaux et sanitaires**, de la pollution des eaux par les nitrates à ses effets sur le climat et la biodiversité. Plus récemment, les émissions d'ammoniac, les particules fines et la dissémination de pathogènes ou de résidus médicamenteux ont accentué ces préoccupations, tandis que l'élevage mobilise d'importantes ressources naturelles utilisables autrement pour l'alimentation humaine (Peyraud, 2019). En 2017, l'agriculture française a émis 70 MtCO₂eq (hors carburants et intrants), dont 70 % liés à l'élevage, des proportions similaires à la moyenne mondiale (Couturier, 2021).

En vue des impacts de l'élevage présentés, **plusieurs catégories de débat sur l'élevage ont émergé et plusieurs profils d'opinions se dressent**. Le débat sur l'élevage, souvent réduit à une opposition entre remise en cause radicale et défense du statu quo, reste complexe et difficile à simplifier (Couturier, 2021). Quatre arguments sont au cœur des débats sur l'élevage : **l'impact sur l'environnement** (eaux, GMS, nuisances), **le bien-être animal** ⁶(conditions de vie et interventions douloureuses sur l'animal), les **risques pour la santé humaine** (antibiotiques,

⁵ Dotation Jeunes et Nouvel Agriculteur : ces aides au démarrage d'une activité agricole à destination des agriculteurs de moins de 40 ans au moment de leur installation, ont été régionalisées entre 2023 et 2024. L'Etat n'étant plus le pilote de ces aides, chaque région crée un dispositif d'aides à l'installation qui lui est propre.

⁶ Cette définition s'appuie sur les « cinq libertés de l'animal » définies par le « Farm Animal Welfare Council » en 1992 : i) ne pas souffrir de faim ni de soif ; ii) ne pas souffrir de contrainte physique ; iii) être indemne de douleurs, de blessures et de maladies ; iv) avoir la liberté d'exprimer des comportements normaux ; v) être protégé de la peur et de la détresse.

risques de zoonoses et épizooties) et **l'organisation de l'élevage** (système intensif et concentration géographique). Les différentes productions animales incarnent plus ou moins ces catégories (le bovin pour les émissions de GES et les poules en cage pour le bien-être animal par exemple) (Delanoue, 2020). L'évolution de la place de l'animal dans la société enrichit en permanence les arguments des catégories (Fostier, 2019). Globalement, c'est le bien-être animal qui est perçu comme une priorité par les citoyens (accès au plein air, réglementations bien-être). En vue de ces éléments, cinq types d'attitudes des citoyens envers l'élevage sont constatées. Il y a ceux qui n'ont **pas d'avis** et sont peu intéressés par le sujet (3 %), ceux qui **soutiennent le modèle intensif** (les « compétiteurs », 10 %), ceux qui souhaitent une **amélioration progressive des conditions d'élevage** (les « progressistes », 51 %), ceux qui **veulent la fin de l'élevage intensif au profit de systèmes alternatifs** (les « alternatifs », 24 %), enfin les **abolitionnistes** (2 %) (Delanoue, 2018). Finalement, pour permettre au débat de progresser, est regretté un manque de dialogue constructif entre les grandes organisations (entre interprofessions et associations opposées à l'élevage par exemple) (Sauvant, 2022).

Malgré des débats fréquents sur l'élevage, ***les français restent largement consommateurs de viande mais la demande évolue***. Les données de consommations peuvent provenir de plusieurs sources et les variables regardées ne sont pas les mêmes. Si l'on aborde la prise alimentaire, 26% des apports caloriques proviennent de produits animaux. En termes de budget des familles, les produits animaux représentent une part élevée, s'élevant à 44,7% du budget (sur ensemble des produits alimentaires et boissons non alcoolisées), soit le premier poste de dépense des ménages (Cavaillat, 2019). L'évolution des attentes sociétales joue un rôle important dans les marchés de la viande. Bien que le flexitarisme concerne environ un Français sur cinq, il reste marginal dans une société très attachée à la consommation de viande. En réalité, la consommation connaît tout de même un repli de 19% au cours des vingt dernières années (France Agri Mer, 2025a). Sur une échelle de temps plus large, la consommation de viande bovine a connu une chute de 30% par rapport à 1970, mais reste le type de viande le plus consommé avec 84,9 kg/personne/an. L'ovin et le caprin connaissent la même chute de consommation mais représentent seulement 2,4 kg personne/an. Par ailleurs, la consommation de viande porcine est restée globalement stable, alors que la consommation de volailles connaît une multiplication par 2.5 de sa consommation par habitant/an (France Agri Mer, 2025a). Certains changements profonds dans la demande de produits animaux apparaissent donc lentement (Diot, 2025). Ces changements de consommation sont à considérer dans une logique de souveraineté alimentaire ; en effet, 44% de la viande de volailles consommée en France est importée, les importations de l'UE provenant en majorité du Brésil puis de la Thaïlande (Chatellier, 2025). Pour finir, si la qualité importe aux consommateurs, les ventes de viande ou de produits animaux en BIO connaissent une régression par rapport à 2020, l'âge d'or du BIO, représentant alors moins de 8% du marché bio selon l'Agence BIO. Finalement, il y a un enjeu autour de l'accessibilité ; 69% des consommateurs déclarent renoncer à acheter de la viande à cause d'un prix trop élevé. En effet, le prix est le troisième critère d'achat derrière la provenance et le goût. Ainsi, 31% des consommateurs estiment qu'ils consommeraient plus de viande de meilleure qualité si celle-ci était plus accessible en termes de prix, et 38% si l'accès à la vente directe était facilité (La France Agricole, 2021). D'ailleurs, rappelons que le budget alimentaire des ménages a considérablement baissé, il représentait 35% en 1960 contre 22% en 2022 selon l'INSEE.

En réalité, ***l'image des éleveurs est globalement positive malgré une surmédiation des critiques***. Effectivement, selon plusieurs enquêtes, les citoyens font globalement confiance aux éleveurs et apprécient leur rôle dans l'entretien des paysages, les critiques locales portant surtout sur les nuisances, rarement sur le bien-fondé de l'activité. La société refuse en réalité les élevages qu'ils qualifient d'industriels (entassement avec objectif de rentabilité et de forte

production). En revanche, les éleveurs sous-estiment cette image positive. Dans la profession, trois profils se distinguent : ceux dont les pratiques sont reconnues et bien acceptées, les conventionnels cherchant reconnaissance et justification de l'élevage français, et ceux qui perçoivent les critiques comme des attaques, défendant leurs choix sur des arguments économiques et minimisant les attentes sociétales (Delanoue, 2018). Globalement, les critiques contre la profession sont particulièrement médiatisées, comme le terme *d'agri-bashing*. Celui-ci désignait initialement le dénigrement du mode de production agricole conventionnel lié au risques et excès du modèle, mais son sens a évolué. Désormais, « *l'agribashing est devenu un sentiment relayé par les organisations agricoles de rupture et d'incompréhension du monde agricole avec le reste de la société* ». D'ailleurs, en 2019, à l'initiative du ministre de l'Intérieur, cellule nationale de suivi des atteintes au monde agricole DEMETER a fait l'objet d'une convention signée avec la FNSEA et les Jeunes Agriculteurs (De Mascureau, 2024). D'autres syndicats, qui en sont exclus, y voient d'ailleurs une tentative d'étouffer tout débat sur le modèle agricole intensif, sous couvert de lutter contre un présumé « agribashing ».

5. Entre services rendus par l'élevage et atouts pour les territoires

L'élevage joue un rôle essentiel dans les territoires ruraux. De fait, il contribue à de nombreux services : sociaux, environnementaux et économiques (schéma en annexe ii). La quantification de ces derniers reste difficile à évaluer (Ryschawy, 2015). Premièrement, les systèmes extensifs permettent une cohérence agronomique ; le rôle de l'élevage est reconnu comme essentiel pour boucler les cycles de nutriments dans le cadre d'approches agroécologiques. De plus, il permet des services écosystémiques et le recyclage des éléments nutritifs en privilégiant les engrais organiques plutôt que synthétiques (Peyraud et al., 2019, p. 327). Les bénéfices de l'élevage pour les paysages et pour la biodiversité concernent surtout les ruminants au pâturage (Couturier, 2021).

Ainsi, les ***territoires d'élevage avec les paysages qu'ils offrent représentent une réelle attractivité pour le tourisme***. Cette dynamique est soutenue par le développement du tourisme rural, qui représente environ un tiers des séjours touristiques en France. Effectivement, l'élevage, notamment à travers des événements comme les fêtes de la transhumance ou les festivals dédiés aux races locales, contribue à cette attractivité en valorisant le patrimoine vivant et les savoir-faire traditionnels (Interbev, 2025).

Finalement, au-delà du territoire, à une échelle plus large, ***l'élevage et ses produits permettent un rayonnement de la culture française, qui s'exporte***. En 2024, la France est le 4^e exportateur de lait et produits laitiers et le 11^e exportateur de viandes et produits carnés. La spécificité française est surtout la génétique. Le pays est ainsi le 1^e exportateur d'animaux vivants et de génétique animale avec 10 % de part de marché (France Agri Mer, 2025b). Aussi, la France dispose d'un grand patrimoine gastronomique reconnu à l'UNESCO et bénéficie de nombreuses SIQO⁷, par exemple 46 fromages étaient AOP (Appellation d'Origine Protégée) en 2021 d'après l'INAO (Institut National des Appellations d'Origines).

Nous l'avons vu, l'élevage, comme l'ensemble du monde paysan, traverse de profonds bouleversements, et les attentes sociétales évoluent. En revanche, l'élevage reste un secteur clé pour le pays, ainsi que pour les territoires qui profitent de nombreuses externalités positives. Ainsi, le difficile renouvellement des générations est un véritable enjeu pour son maintien. Les

⁷ Signes officiels d'Identification de la Qualité et de l'Origine : Il s'agit de logos qui garantissent la qualité et l'origine des produits agricoles, incluant des certifications comme les AOP, le Label Rouge ou encor l'Agriculture Biologique.

candidats à l'installation étant pour la plupart des NIMA, un accompagnement spécifique et des dispositifs adaptés s'imposent pour s'approprier un métier exigeant de multiples compétences. C'est dans ce contexte que des structures d'appui à l'installation ont mis en place les espaces-test agricoles.

B. Le test d'activité agricole : un dispositif pour l'installation agricole

Cette section présente le dispositif du test, son fonctionnement, la diversité de ses membres et le réseau national qui les rassemble. Le rôle concret du dispositif pour accompagner et soutenir les nouveaux porteurs de projets est souligné.

1. Les quatre fonctions et les différents lieux mobilisables

Le test d'activité agricole (aussi dénommé simplement *test*) est un dispositif qui permet à une personne ou à un collectif, issue ou non du milieu agricole, de démarrer une activité dans un cadre sécurisant et échelonnant la prise de risque. Le test s'appuie sur quatre fonctions clés :

- ***La fonction couveuse propose un hébergement juridique*** aux porteurs de projet, qui vont pouvoir utiliser le SIRET de la coopérative ; les déclarations administratives, fiscales et sociales seront ainsi prises en charge et un suivi comptable de l'activité et une aide à la gestion de l'activité sont proposées. La circulaire DGEFP du 26 juin 2000 définit le dispositif de couveuse.
- ***Fonction pépinière*** : elle permet un appui à la contractualisation pour le partage, le prêt ou la location de moyens de production (terres, bâtiments, matériel, cheptel) et un appui sur les volets réglementaires (autorisation d'exploiter, de prélever).
- ***Accompagnement*** : l'EAE bénéficie d'un appui à la définition du projet, à son lancement (avec un regard sur le plan de trésorerie) et d'une intégration territoriale et professionnelle. Cet accompagnement est humain et individualisé.
- ***Coordination*** : Sur leur territoire d'action, les membres du Réseau des Espaces-Test Agricoles mettent en place ces trois fonctions (couveuse, pépinière, accompagnement) pour garantir de bonnes conditions de réalisation du test d'activité agricole. Dans certains cas, elles réalisent l'ensemble de ces trois fonctions. Dans d'autres cas, elles peuvent déléguer certaines fonctions ou parties d'une fonction (couveuse, accompagnement technique...) à leurs partenaires locaux.

Le test d'activité agricole peut se réaliser dans diverses conditions selon les besoins et le projet de l'EAE :

- ***Sur un lieu-test permanent*** ; ces lieux ont été équipés la plupart du temps par des collectivités pour accueillir des entrepreneurs à l'essai, sur une production établie à l'avance et avant leur installation sur un autre site. La plupart des lieux test permanents sont dédiés au maraîchage, souvent BIO (à la demande du PAT⁸) et émane de volontés politiques. Il s'agit de lieux clé en main où le PP peut démarrer son activité rapidement car le lieu est souvent prêt à accueillir. La personne ne peut pas s'y installer et doit quitter les lieux après les trois années de test afin de laisser la place à d'autres projets.

⁸ Le Programme national pour l'alimentation 2019-2023 s'articule autour de trois priorités : justice sociale, lutte contre le gaspillage alimentaire et éducation alimentaire. Pour les atteindre, deux leviers sont privilégiés : la restauration collective et les Projets alimentaires territoriaux (PAT), qui fédèrent les acteurs locaux autour d'un diagnostic et d'actions communes.

- Les **autres lieux, dits « en archipel » ou « temporaires »**, permettent l'installation sur place à l'issue du test d'activité agricole. Il peut s'agir des propres parcelles des EAE, d'une ferme déjà en place, de terrains privés, tout est possible. La personne peut donc s'installer sur place.
- Certains **lieux sont dits mixtes** : soit ils étaient pensés en lieu test permanent puis ont basculé en lieu d'installation possible (pour permettre une installations sur le territoire ou par manque de candidat sur le lieux test permanent), soit le lieu est assez grand et permet une installation sur une parcelle voisine, avec un possible usage des bâtiments et équipements également dédié à l'ETA permanent.
- A noter qu'une personne peut commencer son test sur un lieu test permanent et le poursuivre en pré-installation sur un lieu test archipel.

Le test est encadré par un contrat dit CAPE (contrat d'appui aux projets d'entreprise) : la durée d'un contrat CAPE est d'un an, reconductible deux fois valant une durée maximale donc de trois ans. Le contrat CAPE est signé entre le porteur de projet et l'espace-test et peut être tripartite si la fonction couveuse est externalisée. Le statut de CAPE permet aux entrepreneurs à l'essai de garder les aides sociales s'ils en possèdent (chômage, RSA, etc.). Ce statut existe depuis la loi de l'initiative de 2003. Il s'agit d'un contrat qui doit être communiqué à la MSA s'il est agricole (article 14° à l'article CRPM). En théorie toute personne morale peut porter du CAPE mais cela nécessite de nombreuses compétences (Boyer, 2013). Le CAPE dispose d'un caractère légal et est défini dans le [Code du travail : articles L5142-1 à L5142-3](#).

Le test peut également être effectué sous d'autres formes : Pour les CAE (coopératives d'activité et d'emploi), il y a la possibilité après le contrat CAPE de proposer un contrat **CESA** (contrat d'entrepreneur salarié associé) ; ce statut garantit une protection sociale du salarié, un salaire et des cotisations pour la retraite et pour pôle emploi. Pour passer en CESA il faut que l'activité soit économiquement viable pour permettre une rémunération constante.

Coopérative d'activité et d'emploi (CAE) : deux termes avec un objectif légèrement différent. Certaines CAE mettent en avant la fonction de test au sens strict, c'est-à-dire offrir à des porteurs de projets un cadre temporaire avec une entrée et une sortie clairement définie (CAPE) ; d'autres cherchent davantage à intégrer durablement ces porteurs au sein de la structure qui les accueille (CESA). Cette distinction rappelle celle que l'on retrouve dans le monde coopératif entre les coopératives d'activité, centrées sur le développement autonome des projets, et les coopératives d'emploi, orientées vers l'insertion pérenne dans la structure. Dans ce cadre, la question de la valorisation des parcours est essentielle : si l'on ne prend pas en compte les projets qui ne débouchent pas sur une installation définitive, on tend à réduire la mission de l'espace-test à une logique de développement économique, au détriment de sa vocation d'expérimentation. Or, c'est bien cette reconnaissance de la fonction de test, en tant que mission d'intérêt collectif, qui donne tout son sens au dispositif, qu'il vise la sortie vers l'autonomie ou l'intégration économique (Barthout, 2007).

2. Une multitude d'acteurs du test d'activité avec des échelles d'interventions diverses

La casquette espace-test peut être incarnée par une multitude de structures, d'ailleurs les typologies possibles sont nombreuses (Boyer, 2013, page 50-72) :

- **Collectivités territoriales** : elles peuvent être à l'origine d'un espace-test, notamment dans le cadre de leur PAT. La fonction « couveuse » est alors généralement déléguée à une structure extérieure spécialisée (par exemple BGE) ou à un autre espace-test déjà en place (comme l'Association La couveuse Bio de Val de Garonne Agglomération via Co-actions).

- **Associations** : elles peuvent être porteuses d'espaces-test ou animatrices de territoire. La fonction couveuse peut être intégrée à la structure ou confiée à un partenaire. Les associations impliquées relèvent aussi bien du développement agricole que de l'éducation populaire.
- **Établissements agricoles** : certains CFPPA ou lycées agricoles proposent des espaces-test intégrés à leurs activités pédagogiques et techniques.
- **Chambres d'agriculture** : elles peuvent également mettre en place ou accompagner un espace-test, selon leurs missions territoriales et leurs partenariats.
- **Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE)** : elles disposent de la capacité d'assurer la fonction couveuse en interne. Une CAE agricole fonctionne comme une entreprise collective abritant plusieurs activités agricoles. Elles peuvent adopter différentes formes de gouvernance :
 - **SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif)** : intégrant plusieurs « collègues » d'acteurs (salariés, partenaires, collectivités, etc.).
 - **SCOP (Société Coopérative et Participative)** : appartenant uniquement à ses salariés-associés et contrôlée par eux.
 - **Les CIAP (Coopératives d'Installation en Agriculture Paysanne)** relèvent également d'un statut coopératif et ont pour vocation de favoriser l'installation, même si elles ne sont pas toujours des CAE au sens strict.
- **Espaces-test multi-partenariaux** : Bien que tous les ETA travaillent en étroite collaboration avec d'autres structures, certains ETA associent plusieurs structures pour porter collectivement le dispositif, à l'image de Pouss en Béarn (animation portée par Civam Béarn et couveuse par SCIC Pau et Pyrénées) ou d'Agritest84 qui dispose sur un dispositif multi-partenarial (CFPPA, ADEAR, Chambre d'Agriculture, Mosagri).

Les structures porteuses de test interviennent à des échelles variées : celle-ci peut être locale (sur un seul site), départementale (Pays en Graine en Dordogne) ou régionale (Champs du Partage). Certaines structures locales (Biopousses) travaillent avec des couveuses régionales (Rhizome). Enfin, certaines CIAP opèrent à l'échelle régionale, avec des antennes associatives départementales (CIAP Pays de la Loire). Sur un même territoire, deux structures porteuses peuvent coexister, l'une encadrant uniquement du LTP et l'autre proposant un fonctionnement en archipel par exemple.

3. **Emergence et raison d'être du test : une réponse à un besoin d'expérience en agriculture avant l'installation**

Le premier espace-test agricole de France s'inscrit dans une démarche de militantisme rural, en voici le récit. Le Gerموir est né au début des années 2000 de l'initiative de douze militants du Nord-Pas-de-Calais souhaitant redynamiser les campagnes. Soutenus par l'AFIP (aujourd'hui remplacée par le réseau CIVAM), Initiatives Paysannes et À petits PAS, ils créent l'association dans un équilibre entre réflexion nationale et ancrage local. Rapidement, un « Collectif de l'envie au projet » se forme avec d'autres partenaires (Terre de Liens, Bio Hauts-de-France...), pour accompagner chaque année une cinquantaine de projets ruraux sur les plans économique, administratif et humain. En 2005, face au manque de compétences techniques et à l'essor des projets agricoles, Le Gerموir invente le premier espace-test agricole de France, permettant aux porteurs d'essayer leur activité avant installation. Soutenu par des collectivités et la Fondation Terre de Liens, le site d'Ambricourt accueille dès 2008-2009 ses premiers projets agricoles, artisanaux ou autres, avec la couveuse La Chrysalide. En vingt ans, 23 porteurs de projets agricoles, tous en bio et dans des filières variées, y ont été accompagnés, contribuant à la vitalité du monde rural.

Ce dispositif a pour ambition de répondre aux difficultés rencontrées par les nouveaux profils des candidats à l'installation. Comme présenté en première partie, le public à l'installation est en majorité NIMA, manque parfois d'expérience agricole. Les personnes rencontrent également des difficultés pour accéder au foncier. Si elles sont nouvelles dans un territoire, elles manquent d'un ancrage territorial et n'ont qu'une connaissance partielle des dynamiques locales du territoire d'installation envisagé (Boyer, 2013 p. 8,10). De plus, c'est un public peu habitué au monde de la création d'entreprise. Face à ce constat, les ETA se proposent comme ***un outil qui place l'entrepreneur à l'essai en « posture d'installé »*** et permet à l'EAE de tester son aptitude à éprouver le métier dans sa globalité, de façon autonome (production, aspect entrepreneurial, communication, commercialisation, etc.). C'est bien lui qui se teste, *on* ne le teste pas. En outre, le test la possibilité de réajuster ou d'abandonner le projet sans conséquences irréversibles ; c'est toute la force du test qui permet une immersion plus « réelle » que les autres dispositifs comme le parrainage, le compagnonnage, les stages ou encore le woofing.

Par conséquent, ***le test d'activité agricole s'inscrit dans une démarche d'installation progressive, laquelle est peu considérée aujourd'hui.*** Le concept d'installation progressive émerge dans les années 1990 et est consacré lors du congrès de la Confédération paysanne et de la Fadear à Nîmes en 1999. Reconnu par la loi d'orientation agricole de la même année, il prend forme avec le Contrat territorial d'exploitation Installation progressive. Cette reconnaissance reste brève : l'installation agricole revient vite à une approche centrée sur la Dotation jeune agriculteur (DJA). Aujourd'hui, la DJA ne retient qu'une version réduite de l'installation progressive, à savoir le délai de trois ans laissés aux jeunes agriculteurs pour obtenir un diplôme. Cette disposition est intéressante pour certaines personnes mais n'intègre pas la constitution progressive de l'outil de travail et de développement progressif de l'activité au fur et à mesure de l'acquisition des compétences et du niveau de maîtrise des risques (Le Blanc, 2011). En revanche, le test en agriculture constitue une forme d'installation progressive car il permet au porteur de projet de développer son activité étape par étape. Il offre la possibilité de tester des pratiques, acquérir du matériel ou du cheptel et se former sur le terrain avant de s'engager pleinement. Cette approche réduit les risques financiers et techniques, tout en permettant de consolider progressivement les compétences et d'adapter le projet aux réalités du terrain.

4. Le RENETA : un réseau national pour structurer et promouvoir les espaces-test agricoles

Les ETA sont unis au sein du RENETA, qui comprend aujourd'hui 90 membres. Depuis les années 2008, un groupe de travail nationale échange autour du test d'activité agricole et de son potentiel et se rencontre physiquement lors d'un événement bio-annuel dédié dit « rencontres nationales » durant lesquels la volonté de la création d'un réseau s'affirme. Ainsi, le réseau RENETA est créé le 12 mars 2012, et se base sur une charte construite par ses membres. Il regroupe aujourd'hui près de 90 membres ; une soixantaine d'espaces-test agricoles en fonctionnement (accueil effectif de PP) ; près d'une vingtaine d'espaces-test agricoles en projet (en structuration) ; des membres associés (réseaux nationaux qui souhaitent s'investir dans la thématique du test d'activité agricole).

Dans l'optique de « ne pas faire à la place » de ses membres, ***le réseau RENETA s'appuie sur une gouvernance équilibrée*** ; son conseil d'administration repose sur ses membres. En 2025, 14 membres siègent au CA, le bureau est composé de 4 membres et trois salariés œuvre à la réalisation des missions ; un coordinateur national, un animateur réseau et une chargée de mission recherche participative et observatoire.

Les missions du RENETA sont présentées dans la charte ; l'objet du réseau est la promotion du test d'activité pour l'installation agricole, la gestion et l'animation du réseau ainsi que la représentation de ses membres. Son action s'articule autour de quatre axes : défendre et valoriser les espaces-test agricoles, accompagner la création de nouveaux espaces-test, innover et renforcer les dynamiques locales et finalement consolider le réseau national des ETA par des outils dédiés et l'organisation de rencontres entre praticiens et partenaires.

Afin d'élargir son influence, ***le RENETA est intégré à des réseaux*** : il adhère au Collectif Nourrir, issu des réseaux « Pour une autre PAC » et « Plateforme Citoyenne pour une Transition Agricole et Alimentaire ». Ce collectif regroupe 54 organisations nationales, dont les réseaux de l'agriculture paysanne. Le RENETA étant qualifié d'ONVAR (Organisations Nationales à Vocation Agricole et Rurale), il travaille avec ses collègues disposant du même titre dans des groupes inter-ONVAR. A une plus large échelle, le RENETA est en lien avec des réseaux européens allemands comme Die Agronauten et espagnols comme Trebatu.

En revanche, si les tests d'activités se multiplient et que le réseau s'affirme, ***la place des ETA est encore trop marginale dans le monde de l'installation***. Premièrement, le dispositif est récent, peu connu, et surtout complexe à comprendre. Par conséquent, les ETA s'efforcent d'expliquer l'outil et la diversité des formes de test possibles par des exemples concrets. De plus, sur le plan institutionnel, le test d'activité n'est pas pleinement reconnu et il ne permet pas de bénéficier des aides (DJA), aux partenariats, ou au fond vivea⁹ pour des formations. De fait, autour de 350-400 test sont réalisés par année selon le RENETA, alors que le nombre d'installation en tant que chef d'exploitation était de 14 132 en 2022 selon l'Agreste. Ainsi, le nombre de candidats qui passent par le test est donc relativement faible alors que les ETA pourraient accueillir davantage. Il y a donc un réel enjeu à faire connaître le test, à lui accorder de la reconnaissance et finalement à permettre son développement, sur toutes productions confondues.

5. Champs du Partage, un ETA en Poitou-Charentes qui souhaite développer le test en élevage

Constatant la nécessité de doter le Poitou-Charentes d'un ETA, Champs du Partage a été créé en 2014 à Niort par une douzaine de personnes (individus comme représentants de structures comme l'ADEAR, la Confédération paysanne, Terre de Liens ou encore les Cigales¹⁰). L'ETA a ainsi d'abord été créé sous forme d'association avec couveuse en interne. Puis, en 2020, la structure est passée sous forme de SCIC, renforçant sa gouvernance grâce à la présence de cinq collèges apportant un angle de vue complémentaire. Depuis sa création, quatre présidents se sont succédé, et les administrateurs du conseil d'administration s'impliquent souvent parallèlement dans d'autres structures, créant ainsi des passerelles précieuses et un véritable écosystème coopératif. Par ailleurs, certains administrateurs assument des missions spécifiques (trésorerie, RH, accompagnement d'EAE, etc.). Pour assurer les missions, l'équipe salariée s'est progressivement structurée : une première salariée a été recrutée en 2018, une deuxième en 2020, puis un poste de comptable en 2021 et un troisième poste de conseiller en 2025 a vu le jour. Aujourd'hui, Champs du Partage accompagne des porteurs de projet à la fois sur des lieux-test en archipel et sur un lieu-test permanent.

⁹ Fond Vivea : dispositif destiné à financer la formation professionnelle des exploitants agricoles, porteurs de projet et salariés.

¹⁰ **Club d'Investisseurs pour la Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire** – est un club de financement citoyen qui investit dans de petites et moyennes entreprises, coopératives, associations de son quartier, de sa ville, de son département ou de sa région. Outre l'aide financière, les membres du club apportent leurs compétences, expertises et réseaux.

En plus de sa mission initiale d'accompagnement des EAE, ***Champs du Partage assure depuis 2024 une mission de coordination des ETA de la Région Nouvelle-Aquitaine*** via une convention avec la Région. Cette mission inclut la gestion des financements régionaux (2 500 € par contrat CAPE, redistribués aux structures) et l'animation du réseau (plaidoyer, échanges, communication). Sur la première année a pu être obtenue auprès de la région une ligne spécifique pour les espaces-test de subventions aux équipements agricoles, proche d'un système de PCAE¹¹ même s'il n'en porte pas le nom exact. En outre, un renforcement de l'observatoire régional en lien avec le réseau national RENETA a été mené, notamment dans le cadre du bilan 2024 réalisé pour la Région afin de présenter les avancées du réseau et présenter les projets des EAE accompagnés. Finalement, En 2025, les priorités portent sur la communication, la création d'un fonds de dotation pour un prêt à taux zéro aux EAE et la mise en place d'une aide pour ceux sans ressources durant le test.

Afin d'assurer un accompagnement complet et diversifié aux EAE, ***la CIAP travaille en étroite lien avec ses partenaires notamment de l'agriculture paysanne du territoire*** comme les GAB (MAB16, GAB17, GAB87, Vienne Agro BIO, Agro Bio Deux Sèvres), les ADEAR (Limousin, Terre Mer), le CIVAM (Poitou-Charentes, Haut-Bocage), Terre de Liens (Poitou-Charentes, Limousin), les PAI et CFPPA des cinq départements, des structures locales comme Cultivons la Biodiversité et Trait Vienne, et finalement des structures de l'ESS comme les Cigales, l'URSCOP et d'autres CAE généralistes du territoire. Champs du Partage adhère au réseau RENETA, à la Fédération des CAE et au réseau InPACT Nouvelle Aquitaine¹².

Pour permettre son fonctionnement, ***la coopérative bénéficie du soutien financier*** de la Région Nouvelle-Aquitaine, de Châtelleraut, du Département de la Charente, de Grand Poitiers et de la fondation Léa Nature. Dans le cadre notamment d'animation de lieux test permanent, plusieurs collectivités subventionnent la structure : Grand Angoulême, la Communauté de communes de l'Île d'Oléron et la Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique.

Ainsi, ***Champs du Partage gère trois lieux test permanents pour le compte de collectivités :***

- ***Le site de la Cailletière à Dolus d'Oléron sur l'Île d'Oléron (17) :*** Le projet a émergé en 2019-2020, sous l'impulsion du maire écologiste de Dolus, Monsieur Gendre qui souhaitait créer un espace test. La commune a alors investi dans des serres, du matériel et des bâtiments. Après les élections municipales, le changement d'équipe a conduit à l'arrêt du soutien de la mairie. La communauté de communes a alors repris le projet, en s'appuyant sur Champs du Partage. Aujourd'hui, la CDC d'Oléron prend en charge le matériel ainsi que la subvention à Champs du Partage qui assure le suivi des entrepreneurs. Le site a permis l'accueil de 6 personnes (soit 3 collectifs) en maraîchage.
- ***Le site de Camille Claudel à la Couronne (16) :*** Le projet s'inscrit dans le cadre du PAT de Grand Angoulême. La SAFER détient le bail du terrain, elle-même locataire de l'hôpital Camille Claudel. Grand Angoulême a financé les investissements : serres, forage, réseau d'irrigation, bâtiment de lavage/stockage, ainsi que du matériel de culture. 7 personnes ont été accueillies (un collectif de trois puis 4 tests individuels) en maraîchage.
- ***Le site de Saujon à Saujon (17) :*** Dès 2021, l'agglomération de Royan a souhaité mettre en place un espace test agricole. Elle a adhéré à RENETA et commandité plusieurs études, dont une par l'AFIPAR (Association de Formation et d'Information Pour une

¹¹ Plan de Compétitivité d'Adaptation des Exploitations Agricoles : Le dispositif d'aide à l'investissement dans du matériel couvre jusqu'à 40 % des dépenses éligibles

¹² Le réseau InPACT (Initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale) Nouvelle-Aquitaine fédère 13 structures de développement agricole et rural autour du développement d'une agriculture citoyenne et territoriale.

Agriculture Rurale), avant d'identifier ce site. L'ouverture officielle a eu lieu en mars 2022 et depuis quatre EAE ont été accueillis sur ce site, avec des projets maraîchers.

Jusqu'ici, ***la CIAP accompagne une majorité de productions végétales mais souhaite créer des situations de test en élevage.*** Depuis sa création il y a dix ans, Champs du Partage a accompagné 58 entrepreneurs, dont quatre projets d'élevage (apiculture, canard, chèvres et moutons). Œuvrant sur un territoire qui comprend des zones d'élevage, la structure souhaite développer son potentiel d'accompagnement de projet d'élevage.

Face au départ massif d'éleveurs à la retraite et au faible nombre de candidats à la reprise, souvent confrontés à de multiples obstacles, la question du renouvellement des générations en élevage devient cruciale. Parallèlement, un outil d'accompagnement à l'installation, déjà éprouvé et fonctionnel dans le secteur végétal, existe : le test d'activité agricole. Actif sur des territoires d'élevage, Champs du Partage souhaite désormais adapter et mettre à profit cet outil pour les productions animales. C'est dans cette perspective qu'une étude a été lancée et dont les modalités sont exposées dans la prochaine partie.

C. A la découverte de situations de test pour lever le voile sur le mystérieux test en élevage

Face aux nombreux questionnements relatifs au test en élevage, Champs du Partage a souhaité mener une étude sur le test en élevage. Seront ainsi présentés dans cette partie les objectifs de l'étude, la méthode mise en place, le matériel disponible pour l'étude et les types de personnes enquêtées. Finalement, la manière dont les résultats ont été collectés et analysés est exposée.

1. Une étude pour comprendre, caractériser et optimiser le test en élevage

En première apparence, ***les conditions imposées par l'élevage peuvent sembler incompatibles avec le test d'activité agricole***. De fait, l'agriculture présente déjà des spécificités par rapport à d'autres secteurs, ces dernières sont encore plus marquées pour les ateliers d'élevage. En effet,

- La saisonnalité des activités et les cycles des animaux (reproduction, lactation...) se heurtent à la durée limitée du CAPE de trois ans
- Les investissements pour le foncier, le matériel, le bâti et le cheptel sont très importants, tant pour les porteurs de projet que pour les structures accompagnantes ;
- Les compétences requises sont larges, à la fois techniques, entrepreneuriales et commerciales, ce qui limite le test à un public déjà expérimenté et remet en question la réversibilité du projet en raison de la responsabilité liée au travail avec les animaux ;
- Le manque de connaissance du dispositif, souvent associé à des modèles de maraîchage, freine la sollicitation des porteurs de projet ;
- Sans compter la question du cheptel, qui l'achète ? Qu'advient-il des animaux si la personne cesse son activité ?

Les objectifs de l'étude sont multiples : Dans un premier temps, ce document vise à dresser un état des lieux des situations de test existantes et des scénarios possibles ; que le test en élevage est possible et a déjà été expérimentée (partie II.A). Il se propose de caractériser les projets accompagnés et de montrer les atouts du dispositif pour les EAE, les cédants et les territoires (parties II.B et II.C). En plus de montrer que le test en activité est bénéfique, le document propose de montrer comment ces situations peuvent être mises en œuvre, et quelles spécificités y sont associées en termes d'accompagnement (partie III). Tout le long du document, la diversité des structures et des formes d'accompagnement est illustrée à travers divers cas de figure. Finalement, au fur et à mesure il invitera à identifier les bonnes pratiques, ainsi que les limites et les leviers pour optimiser le test en élevage.

Au vu de l'enjeu sur le renouvellement des générations en élevage, ***la thématique du test d'activité en élevage présente une portée large***. Pour Champs du Partage, portée par des administrateurs dont des anciens éleveurs et œuvrant sur des zones d'élevages, il est pertinent de se pencher sur ce dispositif afin de développer davantage de situations de test en production animales. Les valorisations potentielles du rapport sont multiples : dans un premier temps il s'adresse aux porteurs de projets pour leur présenter le potentiel du test pour tester leur projet. De plus, les résultats de l'étude et les exemples qui y figurent peuvent permettre aux ETA et au réseau RENETA de s'inspirer des expériences existantes, et d'accroître les probabilités de succès des projets en identifiant les facteurs clés de succès. De surcroît, collecter des arguments permet de soutenir le plaidoyer en faveur du dispositif. Il y a également un enjeu à informer les cédants sur les réponses que le test peut apporter à leurs besoins, à sensibiliser les partenaires à son intérêt pour l'accompagnement des porteurs et des cédants. Finalement, une démonstration de la pertinence du dispositif peut inciter les collectivités à s'engager pour l'élevage et à soutenir ces initiatives.

Le déroulé de l'étude a été le suivant : Dans un premier temps, des recherches bibliographiques sur Cairn et Google Scholar ont été menées d'avril à juin ; les articles d'intérêt ont été entrés dans Zotero. D'autres médias (vidéo, podcast...) ont également été consultés. Pour compléter, plusieurs acteurs ont été enquêtés entre juin-juillet à base de questionnaire semi qualitatifs, laissant une liberté dans l'organisation du discours de la personne enquêtée et favorisant son expression (verbale comme émotionnelle). Selon Kaufmann, en offrant la souplesse nécessaire pour saisir nuances et contradictions, ce type d'entretien permet de révéler les logiques identitaires et processus sociaux tout en donnant accès à la richesse du sens que les individus attribuent à leurs actions. Les acteurs ont été considérés de manière égale (c'est-à-dire pas d'hierarchie entre les acteurs). De plus, lors des entretiens, le sujet a suscité chez certains enquêtés de forts émois. Conformément à la neutralité axiologique de Weber, ces émotions ainsi que les valeurs ou sensibilités du chercheur ne doivent pas orienter le traitement des données. Les états d'âmes seront en revanche accueillis avec attention et respect. La réflexivité de Bourdieu a été prise en compte, en restant conscient de l'influence possible de la position du rédacteur ainsi que ses perceptions sur la collecte et l'interprétation des données, afin de maintenir une analyse rigoureuse et neutre. Finalement, nous nous appuyons sur la sociologie rurale¹³, afin d'analyser les dynamiques sociales et territoriales à l'œuvre dans la suivante étude.

Périmètre de l'étude : Bien que les entretiens aient principalement été réalisés en Poitou-Charentes, la rareté des situations de test a conduit à élargir le périmètre pour rencontrer des acteurs pertinents à l'étude. L'analyse reste donc ancrée dans cette région, tout en ayant une visée nationale, ce qui justifie que le contexte spécifique de l'élevage en Poitou-Charentes ne soit pas détaillé et que l'étude se concentre sur des enjeux à l'échelle nationale.

Les entretiens ont eu lieu en présentiel, au téléphone ou en visioconférence. Certaines rencontres comprenaient des visites de fermes pour illustrer le projet. La personne enquêtée était seule ou accompagnée de son conjoint ou de sa conjointe. Les entretiens ont été enregistrés et des notes à la main ou à l'ordinateur ont été prises. Les entretiens avec les entrepreneurs à l'essai et avec les éleveurs ont été analysés grâce à une grille d'analyse et mis en perspective avec la bibliographie. Les échanges avec les autres structures ont servi de ressources. Au total, 50 personnes ont été entretenues pour cette étude. 9 acteurs n'ont pas répondu aux sollicitations (trois syndicats, une SAFER départementale, deux ETA, une personne sortie de test). Deux visites de fermes de test en élevage étaient en projet mais n'ont pas pu avoir lieu à cause d'une surcharge de travail chez les structures accueillantes (CIAP Pays de Loire et Champs des Possibles). Les entretiens ont duré en moyenne une heure dix, allant de vingt minutes à deux heures (les visites sur place étant chronophages).

2. Recueillir la vision de l'installation-transmission en élevage auprès du monde agricole et institutionnel

Dans un premier temps, **un échange avec les structures d'accompagnement s'est imposé car elles sont un maillon essentiel de l'installation**. De fait, ces structures connaissent bien les porteurs de projets et les dynamiques locales. Elles apportent un regard technique et économique sur la faisabilité des installations, identifient les besoins en formation et en financement, et accompagnent les exploitants dans leurs projets. Ces structures permettent aussi de relier les initiatives individuelles à des réseaux plus larges et d'anticiper les freins ou opportunités pour le développement des activités agricoles.

¹³ Selon **Henri Mendras** (1927-2003), l'un des fondateurs de la sociologie rurale en France, la sociologie rurale est « *l'étude des sociétés paysannes et des transformations du monde rural, dans ses dimensions économiques, sociales et culturelles* ».

Afin d'une part ***comprendre les effets de l'élevage sur l'environnement et développer des partenariats stratégiques d'autres part, les acteurs environnementaux ont été enquêtés.*** En effet, ces acteurs disposent d'outils de gestion du foncier agricole, et ils peuvent mobiliser financements pouvant faciliter certaines installations. De fait, l'élevage ayant un impact fort sur l'environnement (eau, sols, biodiversité, paysage) avoir des retours sur les pratiques d'élevage à favoriser est crucial, afin de mieux concilier durabilité environnementale et viabilité des projets.

Par ailleurs, ***les collectivités ont été entendues car elles sont déjà investies pour l'élevage.*** Elles jouent un rôle clé dans l'installation et l'accompagnement des porteurs de projet. Elles peuvent faciliter l'accès au foncier ou au bâti, soutenir ou cofinancer des infrastructures de filière (abattoirs, ateliers de transformation, plateformes logistiques), et mettre en place des aides financières ou politiques favorables à l'élevage. Elles ont également une vision territoriale précieuse des dynamiques agricoles locales (déprise, enjeux environnementaux, circuits courts, alimentation locale) et assurent souvent un rôle d'animation en reliant les acteurs du territoire.

Un tableau présentant l'ensemble des structures rencontrées est proposé en annexe iii.

Une partie importante de l'échantillon enquêtée représente les éleveurs. En effet, ***récolter les témoignages des éleveurs et des cédants a été essentiel pour comprendre les enjeux liés à l'élevage et à l'installation-transmission.*** Ce sont effectivement eux qui offrent une compréhension précieuse de leur métier et peuvent retracer un historique, et attester de l'évolution du secteur. Aborder la question des reprises de fermes ne peut se faire sans leur regard : la transmission est un phénomène complexe qui nécessite une écoute de leur vécu et leur vision de cette partie de leur carrière. Afin d'en évaluer la pertinence et la faisabilité, leur avis sur le recours au test comme outil pour les transmissions agricoles a été sollicité. D'ailleurs, certains éleveurs enquêtés cherchent activement à mettre en place du test sur leur ferme, notamment ceux qui sont administrateurs de Champs du Partage. Les éleveurs externes à la structure Champs du Partage ont été recommandés par une salariée de l'ADEAR Terre Mer car ils réfléchissent activement aux sujets de transmission. Ainsi, les entretiens ont été réalisés uniquement auprès d'éleveurs issus de la Confédération paysanne. Ce choix n'a pas vocation à refléter l'ensemble de la diversité syndicale et des visions du monde agricole, mais s'explique par le périmètre même de la recherche : le travail porte sur les espaces-tests, dispositif historiquement porté par la Confédération paysanne et animé par ses réseaux comme les ADEAR. Ces acteurs sont donc au cœur de la dynamique étudiée, à la fois comme initiateurs, administrateurs et accompagnateurs des projets. Nous sommes conscients que ce cadrage introduit un biais de représentativité, mais il permet en retour d'apporter une analyse fine et située du rôle joué par ces acteurs dans la construction et l'animation des espaces-tests. En revanche, il serait intéressant d'élargir les enquêtes à des éleveurs issus d'autres syndicats afin d'évaluer la faisabilité et l'acceptation des espaces-tests auprès de l'ensemble des cédants, et de mesurer si ces dispositifs peuvent répondre à des besoins plus diversifiés au-delà du réseau Confédération paysanne. **Les éleveurs sont codés AGRI1-10** pour assurer leur anonymat. Une typologie des fermes est proposée en annexe iv.

Finalement, afin de discuter du sujet avec les principaux concernés, ***il convient de rencontrer les entrepreneurs à l'essai en test en élevage, encore dans le dispositif ou sortis.*** Les rencontres avec les EAE permettent d'avoir des retours d'expériences de situations de test. Leur parcours professionnel a été exploré ainsi que leur vision de l'agriculture. Ils ont également exposé leur projet agricole et leur démarche d'installation. De plus, ils ont exposé leurs attentes vis-à-vis du test, leur avis sur l'accompagnement reçu et leur perception du dispositif dans son ensemble. Finalement, ces discussions permettent de clarifier le volet financier, en comprenant les coûts engagés et les investissements réalisés, tout en abordant leurs projets futurs ou actuel

pour les installés. Les EAE enquêtés ont été recommandés par les structures accompagnatrice de test. Par soucis d'anonymat, **les EAE sont codés EAE1-13**. Un tableau présentant les projets est fourni en annexe v.

Finalement, une carte localisant l'échantillon rencontré est proposée en annexe vi.

3. A la découverte de la diversité du test avec le RENETA et ses membres

Afin d'avoir ***une vision plus large sur le test d'activité et d'en appréhender la diversité, une immersion au sein du réseau RENETA*** a été permise pendant l'étude. En effet, plusieurs événements ont favorisé les échanges avec les structures du réseau, comme les **rencontres de l'équinoxe** (19-21 mars 2025) et les **rencontres nationales du RENETA** (25-27 juin 2025). Ces rencontres ont mises en évidence les enjeux pour les espaces-test à l'échelle du pays, et les différences liées aux contextes ou dispositifs régionaux. De plus, de nombreuses ressources et retours d'expériences sont présents sur le Wiki du RENETA réservé aux membres.

Afin d'approfondir la thématique du test en élevage avec les membres du réseau, une ***participation active au Groupe de Travail « Élevage » du RENETA a été engagée***. Dans ce cadre, des fiches « situations de test » ont été réalisées, visant à documenter et valoriser des expériences significatives pour les praticiens. Ces témoignages permettent d'illustrer la diversité des contextes rencontrés et de mettre en évidence les principaux enseignements. Pour centraliser ces informations, le RENETA a mis en place un tableau partagé recensant l'ensemble des situations étudiées. Les entretiens ont été réalisés à partir d'un guide conçu par le RENETA.

4. Une base de données nationale pour quantifier l'ampleur du test en élevage

Afin de quantifier le nombre de situation de test en élevage au national, ***le RENETA a permis l'accès à la base de données (BDD) liée à sa mission d'observatoire***. Partagée temporairement avec Champs du Partage dans le cadre du Groupe de Travail « Élevage », cette base, propriété du RENETA, a été initialement constituée en 2020 à partir de fichiers régionaux consolidés au niveau national, incluant des ajouts rétroactifs de données antérieures. Depuis 2023, un outil en ligne permet la saisie continue des informations, complété chaque été par une campagne de mise à jour (juin-juillet) pilotée par la chargée de mission, afin de mobiliser les membres du réseau. Les données analysées dans ce rapport proviennent d'un export antérieur à la campagne 2025 et sont valides pour l'été 2024. Elles sont anonymisées et portent sur le profil des candidats, leur production, leur lieu de test, leurs modes de commercialisation ainsi que leur parcours à l'issue du test.

Cependant, ***la base de données comporte des limites et a nécessité de l'interprétation***. En effet, la base de données s'appuie sur un remplissage volontaire de la part des membres ; l'échantillon n'est donc pas exhaustif et certaines personnes en test n'y figurent donc pas. De plus, le remplissage des informations est parfois partiel, pour certaines catégories beaucoup d'absences de réponses sont constatées (notamment celles portant sur l'issue du test). De plus, la compréhension des termes proposés par les membres est peut-être différente, et parfois les catégories sont cumulables (par exemple dans la catégorie « nature du collectif », une personne peut être dans un collectif avec son conjoint, son frère et une personne tierce mais une seule case sera cochée). Le nombre de lignes prises en compte sera précisé sous la forme $n = x$.

Ainsi, nous l'avons vu le renouvellement des générations agricole n'est pas assuré. Face au constat d'un nouveau public à l'installation, largement NIMA, l'outil du test d'activité s'est développé dans les territoires. Si celui présente quelques freins apparents à l'élevage, il

paraissait opportun d'en étudier les contours dans une étude dédiée au test en élevage. Mais alors, qu'en est-il ? Sous quel forme le test en élevage a-t-il existé ?

II. Des situations de test en élevage variées aux services des territoires

Cette partie vise à mettre en lumière la diversité des situations de test en élevage et le potentiel que l'outil représente, en soulignant qu'il constitue une opportunité à la fois pour les porteurs de projets et pour les cédants. Dans l'ensemble, ces projets s'inscrivent au service des territoires.

A. Etat des lieux et évolution du test en élevage

Cette partie a pour objectif de montrer l'existence de nombreuses situations de test, d'une grande diversité en termes de lieux, de projets et de collectifs. L'ampleur du test en élevage est ainsi appréhendée. L'approche est plutôt quantitative.

1. Un développement du test en élevage mais une répartition géographique encore inégale

En premier lieu, ***la production animale reste largement minoritaire en test***. A l'échelle du pays, 180 situations de test en élevage ont été recensées sur la base de données, représentant ainsi 11,5% des situations de test accompagnée contre 86,3% de situations de test en végétal (soit 1350 situations de test en production végétale). 4 personnes pratiquent la transformation de produits animaux et 23 la transformation de produits végétaux. Aussi, 8 proposent des services. Pour la suite, les situations de test en élevage seront parfois mises en perspectives avec les productions en végétal. Les activités de transformation sans productions associées et les EAE proposant uniquement du service ne seront pas compris dans l'analyse.

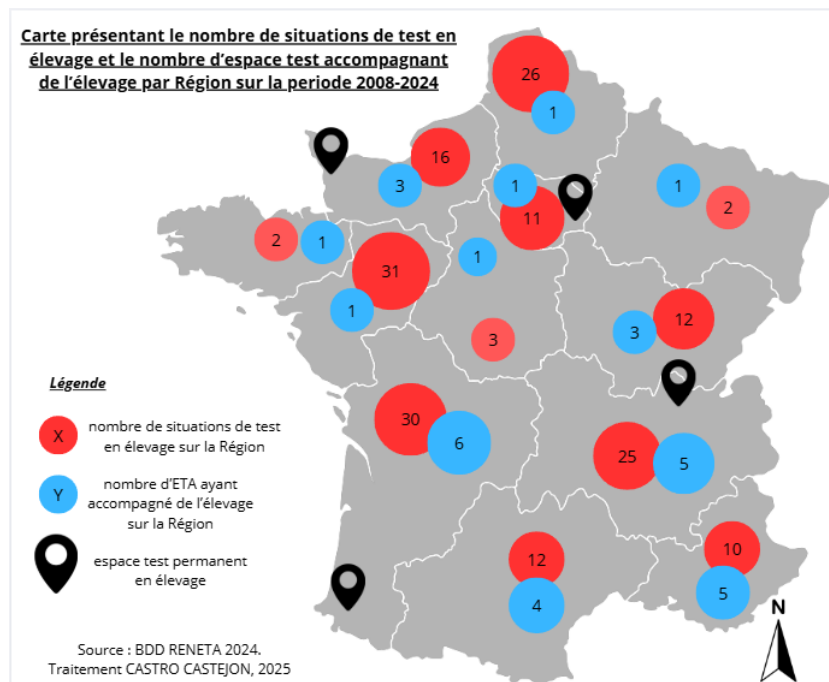
- 1594 EAE dans la BDD
- 1565 EAE pour lesquels la production est renseignée
 - 180 en élevage
 - 1350 en végétal
 - 27 en transformations sans production (4 en animal et 23 en végétal)
 - 8 proposent du service

En plus d'être minoritaires, ***les situations de test en élevage sont inégalement réparties en France et sont accompagnées par une minorité d'ETA*** : Comme présenté figure 4, le nombre de situations en élevage varie considérablement selon les territoires, allant de 2 situations à 31 situations selon les Régions. 32 structures soit un tiers des membres actuels ont renseigné avoir accompagner des EAE en élevage ; certaines structures détiennent le « monopole » de l'accompagnement de situations de test sur une Région (comme la CIAP PDL qui travaille à l'échelle régionale), mais dans d'autres Régions plusieurs structures accompagnent du test en élevage. De fait, plusieurs raisons peuvent expliquer qu'une minorité d'ETA soient concernés par l'élevage ; comme expliqué auparavant il y a une plus grande complexité à accompagner du test en élevage, et certains ETA qui animent un seul lieu test permanent ne sont pas équipés pour accueillir de telles productions. Aussi, les ETA qui délèguent la fonction couveuse à une structure tierce sont parfois limités par celle-ci qui n'accepte pas tous types de projets. De plus, parmi les structures accompagnant de l'élevage ; certaines sont basées dans des zones d'élevage

(Treatu au Pays basque, CIAP Pays de Loire) et ont acquis une certaine renommée et expertise en test d'activité en élevage attractives pour les PP et ainsi de multiplier les situations de test en élevage. Ce sont également des espaces-test qui disposent de stage¹⁴ tels « entreprendre en agriculture paysanne » ou « paysan créatif », propositions qui attirent des PP lesquels prolongent leur parcours à l'installation au sein de la même structure sous forme de test.

Figure 4 : carte présentant le nombre de situations de test en élevage par Région et les structures accompagnantes. n=180. (CASTRO CASTEJON, 2025)

Afin de permettre à des PP en élevage de tester leurs projets sur un lieu équipé, **4 lieux test (positionnés figure 4) sont aujourd'hui qualifiés de lieux test permanent en élevage et permettent d'accueillir la production de petits ruminants :**



- **Site de Toussacq - Champs des Possibles (en IDF)** : la démarche a été impulsée en 2006 par les AMAP IDF, il s'agit d'une ferme Terre de Liens de 74ha avec possibilité de s'installer sur place. Un lieu de transformation est présent sur place. Une boutique de producteur est présente sur le site, et c'est aussi un tiers-lieu.

- **Ferme des Millets - Etamine (en AURA)** : la ferme est d'une surface de 13 hectares en BIO. Elle est adaptée pour de l'élevage petit ruminants et dispose

notamment d'outils ovin viande et d'un bungalow pour la transformation laitière.

- **Zirriten Borda - Trebatu (en NA)** : depuis 2019, il s'agit d'une ferme privée mise à disposition par les propriétaires à Trebatu. La ferme comprend 17 ha et 120 places de cornadis. Un équipement est proposé, une salle de transformation pour le fromage de brebis ou de chèvres.
- **Site de Courcy - Rhizome (en Normandie)** : L'Agro-Biopôle Etienne Challe situé à Courcy est un lieu test agricole de 20 ha mis à disposition par le Département de la Manche et pouvant accueillir 6 porteurs de projet en multi-productions biologiques. Pour l'instant le site est équipé pour les ateliers de maraîchages, poules pondeuses, boulangerie-paysanne, plantes aromatiques et médicinales). Biopousses, Rhizome le CFPPA de Coutances sont en charge de la mise en œuvre opérationnelle et de l'accompagnement des EAE.

Le test d'activité s'est développé de façon considérable sur les deux dernières décennies, cependant **le nombre de situations de test en élevage ne suit pas la même hausse que les autres productions**. En effet, les situations de test en production végétale connaissent une croissance

¹⁴ Les stages sont proposés par des associations sur un an aux PP. Ils comprennent des formations théoriques collectives sur quelques semaines et des immersions dans des fermes pour permettre à la personne d'acquérir de l'expérience et d'apprendre. Certains stages sont rémunérés par les Régions (comme Pays de La Loire).

très forte (facteur 10 en vingt ans), alors que le nombre de projets de test en élevage connaît une progression plus timide, plutôt de l'ordre du facteur 5 (figure 5) avec une régression entre 2020 et mi-2024. En revanche, sur cette dernière période l'augmentation de l'accompagnement en végétal est également plus légère. Les crises (Covid, guerres) ont peut-être renforcé les incertitudes des nouveaux entrants à se lancer dans l'agriculture.

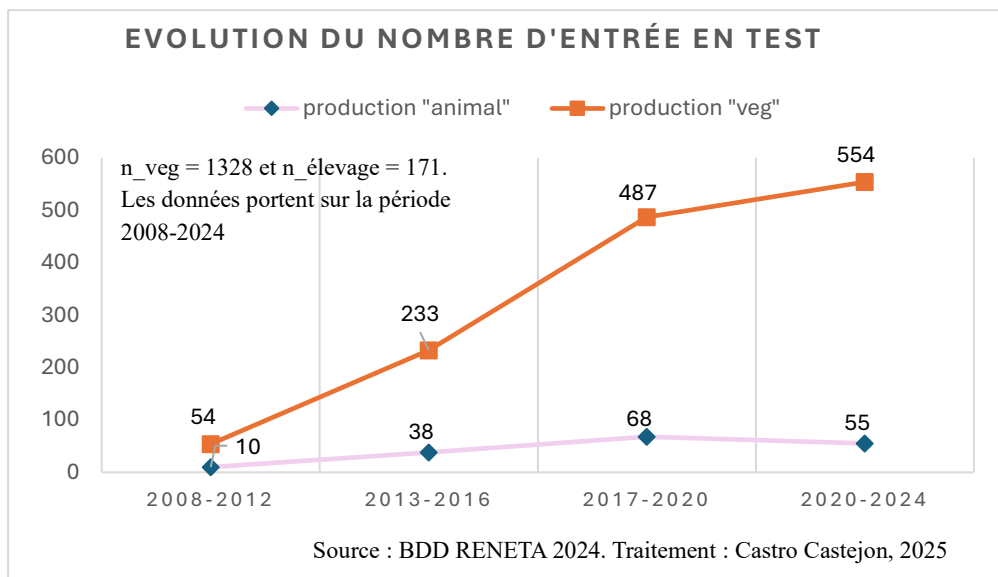
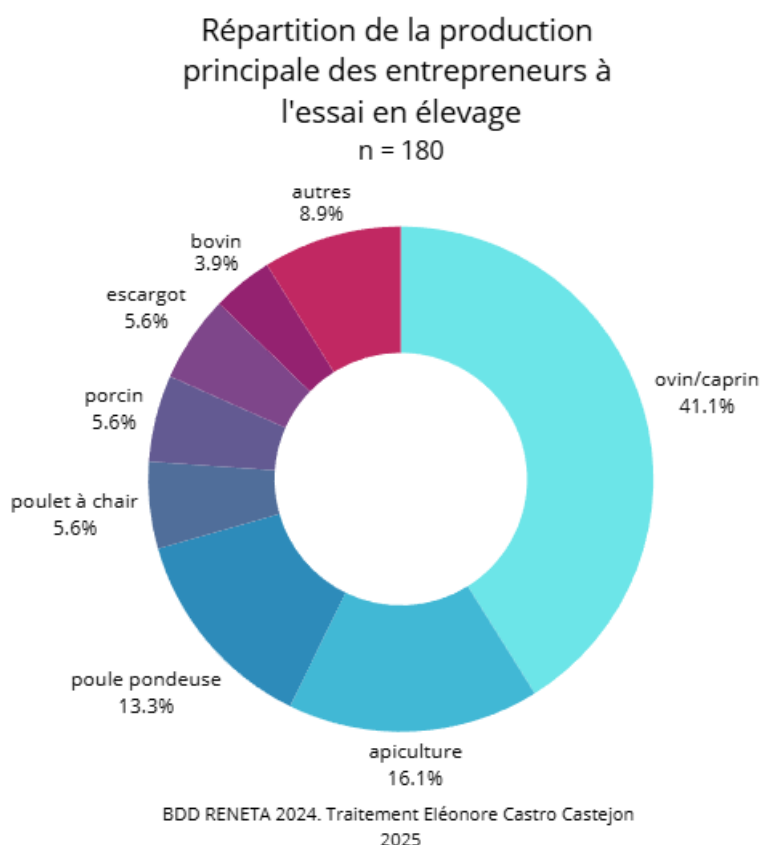


Figure 5 : Evolution du nombre d'entrées en test en élevage et en production végétale (CASTRO CASTEJON, 2025)

2. Une diversité de productions hébergées en test d'activité



Au sein du RENETA, *une diversité d'ateliers d'élevage ont été accompagnés en test*. Les productions animales dominantes sont l'ovine et le caprin représentant ensemble 42% des situations de test en élevage. Pour 28 des 74 situations en ovine-caprine, il s'agit d'élevages pour le lait, pour le reste cela n'est pas précisé. En seconde production majoritaire, il s'agit des poules (pondeuses puis à chair) à hauteur de 20% des situations, suivie de l'apiculture représentant 16% des situations de test. Finalement, les bovins représentent que 4% des projets (7 situations, 4 en bovin viande et 3 en transformation lait). La catégorie *autres* regroupe un projet en collectif de lombricompost et les situations de test pour lesquels l'animal n'est pas précisé.

Figure 6 : Répartition de la production principale testée chez les EAE (CASTRO CASTEJON, 2025)

Ainsi, *la répartition des productions dans les situations de test est notablement différente de la répartition des productions pour les installations en général*. En effet, dans les installations recensées, on retrouve près de trois fois plus d'installations en bovin qu'en ovine-caprine et six fois plus d'installation en bovin qu'en production de poules (RA 2020). On peut émettre l'hypothèse que les projets bovins sont minoritaires en test car ils sont particulièrement coûteux (cheptel comme matériel), les cycles de production sont longs, et de fait, l'atelier bovin est plus engageant donc la notion de réversibilité est remise en question. Par conséquent, les proportions de test sur des productions plus mobiles comme l'apiculture, et les poules sont particulièrement représentées dans l'échantillon du test.

Par ailleurs, *l'élevage peut également être une production secondaire pour les personnes en test*. 70 personnes en test ont une production secondaire animale dont 55 personnes ayant pour production principale du végétal. Dans la majorité des cas, il s'agit d'apiculture ou de poules, dans un dimensionnement qui permet rarement d'éprouver un atelier d'élevage dans sa globalité, mais qui permet d'offrir un second produit aux clients (œuf, miel). Sur l'échantillon des personnes ayant pour production principal de l'animal, 30 ont une activité agricole secondaire ; 15 en atelier animal, 15 se diversifient avec une production végétale.

3. Le test : un outil adaptable à une multitude de scénarios en élevage

Premièrement, *les situations de test en élevage sont majoritairement conduites en archipel car le test permanent peut être limitant*. Les situations en élevage en archipel représentent 82% des situations ; ce taux s'explique par le faible nombre de lieux test permanents en élevage, mais également parce que les EAE souhaitent investir et se projeter directement sur leur futur

lieu d'installation. Si cette affirmation est vraie pour l'élevage, elle l'est d'ailleurs également pour les productions végétales. En effet, sur l'échelle nationale 1/3 des lieux tests permanents sont vacants. De plus, L'EAE12 décrit des procédures longues liées au fait d'être sur un ltp géré par une collectivité *« tout est long car il faut trois devis différents, des appels d'offres, et que les délais des artisans qui travaillent avec les collectivités sont longs ; c'est frustrant pour un entrepreneur »*. Ainsi, pour qu'un lieu test soit adapté à une production d'élevage, il faut s'assurer de la réactivité des partenaires et surtout, proposer un bon équipement. En effet, l'EAE1 témoigne avoir manqué de clôtures, d'équipements essentiels *« être lié à l'espace test était une charge mentale, c'était toujours compliqué d'obtenir quelque chose, c'était toujours la bataille »* (EAE1). En tant que première sur les lieux, elle ajoute que d'être originaire du milieu agricole était une chance pour l'ETA car elle a facilité beaucoup de démarches. De surcroît, elle ajoute que le fait d'avoir été aussi exposée politiquement alors que les conditions de test n'étaient pas optimales l'a frustrée *« j'ai eu l'impression de faire vitrine, genre c'est bon on a mis quelqu'un on peut communiquer dessus et le reste on s'en fiche »*. Finalement, les personnes qui sont passées sur un lieu test permanent en élevage confessent effectivement que le projet faisait sens sur lieu test permanent car elles s'installeraient à proximité par la suite, et ainsi qu'elles conserveraient leur circuit de vente et le réseau créé pendant le test.

De fait, **les situations de test sont très variées et à chaque fois uniques**. Plusieurs scénarios peuvent être dégager, mais chaque test en élevage présente un cas d'étude en soit. En réalité, presque tout est possible. Voici quelques scénarios à titre d'exemple :

- **sur lieu test permanent** : Le lieu est équipé et la personne amène son troupeau ; il n'y a pas d'animaux constamment sur les lieux. Le test peut se dérouler en collectif (EAE12) comme en individuel (EAE1)
- **chez une ferme accueillante** :
 - tester une potentielle association avec un paysan en place (EAE10)
 - se mettre en situation de reprise HCF (AGRI2) comme intra-familial (EAE4)
 - soit dans la même production (EAE4 vaches allaitantes -> vaches allaitantes + ovin lait)
 - ou une production différente (AGRI2 grande culture -> ovin) (EAE4 horticulture -> chèvres angoras).
 - Permettre un remplacement ponctuel sur un an (AGRI1).
- **la personne se teste sur sa propre ferme** (EAE7) ou son propre terrain (EAE13)
- **autres situations complexes**. Le réseau a connu l'entrée en test d'une personne qui disposait d'un troupeau mais pas de terres (RHIZOME). Une autre situation complexe a été celle d'une reprise d'une ferme en liquidation (CIAP22). Le test a aussi permis de faire face à des situations difficiles comme le décès de l'agriculteur hébergeant du test en vue d'une transmission (CIAP CVL), ou des rebondissements comme un membre de la famille qui ne souhaitent plus céder alors que des EAE étaient en train de formaliser la reprise (ESSOR MARAICHER). Force est de constater que le test peut être une solution et d'une grande aide grâce à sa flexibilité aux situations très complexes.

4. Le collectif comme levier en élevage : quelle est la place du test d'activité ?

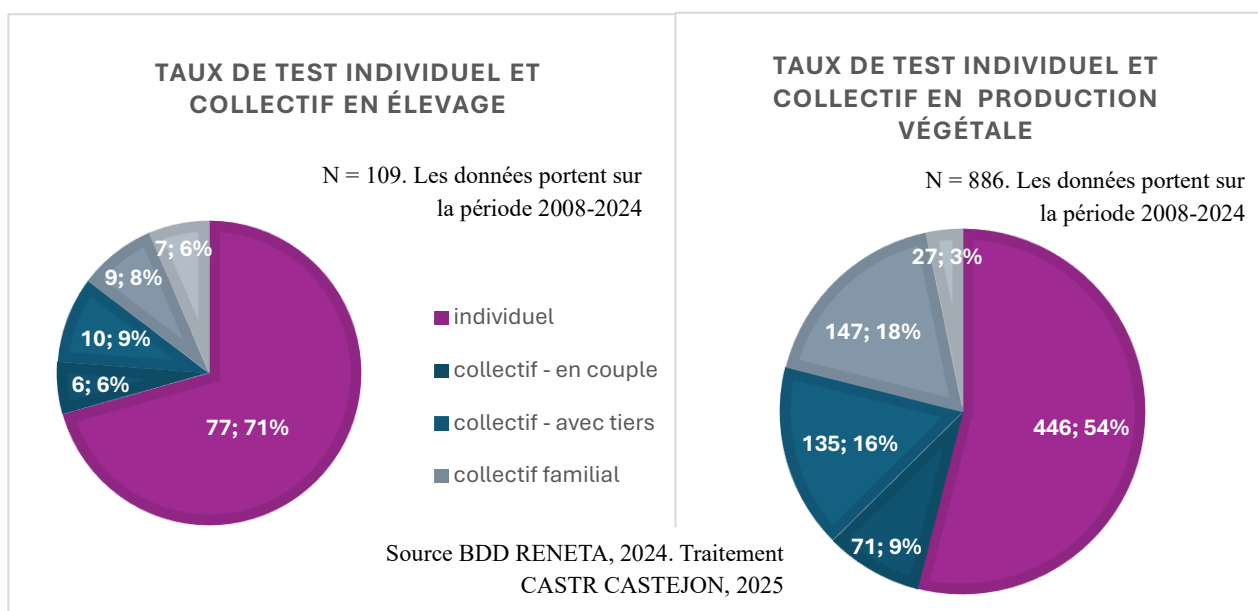
Premièrement, **qu'est-ce que le collectif en agriculture ?** Le RENETA s'est affairé à définir le collectif ; celui-ci comprend minimum deux personnes ayant **un but commun** qui rassemble ses membres et reste compatible avec leurs objectifs individuels. Il repose sur des **individus en interaction** menant des actions et échanges communs, un **système partagé de normes** favorisant la cohésion, et **une répartition des rôles** explicites ou implicites. **L'aspect relationnel** est essentiel, nécessitant écoute, compréhension mutuelle et régulation des tensions. Enfin, la **temporalité** rappelle qu'un groupe évolue au fil du temps et traverse des étapes.

De plus, **il y a plusieurs niveaux de collectifs en test** : Dans un test d'activité, le collectif peut se décliner à plusieurs niveaux. Il peut s'agir d'une personne inscrite seule dans le dispositif du test alors qu'elle est en collectif avec des personnes hors dispositif, ou de plusieurs porteurs de projet tous en test partageant ou non même compte d'activité et/ou se répartissant certaines tâches. Le collectif peut aussi prendre la forme d'une entraide informelle entre personnes présentes sur un même lieu, dans une logique de « co-présence ». Au-delà du site, la dimension collective se retrouve dans l'appartenance à la coopérative ou au réseau des EAE.

D'ailleurs, **le thème du collectif est central au RENETA et dans le réseau InPACT** : La thématique du collectif dans les installations agricoles suscite un intérêt chez toutes les structures du réseau de l'agriculture paysanne et au-delà. Les espaces-test agricoles portent également des études sur cette thématique comme Rhizome, Co-actions, et Champs des possibles. Le réseau RENETA également s'empare du sujet dans le GT collectif, et propose de l'accompagnement sur ce sujet ; le sujet a même fait l'objet des rencontres nationales de 2018.

De fait, **le collectif semble être un levier pour l'élevage**. Les EAE expriment le souhait de travailler sur une ferme cohérente et diversifiée, afin de proposer une gamme complète de produits, valorisables en vente directe ou en transformation. A Rhizome la production de la ferme permet en effet la fourniture du foodtruck (EAE12). L'aspect humain et organisationnel est largement souligné, notamment pour alléger les contraintes liées à l'élevage « *C'est soulager les métiers d'élevage le collectif, quand on est tout seul c'est compliqué, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, quand t'es plus nombreux c'est moins contraignant* » (compagne de EAE12). Le partage du quotidien, la réflexion commune et l'association sur des ateliers exigeants, tels que l'élevage caprin, la transformation fromagère ou la vente, apparaissent comme des leviers essentiels « *c'est vraiment du boulot les chèvres, les fromages la vente. C'est dense donc il faut être plusieurs à réfléchir* » (EAE7). Finalement, le collectif représente un levier pour la transmission de fermes difficilement transmissibles en l'état (cf II.C.1).

Figure 7 : Taux de test en individuel et en collectif en élevage (à gauche) et en production végétale (à droite) (CASTRO CASTEJON, 2025)



Pourtant, **les situations de test en élevage recensent une majorité de test en individuel, représentant 71% des situations contre 54% dans des productions végétales** (figure 7). Par ailleurs, le type de production ne semble pas déterminer si le test est réalisé en collectif ou en individuel : étonnamment, il y a des projets en lombricompost en collectif, et du projet bovin

en individuel. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer un faible taux de collectif sur les situations de test en élevage : l'élevage est plus engageant sur le plan technique et financier, ce qui pousse les porteurs de projet à s'assurer de la solidité de leur collectif avant de se lancer même en test. Pour vérifier cette hypothèse, il faudrait comparer les taux de réussite des tests collectifs et individuels, qui devraient être plus élevés en élevage si l'idée se confirme. On note également que le taux de test collectif est plus faible pour les couples, qui, vivant déjà ensemble, ressentent moins le besoin de se tester et procèdent peut-être à des installations en directe. Enfin, il faut rester attentif aux modalités de saisie : si une seule personne se teste sur la ferme de son conjoint, cela compte comme test individuel, et dans un collectif (comme le projet Rhizome) où plusieurs partagent la charge, l'entrée d'une personne seule dans la case « collectif » peut ne pas refléter la participation réelle de chacun.

En revanche, ***la nature du test ne prédit pas forcément sur la configuration de l'installation*** : On observe qu'environ 20 % des porteurs de projet choisissent une configuration différente de celle expérimentée lors du test (par exemple, test en collectif puis installation individuelle, ou l'inverse). Ainsi, le test peut révéler qu'une configuration ne leur convient pas, ou bien les opportunités ou rencontres facilitées par le réseau conduisent à un choix différent. De plus, certains porteurs se testent seuls puis prévoient de s'associer avec un compagnon plus tard, souvent en raison d'un décalage temporel ou d'un emploi salarié parallèle. C'est le cas d'EAE6 par exemple qui actuellement en portage mouton se rend compte des limites de cet atelier et prévoit une installation plutôt sur un atelier vache et transformation glace avec sa compagne ; atelier dont il envisage l'installation en direct. Sur l'échantillon interviewé, 5/13 ont fait leur parcours en test ou une partie du parcours en collectif ; 3 s'installeront finalement ensemble ou l'envisagent (période de test encore en cours).

Dans cette partie, nous avons pu voir que beaucoup de situations de test (plus de 180) ont été accompagnées en France, et que le test grâce à son adaptabilité peut se faire dans divers scénarii ; que ce soit en termes de lieux, de collectif. Mais qui sont les entrepreneurs à l'essai ? De quelle manière le test représente une opportunité pour eux, ainsi que pour les cédants et plus largement pour le territoire ?

B. Le test en élevage : une double opportunité pour les candidats à l'installation et pour les cédants

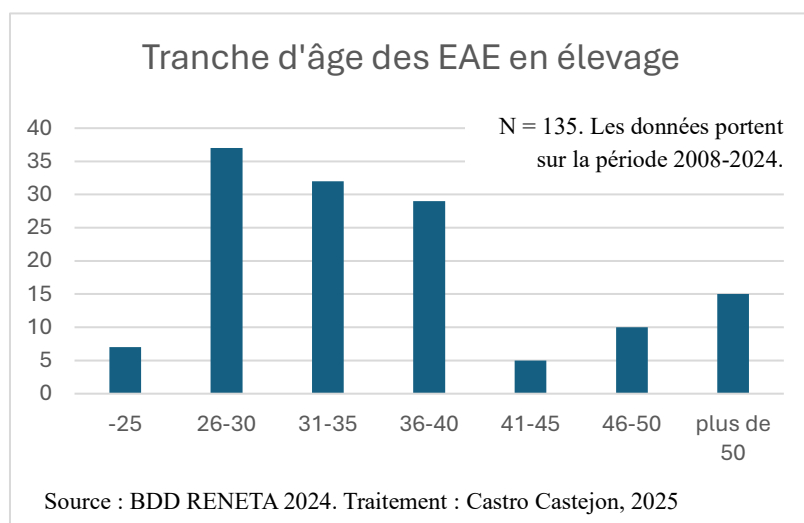
Ce chapitre invite à découvrir le profil des EAE, ainsi que leur projet de test et la place qu'il représente dans le parcours à l'installation des PP. Nous verrons que le test permet dans la majorité des cas de confirmer le projet de la personne et d'aboutir à une installation. De plus, le test présente un fort potentiel pour les reprises et permet de répondre à certains besoins des cédants, pour lesquels la transmission représente un véritable enjeu (psychologique comme financier).

1. Des profils variés mais la même motivation d'un projet qui a du sens

D'abord, il y a ***une présence importante de femmes en test*** (85 femmes pour 95 hommes). Pourtant, encore aujourd'hui l'agriculture reste un milieu masculin. En 2019, les trois quarts des chefs d'exploitation sont des hommes et cette masculinisation du secteur augmente alors que le reste des secteurs tend à se féminiser (Purseigle, Hervieu, 2022, p19). En revanche, dans les nouvelles candidatures à l'installation, les femmes prennent du terrain ; celles-ci représentent 39 % des nouvelles installations entre 2018 et 2022. Cette féminisation de la population agricole semble constituer une tendance qui s'est accentuée au cours des dernières années, puisque le recensement agricole de 2020 relevait déjà que 32 % des installations après 2010 étaient le fait de femmes (Mazaud, 2025). Avec 47 % de femmes accompagnées en test d'élevage, ce dispositif apparaît comme un levier de confiance et de légitimité, leur permettant de prouver leurs capacités dans un secteur où elles restent confrontées aux préjugés et discriminations (GT Genre RENETA). D'ailleurs, les femmes sont particulièrement présentes dans les structures alternatives, où elles impulsent diversification, agriculture biologique, circuits courts ou activités de tourisme, apportant des compétences nouvelles et contribuant au renouvellement des pratiques et des métiers agricoles (Civam, 2015).

De plus, concernant le profil des EAE, ***une majorité de personnes NIMA se testent en élevage, la proportion est légèrement plus élevée en production végétale. Cependant, les issus du monde agricole ont également recours au dispositif.*** La base de données présente une proportion de 90% de NIMA pour 10% d'IMA en élevage. La proportion de NIMA est ainsi plus élevée en maraîchage qu'en élevage ; ils représentent 93% de l'échantillon. En revanche, il reste difficile d'interpréter ces données car les échantillons sont différents, et le taux de réponse est faible. Le résultat est tout de même en accord avec la littérature, qui avance qu'au sein du public à l'installation, le taux de NIMA en élevage est en effet plus faible que pour les productions végétales (Gazo, 2025b). De fait, la découverte des métiers d'élevage est surtout familiale. Sur l'échantillon interviewé, 5/13 sont issus du milieu agricole. Finalement, si le dispositif s'adresse en apparence plus à un public NIMA, il se révèle très pertinent dans des transmissions familiales, où les enjeux et les pressions sont très fortes. En effet, l'imbrication entre sphère familiale et professionnelle génère souvent des attentes implicites et des tensions autour du respect de l'héritage. En cas de difficultés, l'échec n'est pas seulement économique, mais aussi affectif, pouvant être vécu comme une déception vis-à-vis de la famille. En conclusion, les IMA ont également tout intérêt à recourir au dispositif et à le présenter à leurs parents comme un outil sécurisant pour l'ensemble des parties prenantes.

Figure 8 : tranche d'âge des EAE en élevage (CASTRO CASTEJON, 2025)



Par ailleurs, **la moyenne d'âge des EAE en élevage est de 36 ans, et la plupart se situent sous 40 ans (figure 8)**. Mme Thareau, sociologue, lors d'un débat à Tech'élevage, avançait que la moyenne d'âge d'installation en élevage se situe à 29 ans. Les NIMA étant en partie un profil reconverti, qui a besoin de se faire des expériences, il semble cohérent que l'âge en test soit ainsi supérieur.

En termes **de parcours scolaires et professionnels, une grande diversité est constatée chez les EAE**. Ils ont des diplômes allant du brevet à des études supérieures +5. Les expériences professionnelles (pour certains avant la reconversion vers l'agricole) sont elles aussi très variées, certains étaient cadres, d'autres salariés ou employés. On retrouve aussi des professions libérales mais il est difficile d'établir des tendances sur la base de données car seules 10% des cases sont remplies concernant le passé professionnel des EAE. De fait, dans l'échantillon interviewé on retrouve cette diversité de profils avec tout type de formation agricole comme le BTS (EAE1), le BPREA (EAE6), la VAE¹⁵ (EAE7). Finalement, une seule n'a pas d'études agricoles (EAE2).

En outre, **la moitié des EAE ont une expérience très solide en élevage** : certaines personnes ont travaillé plusieurs années voir pour certains même de 5 et 10 ans en lien étroit avec de l'élevage ou sur des fermes d'élevage (EAE1, 2, 6, 7, 9,10), mais pas forcément sur la production testée. Pour certains, c'était dans l'objectif de monter en compétences avant de s'installer, pour d'autres cette longue expérience les a amenés à envisager une installation à leur compte. Pour le reste des EAE, il s'agit d'expériences plus courtes type stage EAP, donc minimum d'un an.

Quelques soit le parcours, les entretiens soulèvent que **se lancer en élevage vient d'une motivation forte** : on ressent le besoin pour certains de s'éloigner des contraintes des anciens métiers exercés « *je n'en pouvais plus de la voiture, de la gestion RH, je voulais de la nature* » (EAE3). Pour certains, l'idée d'être éleveur était présente depuis longtemps, et pour d'autres il s'agit plutôt d'une surprise, d'une découverte puis d'une volonté qui s'affirme. A l'origine, il y a une rencontre avec un éleveur ou un animal, comme une EAE qui pendant ses études d'art raconte « *j'ai découvert les chèvres angoras, ça m'a plu car j'ai découvert qu'on pouvait être éleveuse et créer des vêtements en même temps* » (EAE8). Pour d'autres, le projet est aussi militant « *J'avais envie de combiner la question de l'autonomie alimentaire avec un métier quand même utile, pour faire ma part à l'effort du moment* » (EAE11). Ainsi, animés par le désir de se rapprocher de la nature et de donner davantage de sens à leur vie professionnelle, les EAE s'orientent vers des projets singuliers voire sortant de l'ordinaire, plaçant les valeurs et le lien social au cœur de leur projet.

¹⁵ Validation des Acquis de l'Expérience : Il s'agit d'un dispositif qui permet de reconnaître une expérience agricole de plus de deux ans et d'en faire un diplôme validé par l'Etat.

2. Des projets atypiques et novateurs pour le monde agricole

Sur la base de données RENETA, il est difficile de qualifier précisément les projets, car il s'agit essentiellement d'informations quantitatives. Nous nous appuyerons donc sur les données et les projets des personnes rencontrées, qui sont plutôt représentatifs des types de projets testés à l'échelle nationale.

Les EAE incarnent *des projets atypiques¹⁶ à plusieurs niveaux* : Premièrement, le dimensionnement du cheptel est souvent réduit, rendu viable grâce à une valorisation en vente directe. Les modes de conduite se distinguent également, qu'il s'agisse d'éco-pâturage, de garde de chèvres en forêt ou encore de poulaillers mobiles avec des rotations particulières (voir annexe v). Certaines productions elles-mêmes sont inhabituelles, comme l'élevage de chèvres angora ou d'escargots, tout comme le choix de races rustiques ou rares. Parfois, il s'agit aussi de productions peu communes dans un territoire. Enfin, le profil NIMA des porteurs de projet, avec leurs parcours et approches singuliers, renforce encore l'originalité et la diversité de ces initiatives. Le choix de commercialisation des EAE (développé en partie II.C) est en grande partie encore « inhabituel » pour le monde agricole.

Par ailleurs, *la question du dimensionnement d'élevage possible pendant le test* ressurgit souvent. Nous l'avons vu, le test attire souvent des profils singuliers, en partie parce que les structures porteuses considèrent leurs projets, mais aussi parce que, les projets de petites dimensions garantissent une certaine réversibilité. Généralement la personne en est à l'étape où elle se constitue son cheptel dans l'optique de le faire croître pendant le test. À l'inverse, le dispositif de test est moins adapté aux projets de grande envergure : les EAE ne peuvent pas toujours emprunter (notamment faute d'entreprise en propre) ce qui limite l'expansion du projet et certains ETA disposent de capacités financières limitées pour avancer ou porter les investissements (pour rappel, cela explique aussi la rareté des projets bovins). Pour ouvrir le test à des projets plus grandes échelles, plusieurs pistes existent : permettre à une personne en test de travailler sur un grand dimensionnement en utilisant le cheptel du cédant ou d'un agriculteur en place. Par exemple, il faudrait rendre accessibles les aides PAC, primes ovines et DJA pendant le CAPE ou le CESA ; ou encore élargir l'accès aux dispositifs PCAE élevage pour investir dans le matériel. Ces propositions restent à formaliser et à construire.

Ce qu'on peut constater c'est *que le public à l'installation reçu ne s'identifie pas à un parcours standard ou une installation classique et s'oriente par conséquent vers des réseaux « alternatifs »*. En effet, pour beaucoup étant en reconversion et NIMA, avec des projets sortant de l'ordinaire, l'accueil aux dispositifs classiques n'est pas toujours optimal, voire peut être douloureux. L'EAE3 raconte par exemple que la Chambre d'Agriculture ne l'a pas pris au sérieux avec son projet d'éco-pâturage. Pour l'EAE6, le PPP¹⁷ a été perçu comme une « purge » et très mal vécu, il dit s'être senti méprisé. Il reproche un manque de curiosité face à des projets hors des sentiers battus, et un manque de recherche d'informations sur les formations éligibles au PPP. Un autre EAE a également subi le manque de crédit apporté à son projet « *c'est pas mes interlocuteurs préférés, ils trouvaient mon projet à 1000 poules à terme ridicule et personne n'y croit, donc t'y retournes pas. Ils voulaient juste me donner le bon formulaire, ils s'en foutent* ».

¹⁶ la définition veut dire non conforme à des normes établies ou à des situations communes, habituelles. C'est donc un terme relatif. Nous utiliserons le terme atypique pour dire que c'est différent de ce que font les fermes voisines, ou le modèle dominant en nombre et en influence.

¹⁷ PPP : Plan de Professionnalisation Personnalisé. Il s'agit d'un dispositif proposé par la Chambre D'agriculture après le passage au PAIT, qui comprend un stage de 21heures, des interventions ainsi qu'un accompagnement individuel du projet (budget etc.)

du projet agricole qui est derrière » (EAE11). De fait, beaucoup d'EAE se tournent vers la Chambre d'Agriculture pour pouvoir prétendre aux aides et non pour l'accompagnement qu'elle propose pour les raisons évoquées (EAE1, 2, 3, 10, 11, 13). EAE6 ajoute que parfois certains conseillers souhaitaient aider, mais manquaient d'outils pour accompagner ou évaluer des projets atypiques. La bibliographie atteste également et affirme que les PAI ne sont pas suffisamment encouragés ni financés pour accompagner l'émergence de projet et pour prendre en compte les aspirations des candidats (Gazo, 2023). Finalement, une autre étude rapporte que c'est ce décalage qui a permis l'émergence d'autres types de structures *« c'est aussi parce que les modèles d'agriculture portés par ces nouveaux agriculteurs ne se mesurent pas avec les mêmes standards que ceux de l'agriculture conventionnelle que ceux-ci ont été amenés à construire leurs propres systèmes d'accompagnement, adaptés à leurs projets »* (Le Blanc, 2011).

3. Le test : un tremplin ou une expérimentation ?

Le dispositif de test ayant beaucoup d'avantages, il semblait opportun de comprendre exactement les attentes des EAE :

D'abord, pour la moitié d'entre eux il ***s'agit vraiment d'un support de démarrage, d'un tremplin***, dans une logique de pré-installation (EAE1, 3, 5, 6, 8). Dans ce cadre, les visées du test sont multiples comme ***l'augmentation du cheptel*** ; *« Tu vis pas avec 80 brebis, l'ETA ma servi de support pendant ces trois ans durant lesquels j'ai augmenté le troupeau, donc la taille devenait viable au bout de trois ans. Je suis ressortie avec 100 brebis, un bon support de démarrage. J'étais pas dans l'optique de voir si ça me plaisait, c'était un tremplin pour me lancer »* (EAE1). Certains sont séduits par ***l'aspect rapide du démarrage*** *« Je vais commencer avec eux [la CIAP], pas perdre de temps, faire de la commercialisation, trouver mes clients »* (EAE3), pareil pour l'EAE8 qui a eu une opportunité de troupeau et n'avait pas le temps de monter un dossier d'installation classique ; *« la couveuse a permis d'acheter les chèvres sans perdre de temps ; c'était pas un test c'était un tremplin pour me lancer. C'est l'urgence qui a fait que je suis passée par le test bien que dans l'idée le soutien et l'aspect collectif sont un plus »* (EAE8). D'autres EAE travaillent leur communication (EAE3), certains bénéficiant même d'un soutien sur ce volet grâce à un appel à projet (EAE1).

En revanche, pour l'autre moitié des EAE en élevage enquêtés, ***le test est vu comme une véritable expérimentation du projet*** ; ils cherchent à être mis en conditions réelles pour voir s'ils souhaitent poursuivre ce projet par la suite (EAE2, 4, 9, 10, 11, 13). Comme le partage une personne *« c'est un bon moyen de s'essayer à l'agriculture sans prendre trop de risques »* (EAE11) et pour certains, le test était l'unique solution pour éprouver le métier dans sa globalité *« je voulais vraiment tester mon projet et je n'avais pas d'autres solutions que le test »* (EAE9). Dans cette démarche, une EAE cherche à voir si son projet est viable seule (EAE2) et d'autres à avoir une vision complète du métier *« mon attente du test était de me mettre en épreuve dans la réalité des choses ; en étant stagiaire ou salarié on a qu'une partie de la vision de l'agriculture ; l'aspect compta, gestion, planification, vente, on ne le voit pas »* (EAE10). A noter que le test ne peut pas se substituer à un stage ou à une première expérience en élevage ; il ne s'agit pas de découvrir les animaux ou l'élevage, mais d'expérimenter le métier dans sa globalité ; il faut déjà un bagage. C'est bien une expérimentation d'un projet défini.

Par ailleurs, 5 EAE ***mentionnent être venu chercher un accompagnement*** comptable mais également moral et considèrent les opportunités de réseau (EAE4, 6, 8, 12, 13) comme en témoigne un EAE *« Co-actions vont m'être précieux niveau administratif et en me mettant à dispo des outils de gestion de charges. Ça me permet une base, un accompagnement comptable*

et des aides pour trouver des financements. Aussi de pas être tout seul, d'avoir un soutien » (EAE13).

Afin de démarrer leur projet, 3 EAE ont été attirés **par la proposition du portage des investissements par la CIAP** (EAE5, 6, 8) « *le test permet de lancer son projet avec des capitaux initiaux très faibles et de bénéficier d'un accompagnement en plus de se faire la main sur une structure où tu ne débourses rien... au final de valider la rentabilité du système avant de t'installer seul* » (EAE6). Effectivement, le portage par la CIAP (présenté en détails en III.C.1) permet à des EAE de lancer leur projet et d'investir comme un prêt ; proposition très attractive pour un public qui ne dispose forcément du capital nécessaire ni de la reconnaissance pour accéder à de tels montants.

Aussi, trois EAE **sont venu tester leur collectif** ; certains cherchaient à expérimenter le concept même de travailler en collectif, tandis que d'autres se testaient avec une personne ou un groupe précisément (EAE4, 7, 12). Pour EAE12 et ses collègues en test, cette période leur a permis de faire des formations, de mettre en place des outils pour pérenniser une installation en collectif par la suite.

Finalement, **la durée de test en élevage n'est pas significativement plus longue qu'en production végétale**. En élevage (n = 117), 35 EAE réalisent un test entre 1 mois et 1 an ; 43 EAE entre 13 mois et 24 mois ; et 39 entre 25 mois et trois ans. Pour les productions végétales la majorité des tests durent moins d'un an, mais les proportions restent similaires. Si la pertinence du test en élevage peut être remise en question concernant le temps limité des trois années de CAPE, cet argument ne semble pas bloquant (du moins sur les petits ruminants). De plus, la possibilité qu'offrent certaines CAE de poursuivre le projet en couveuse sur le long terme, ou sur le court terme avant une installation hors couveuse permet d'allonger ce délai. En revanche, il est certains que certaines personnes quittent plus tôt que souhaité par manque de ressources afin de toucher les aides à l'installation.

4. Si le test confirme beaucoup de projets, il permet aussi d'éviter des regrets

Les ETA portent un grand intérêt à l'évolution des personnes une fois qu'elles sont sorties du dispositif. Globalement, **une majorité de personnes procèdent à une installation ou poursuivent dans le milieu de l'élevage après le test**. En effet, le taux d'installation à la sortie du test en élevage est de 75%. De plus, 12 personnes en élevage restent dans la coopérative et sont passés du CAPE au CESA. Dans la part des personnes qui ne s'installent pas à l'issue du test en élevage les deux tiers restent dans le milieu agricole, en salariat ou pour approfondissement du projet. Le taux plus élevé d'installation à l'issue du test en élevage par rapport au végétal (68% pour les productions végétales) peut être expliqué par le fait que la personne soit plus expérimentée en élevage donc le test fait office de pré-installation plutôt que de test « découverte ». Par ailleurs, au long terme les EAE ne perçoivent pas forcément le métier d'éleveur pour leur vie entière. Comme l'analysent Purseigle et Hervieu, « dans une société de mobilités sociales et professionnelles » les projets sont en effet moins pensés sur une carrière complète mais peuvent représenter qu'une période de la carrière des personnes concernées (Purseigle, Hervieu, 2022, p9)

Le test a une fonction double ; il sert à valider et ajuster des projets mais un de ses rôles est également l'accompagnement au renoncement d'un projet. En effet, quel que soit l'issue du test, le test est une réussite à condition que la situation de test a permis à l'EAE d'exercer dans des conditions réelles. Que la personne s'installe ou écarte son projet, le test a apporté une réponse précieuse à la personne qui le porte. Une EAE sur les 13 enquêtés ne s'installera pas à l'issue de son test et elle partage « *Il faut par tous les moyens permettre le test. Ça vient soit confirmer des vocations, des possibilités d'installation, soit ça vient lever le voile sur les*

difficultés qui font qu'on peut pas s'installer. Ça évite aux gens de se mettre dans des situations persos compliquées. J'envisageais une installation en direct je remercie la CIAP car j'y aurai laissé ma peau » (EAE4). L'entrepreneuse qui envisageait une reprise de la ferme familiale a constaté pendant le test que la charge de travail était beaucoup trop grande et malgré ses efforts et sa motivation elle n'a pas trouvé l'équilibre avec sa vie personnelle. Même si elle est déçue de ne pas reprendre la ferme familiale, cette expérience lui a permis de garder une relation saine avec sa famille, avec son conjoint, et de ne pas emprunter pour un atelier qu'elle n'aurait pas continué. Elle ajoutera « *j'ai pas sauvé ma ferme mais j'ai sauvé ma famille* » (EAE4), illustrant la pression liée à la transmission intra-familiale.

5. La transmission : un casse-tête pour les cédants motivés à installer

Au vu de l'enjeu sur la transmission des nombreuses fermes d'élevage, il a semblé opportun d'exposer les difficultés rencontrées par les cédants afin de statuer sur quels facteurs le test peut apporter des réponses. De fait, le cédant ne considère pas la transmission comme une simple transaction économique. Il est en effet à ***la recherche d'un fils adoptif symbolique pour reprendre la ferme***. L'enjeu est grand : il s'agit de confier le fruit de sa vie à quelqu'un capable d'en prendre soin et de le faire prospérer. Dans ce processus, le repreneur peut être perçu comme un « fils adoptif symbolique », surtout lorsque celui-ci est issu d'une famille agricole, facilitant l'adoption grâce à une forme de « parenté professionnelle » (Lataste, 2016b).

Face à l'enjeu exposé, ***la transmission représente un moment pénible voire douloureux de la carrière des éleveurs*** : « *Ça a été très fatigant, la phase la plus pénible de ma carrière* » (AGRI2). Cette période est qualifiée d'« épreuve » par AGRI6, de « sacré boulot » et « frustrant » par AGRI8. Une autre personne se confie également « *c'est dur, c'est une phase critique. Si j'étais honnête je dirai qu'à partir de septembre je vais travailler avec un psychologue pour m'aider à gérer cet aspect-là* » (AGRI9).

En l'occurrence, ***la frustration qui provient d'une réelle envie d'installer, en vain, alors que d'un autre côté les demandes pour de l'agrandissement ne manquent pas***. En effet, l'ensemble de l'échantillon interrogé partage l'envie de permettre une installation sur sa ferme. Plusieurs ont exprimé la volonté que la ferme reste en BIO (AGRI2, 4, 5, 7, 9), comme l'illustre l'ADEAR Limousin « *dans notre réseau, on a la particularité d'avoir des gens qui ont fait des démarches environnementales qui sont terrorisés, angoissés de la détérioration de ce qu'ils ont construit* ». Trois d'entre eux précisent qu'ils souhaiteraient transmettre la ferme en élevage (AGRI5, 8, 10), notamment en raison de l'équipement disponible et des débouchés établis. Malheureusement, le défilement des PP sur leur ferme les décourage alors qu'ils tentent de tenir face à certaines « pressions », notamment celles de l'agrandissement : « *tu as déjà 4, 5 chacals qui tournent autour pour de l'agrandissement* » (AGRI3). AGRI7 a quant à lui utilisé le terme de « rapaces ». Face à cette réalité, ils mettent même en place des stratégies « *partout on dit que c'est notre fille qui reprend pour qu'ils nous foutent la paix, pour qu'ils foutent la paix au propriétaire. Sinon ils commenceraient à aller voir les gens. On dit que les paysans ils ont peur de la PAC, il ferait mieux d'avoir peur de leurs voisins* » (AGRI9). Les structures de l'environnement voient d'ailleurs les conséquences de l'agrandissement « *il y a moins d'éleveurs mais la SAU reste stable, on va donc vers de l'industrialisation agricole avec l'agrandissement. Ce qui me trouble, c'est l'aspect social, et en termes de représentativité du monde paysan dans la commune* » partage le PNR, en plus d'être découragé du manque de considération de l'aspect agroécologique (parfois manquant) des projets des candidats. ***Finalement, les éleveurs rencontrés sont frustrés des politiques étatiques, qu'ils considèrent au service du modèle agricole productiviste et non de l'installation*** comme l'illustre AGRI5 « *je crois que nos dirigeants, les politiques sont pour que ça continue. Pour eux, les fermes sont pas assez grandes, c'est pas rentable. Il y a une politique de tri entre ceux qui méritent de*

continuer et ceux qui ne méritent pas. Quand tu vois les lois comme la loi Duplomb, ça concerne pas la majorité des paysans. C'est pour une forme d'élite. Beaucoup des politiques vont à l'encontre de l'installation massive. Mon point de vue, c'est de dire que les règles, les lois, les décrets sont pour continuer l'épuration, alors que le discours c'est qu'ils veulent soi-disant installer ». (AGRI5)

Ainsi, transmettre une ferme sur laquelle on a autant vécu et investi (même psychologiquement) est difficile, et paradoxalement, vouloir installer des nouveaux éleveurs c'est se compliquer la tâche. Face à certaines de leurs craintes, le test permet d'en lever certaines.

6. Accompagner la transmission agricole par le test : entre confiance et progressivité

Premièrement, la littérature affirme ***que les recherches sur l'accompagnement psychosocial des cédants sont rares***, et aucune ne traite spécifiquement de la préparation des agriculteurs à transmettre HCF. Si de nombreuses possibilités existent pour accompagner les PP, il semble que la réussite des transmissions-reprises repose donc surtout sur les candidats à l'installation. De fait, il n'existe à ce jour pas d'accompagnement global intégrant à la fois les dimensions psychosociales des cédants et des repreneurs (Lataste, sd).

Alors, face à la difficulté que représente la transmission, l'espace test se propose comme outil pour faciliter le lien entre cédant et repreneur. En effet, ***le test permet au cédant de voir un PP s'accomplir sur sa ferme en plus d'établir un lien de confiance***. Pour rappel, les cédants se soucient du devenir de la ferme au-delà de la transmission et se sentent responsables de la viabilité à plus long terme (Jacques-Jouvenot, 2014). Par exemple, pour s'assurer des compétences des PP, AGRI2 a mis en place un test sur sa ferme de grande culture pour une reprise en ovin. L'expérience a été positive et le couple a finalement cédé sa ferme aux EAE qui se sont testés dessus. Ils témoignent « *on est gâtés d'être passé par le test, c'est dans l'intérêt du cédant de passer par là, ça donne une assurance* ». Ils ajoutent « *Pour nous c'était d'une grande aide pour pas se tromper sur les acquéreurs. Même si on a pas fait de grand bénéfice pendant cette période de test, on a en a profité pour confirmer notre volonté de leur transmettre. On cherchait [des repreneurs] depuis quatre ans.* » (AGRI2). Par ailleurs, le test peut également être la dernière étape pour confirmer une association. L'EAE10, après un stage pour découvrir la ferme, puis un parrainage a eu recours au test comme dernière étape avant de s'associer en GAEC. Il raconte « *il fallait passer par cette étape d'un gamin qui se transforme en adulte* » (EAE10), attestant de la maturité acquise en test. Ainsi, ***le test invite les PP à se projeter et à imaginer leur projet sur des fermes existantes, alors qu'ils ont tendance à préférer créer un projet en partant de zéro***. AGRI10 a une hypothèse confirmée par plusieurs structures « *les gens qui veulent s'installer s'ils ont du caractère ou du charisme, ils veulent s'installer dans leur truc et non pas se mettre dans une démarche* ». A l'inverse, les cédants ont parfois certaines exigences qui freinent leur transmission et dissuadent les PP. Alors, la mise en place d'un test permet aux cédants de s'ouvrir à des modalités ou configurations qu'ils n'avaient pas envisagées grâce à la réversibilité. Le ***test, avec sa temporalité propre, permet ainsi une transmission progressive et invite le cédant et le repreneur à trouver des consensus***.

Bien sûr, ***il reste des vigilances et des limites***. Les cédants émettent quelques réserves à la mise en place d'un test sur leur ferme : certains souhaitent vraiment se reposer et craignent de ne pas pouvoir s'il y a quelqu'un en test chez eux (AGRI5,7). De fait, un accompagnement rapproché d'un large réseau et d'autres paysans est crucial pour que la situation ne pèse pas trop sur le cédant. En effet, « *la transmission en élevage ne se fera pas sans énergie collective* » (AGRI3), une vision partagée par AGRI4 : « *Il faudrait pouvoir s'appuyer sur une dynamique locale des élus. Faudrait que vraiment tout le monde soutienne pour que ça réussisse* ». Par ailleurs, une

contractualisation précise et une discussion autour des prix de cessions comme pour une transmission effective sont indispensables pour éviter les quiproquos. Ce cadre va permettre à l'EAE d'anticiper et de se projeter sur des bases établies s'il le souhaite. Bien évidemment, un test ne veut pas forcément dire une transmission derrière, et il faut donc une bonne communication. En revanche, même s'il n'y a pas transmission au premier essai, le cédant a été amené à requestionner certaines certitudes et le porteur de projet à se projeter sur un projet existant, une ouverture d'esprit garantissant davantage de succès pour la suite de chacun.

En plus de représenter une véritable opportunité pour les EAE et pour les cédants pour permettre des transmissions valorisantes, les situations de test amènent très souvent du positif à une plus grande échelle et apporte de la plus-value au territoire.

C. Le test, une opportunité pour le territoire et par le territoire

Dans cette section nous verrons que le test est souvent mobilisé dans des situations de restructuration de fermes d'élevages. Les situations de test en élevage contribuent à redynamiser les territoires au-delà du test et à développer des productions alignées avec les orientations des collectivités.

1. Un outil pour la restructuration des fermes, vitale pour les territoires

Face aux fermes d'élevage qui sont difficiles à reprendre en l'état, ***le test a sa place dans la restructuration¹⁸ étant un levier de transformation car il permet de tester des réorganisations humaines, productive et foncière.*** Les restructurations se traduisent souvent par la création d'emplois, la diversification des productions et une évolution vers des pratiques plus favorables à la biodiversité et à la préservation des ressources naturelles (Cornu, 2024). Dans notre échantillon, 7 cas peuvent être considérés comme de la restructuration, recensé figure 9. Pour assurer une certaine réversibilité en test, les EAE ont souvent recours à des infrastructures démontables ou mobiles qu'elles pourront revendre ou déplacer en cas de non installation sur le site (poulaillers mobiles, tunnels pour les animaux, algeco pour la transformation fromagère, etc.).

Code	Atelier initial	Production(s) sur la ferme pendant le test
AGRI2	Grande culture, viticulture	Ovin - viticulture
EAE2	Bovin lait	Ovin
EAE4	Bovin viande	Ovin – bovin viande – atelier pédagogique
EAE7	Bovin viande	Bovin viande – caprin
EAE8	Horticulture	Caprin race angora
EAE9	Bovin lait	Ovin – caprin
EAE10	Bovin et canard	Bovin, canard et poule

Figure 9 : Tableau présentant les cas de restructuration de l'échantillon enquêté (CASTRO CASTEJON, 2025)

Finalement, les espaces-test peuvent même être ***un moteur de restructuration*** en proposant des grands espaces qui invitent les EAE à tester diverses productions (comme Rhizome par exemple ou le test a permis à un collectif de se confirmer, lequel cherche désormais une ferme pour s'installer ensemble). De fait, si l'outil est moins utilisé pour les grosses exploitations très capitalisées, il représente un levier en tant qu'espace d'expérimentation, en permettant de tester les associations entre les personnes et l'articulation entre les ateliers. Ainsi, une fois installées, les personnes peuvent ainsi engager des emprunts lourds de manière plus sereine et réfléchie. Ce sujet de la restructuration en test, enjeu pour le RENETA, serait à approfondir.

2. Pour des zones rurales vivantes : créer des réseaux et favoriser l'implication citoyenne et associative

Premièrement, ***les ETA sont des structures ancrées dans la décision collective.*** Les associations qui portent des ETA fonctionnent souvent selon des modèles de gouvernance partagée ou démocratique. Les décisions concernant les projets sont prises collectivement, donnant aux structures ou aux citoyens un réel pouvoir d'expression et de choix quant au développement de nouvelles filières sur leur territoire. Par ailleurs, les personnes impliquées

¹⁸ Restructuration : Selon Fabrice Ruffier (Terre de Liens) elle consiste, pour des exploitations agricoles difficilement transmissibles, à réorienter la conduite de l'activité, la production principale, l'usage des terres et des bâtiments. Il s'agit surtout de fermes en mono-production avec peu d'actifs agricoles. On parle souvent de restructuration au moment où après une cessation d'activité.

dans ces associations (administrateurs, coopérateurs) participent souvent à plusieurs structures, ce qui favorise les échanges et offre une vision globale des dynamiques locales. Certaines associations, comme les Cigales, jouent un rôle clé en finançant les porteurs de projet, témoignant de leur volonté de voir ces initiatives se concrétiser tout en renforçant la transparence.

Pour entourer les EAE, ***des groupes locaux émergent pour ancrer les personnes dans le territoire.*** Dans certains espaces-test, comme la CIAP Pays de la Loire, la création d'un « groupe local » est vivement encouragée, voire obligatoire, avant l'entrée en test. Constitué d'environ cinq personnes issues du milieu agricole ou non, ce groupe incite l'EAE à présenter son projet à des pairs, voisins, commerçants, ou habitants du territoire. La démarche permet aux personnes rencontrées de découvrir le projet et, si elles le souhaitent, de l'appuyer. Dans plusieurs cas, ce petit noyau de soutien s'est révélé précieux : accès à du foncier, prêt de matériel, aide ponctuelle, mais aussi création d'interconnaissances durables. Pour les habitants locaux, cette dynamique est également appréciée, car le projet est pensé avec eux ; il y a une reconnaissance de leur place en tant qu'habitant ou travailleur dans ce territoire. Cette démarche témoigne donc d'un respect envers les personnes établies et renforce la légitimité sociale du projet.

De plus, ***le test permet de créer des réseaux sur le territoire, notamment entre EAE*** comme le souligne l'un d'entre eux « *l'intégration dans une telle structure permet de rencontrer d'autres personnes et de découvrir d'autres productions* » (EAE5). Ce réseau permis par le test s'accompagne également d'une entraide importante entre les couvées « *c'était surtout au niveau du soutien moral et sur l'hygiène du troupeau qu'on était en lien* » (EAE8). D'ailleurs, le travail en commun est d'autant plus fort si les personnes sont entrées en test en même temps, ou si elles sont proches géographiquement (EAE9). Aussi, les EAE en couveuse généraliste apprécient que d'autres couvées aient également des projets agricoles (EAE13). On constate sur certains territoires, comme sur l'île d'Oléron, qu'une réelle communauté d'installés sortie de test existe, et que les agriculteurs font désormais des productions en commun, en plus de créer des amitiés et une ambiance joviale. Par ailleurs, la présence en espace-test permet ***d'accéder au réseau constitué par la structure de test*** « *il y a aussi tout un réseau qui s'active, je m'en suis servie pour vendre mes animaux. J'ai appelé la personne qui m'accompagne à la CIAP, elle m'a donné un contact qui lui-même m'a donné un contact etc. pour m'aider* » (EAE4). Ces structures bien implantées favorisent en effet la mise en réseau sur le territoire « *le stage paysan créatif m'a permis de rencontrer le réseau paysan, qui est ouvert à faire de l'entraide* », souligne l'EAE5 qui n'était pas issu de la région. EAE6 va en ce sens et ajoute que ce réseau est précieux car il y a du bouche à oreille sur des opportunités de parcelles à pâturer.

Par ailleurs, ***grâce au tutorat proposé en test, les éleveurs renforcent l'entraide et la solidarité entre générations d'éleveurs et légitiment les PP.*** Effectivement, le rôle de tuteur que peuvent prendre les éleveurs est un atout précieux pour les territoires. Ils permettent aux EAE de s'ancrer dans les réseaux professionnels et sociaux existants et de gagner du temps en adoptant des pratiques agricoles ou des savoirs-faires adaptés au terroir. De plus, ce rôle permet aux éleveurs en place d'être dans des dynamiques collectives et de ne pas être isolé.

De surcroît, ***les EAE peuvent également amener de nouvelles dynamiques dans un territoire.*** Au-delà de « repeupler les campagnes », beaucoup s'impliquent dans des réseaux comme les CIVAM, ou dans des structures plus spécialisées, telle la Fédération française d'éco-pâturage (EAE3). Certains explorent également d'autres manières de travailler, par exemple en limitant les traitements sur leurs animaux et en collaborant avec des vétérinaires alternatifs (EAE7). Ces démarches contribuent à faire émerger et circuler des pratiques innovantes pouvant inspirer

d'autres éleveurs. En effet, les parcours atypiques d'entrée dans le métier sont susceptibles de travailler le groupe professionnel de l'intérieur.

Finalement, ***les espaces-test sont un terreau fertile et permettent la création de démarches alimentaire du test et après*** : le Germe illustre comment un espace-test peut devenir un moteur local. Après la création d'une légumerie avec « Graines de Saveurs », a été lancé le réseau MARmeet et d'un Food Fab Lab Solidaire. Ancré dans la solidarité, il accueille des personnes en insertion. De même pour Rhizome, où la production alimentaire transformée en plat dans le foodtruck paysan crée une dynamique et sort du lieu test pour conquérir d'autres espaces. Souvent, les EAE souhaitent en plus contribuer aux renouvellements des générations et plusieurs témoignent vouloir aider d'autres personnes à s'installer ou créer des situations de test.

En revanche, ***une attention particulière est à accorder aux zones rurales pour permettre le développement d'initiatives de test***. Effectivement, les financements dédiés aux zones rurales doivent être suffisamment conséquents pour permettre l'émergence de projets. Les territoires doivent préparer l'accueil de nouveaux entrants sur le territoire et travailler sur leur attractivité (logements, activités et...) ainsi que veiller à faciliter l'intégration des personnes, souvent NIMA et parfois mal perçues. C'est un réel enjeu notamment pour les projets d'élevage parfois loin des bassins de consommations.

3. Des productions de qualité vendues localement qui bénéficient aux locaux et créent du lien

D'abord, ***les projets des EAE sont alignés avec les objectifs nationaux et régionaux*** : Les productions des EAE s'inscrivent pleinement dans les objectifs de la loi EGalim, qui vise notamment à favoriser une alimentation saine, durable et accessible (article 1), à renforcer le soutien aux filières locales et aux circuits courts (article 4), et à améliorer le bien-être animal (article 14). En privilégiant la vente directe et le BIO, les EAE contribuent à proposer des produits de qualité, locaux et respectueux de l'environnement. Ces projets soutiennent l'objectif d'une rémunération équitable pour les producteurs figurant également dans EGalim. A l'échelle régionale, la Nouvelle-Aquitaine dans son Pacte Alimentaire¹⁹ a des objectifs et des domaines d'actions stratégiques auxquels le test répond sur les critères mentionnés ci-dessus.

En effet, ***les EAE sont toujours dans une démarche de production de qualité***. A l'échelle de la base de données, 105 projets sont en BIO, 6 en AOP et uniquement 8 n'ont aucun label, ces chiffres sont probablement sous représentatifs car pour 63 EAE l'information n'est pas renseignée. A l'échelle de l'échantillon interviewé, 4/13 commercialisent en BIO. Pour les autres, soit le passage en Bio est en projet, soit ils n'auraient pas d'avantage à avoir le label, bien que le mode de production s'en rapproche. Concernant l'éco-pâturage, fréquents en test, la capacité qu'ont les ruminants à valoriser des ressources, à maintenir de la biodiversité et à être adaptables donc résilients sont un atout face aux changements globaux (Nozières, 2022). Finalement, les modèles de productions des EAE incarnent les attentes sociétales exposées en I.A.4.

Ensuite, ***les EAE orientent leurs choix vers des circuits de commercialisation qui maintiennent la valeur ajoutée sur le territoire et en font bénéficier directement la population***. En effet, la totalité des EAE en élevage vendent en vente directe et en circuits courts de proximité. Ils mobilisent en général plusieurs circuits de commercialisation (12 vendent

¹⁹ Pacte alimentaire NA : Le Pacte Alimentaire Nouvelle-Aquitaine 2021-2025 vise à renforcer les circuits courts, soutenir l'agriculture locale et favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous.

directement à la clientèle, 8 sur des marchés, 3 à des magasins de producteurs et 1 magasin BIO, 1 en AMAP, 1 en restauration collective, 1 sur internet). Ils sont donc à l'origine de certains circuits (point de vente sur la ferme) ou s'inscrivent dans des démarches existantes. Par ailleurs, le choix de la vente directe est multifactoriel : *« Je privilégie la vente directe pour des raisons éthiques et ça permet une meilleure valorisation, 19-20 € le kilo »* (EAE5). La production reste donc sur le territoire et les investissements réalisés par la collectivité bénéficient directement aux habitants qui peuvent s'approvisionner en local ; objectif qui s'inscrit dans le Pacte alimentaire NA.

Par ailleurs, *ces circuits en vente directe permettent de créer du lien sur le territoire et d'éduquer les citoyens sur l'élevage et plus globalement sur l'alimentation*. Effectivement, beaucoup d'EAE apprécient la relation avec leur clientèle, souvent fidèle, comme le raconte EAE7 : *« Je me suis énervée contre un client parce qu'il m'a dit qu'il ne mange pas de viande alors qu'il achète du fromage tous les jours. Je me suis dit, fais gaffe, c'est un client... mais il revient. Les relations sont assez vraies »* (EAE7). En revanche, certaines prestations, comme l'éco-pâturage, sont plus difficiles à valoriser commercialement, mais offrent un impact fort en termes de sensibilisation et de lien social : *« c'est difficile à vendre le côté émerveillement aux animaux. L'éco-pâturage rapproche des animaux, imagine dans un Ehpad, des papis ou des gamins, qui voient arriver des animaux c'est magique »* (EAE3).

4. Espaces-test et PAT : une alliance stratégique pour les territoires

Premièrement, *les espaces-test agricoles et les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) sont étroitement liés et ils se renforcent mutuellement*. Le PAT, en structurant une stratégie alimentaire locale, et en fédérant des acteurs, crée un cadre favorable pour l'émergence de lieux-test. Concrètement, il identifie les besoins du territoire (production locale, circuits courts, relocalisation alimentaire) et légitime le soutien public à ces initiatives. En retour, les espaces-test apportent une réponse concrète au PAT en permettant l'installation progressive de nouveaux producteurs, capables de fournir durablement des produits de proximité. Ainsi, le PAT donne une orientation politique et stratégique, tandis que les espaces-test en assurent la mise en œuvre opérationnelle. Beaucoup d'espaces-test ont ainsi émergé avec les PAT (notamment les ETA portés par les collectivités).

D'ailleurs, *le test d'activité peut être mobilisé par la collectivité, comme moyen d'atteindre un objectif politique*. Le dispositif de test peut être un moyen de dynamiser ou de créer de nouvelles filières et d'attirer des porteurs de projet. Par exemple, sur l'île d'Oléron, la CDC souhaite réintroduire la production de sel, un savoir-faire emblématique en déclin. Convaincus par le potentiel du test, la CDC y a recours pour identifier des candidats potentiels qui passeraient par le test avant de s'installer durablement sur le territoire. Dans le domaine de l'élevage, le Parc Naturel Régional du Quercy « Vira Pastre » a adopté une démarche similaire. Face au manque de porteurs de projet et à la baisse du cheptel de la race locale, la « Causses du Lot », le test est un moyen d'attirer des PP sur un territoire et ainsi d'assurer la continuité de l'élevage. De fait, les enjeux pour le tourisme sont forts. La CARA, projette d'intervenir sur un parc naturel maritime où l'élevage permet l'entretien des marais salés et doux. D'ailleurs, des éleveurs se mobilisent pour assurer une relève sur cet écosystème particulier. En conclusion, maintenir de l'élevage sur les territoires est un enjeu fort pour les collectivités car comme l'évoque BIO NA, *« on aime les paysages en lien avec l'animal, personne va en vacances en Beauce. Sans animaux il y a quelque part de la mort car les paysages sont vides et il y a moins de biodiversité sans les prairies »*.

Si les collectivités portent autant le test, c'est qu'elles constatent une maturité des personnes qui y ont eu recours. Effectivement, *le test permet des installations plus pérennes et donc des*

bons « investissements » pour les collectivités, comme l'illustre la CDC d'Oléron « *le test s'adresse à ceux qui sortent d'études agricoles ou les reconvertis. C'est le chaînon manquant ; si tu n'es pas encore assez solide tu te testes pour pas te lancer dans le grand bain. S'ils se plantent [les PP], c'est de l'argent public qui est perdu et de la perte de temps pour les contrats... Nous le test ça nous rassure dans la démarche, et ça permet entre temps de trouver un terrain pour atterrir, ça permet une transition* ». La coopération avec la CDC d'Oléron, qui pratique l'« *activisme municipal* » (c'est-à-dire porte des politiques intercommunales volontaristes et interventionnistes) est un exemple particulièrement inspirant de coopération entre collectivités et ETA qui aboutit à des installations pérennes (Bécasse, 2024) ; « *Le test est important pour le territoire. On les multiplie, que ce soient des lieux fixes ou des archipels. 1/3 de nos installés sont passés par le test. Ils sont mieux préparés, et ils se projettent à long terme. Ils ont une vision plus large car ils prennent le temps de se tester* » (CDC Oléron). Pour l'instant, la CDC n'envisage pas travailler sur l'élevage, mais investir dans une ferme pourrait être envisageable à conditions que les investissements ne soient pas trop lourds.

Déjà, **les collectivités locales cherchent à soutenir l'élevage et les circuits courts, mais se heurtent souvent au manque d'éleveurs et au coût du portage immobilier**. De fait, nombre d'outils industriels de collecte et d'abattages ont disparu dans les territoires. Par conséquent, une réarticulation entre les politiques agricoles et les politiques industrielles et territoriales est nécessaire (France Culture, 2024a). Pour permettre de soutenir les filières de production animale, la Communauté Urbaine de Grand Poitiers a mis en place un atelier d'abattage, de découpe et de transformation, mais sa gestion s'est révélée lourde et peu rentable. La collectivité s'oriente donc vers des solutions où elle ne serait pas directement responsable du bâti, tout en cherchant un effet levier pour attirer de nouveaux porteurs de projets et développer les filières locales. Du côté de la CARA, les mêmes limites apparaissent : avec un budget constant, il est difficile de développer de nouveaux outils, d'où l'idée de mettre en place du test en archipel et d'activer les réseaux de partenaires, sans pour autant reprendre un rôle de maître d'ouvrage. Face à ce manque de PP, c'est dans l'intérêt de soutenir des structures qui travaillent sur l'installation comme les espaces-test qui accompagnent des EAE qui s'installeront potentiellement ensuite.

Ainsi, **les collectivités privilégient l'animation et l'accompagnement plutôt que le portage direct**, c'est le constat d'un atelier partenarial réunissant plusieurs collectivités. Par exemple, Grand Châtellerauld s'inscrit dans cette logique, en identifiant du foncier pour des projets agricoles (notamment maraîchers, avec des liens possibles avec les cantines scolaires) et en proposant des aides financières : 25 000 € pour la création ou le développement d'ateliers de transformation et pour la structuration logistique, avec un plafond de 7 000 € par dossier. Le territoire soutient également le développement du circuit court et du « bien manger » par des actions d'animation (visites de fermes, sensibilisation). Enfin, le Haut-Poitou partage les mêmes réserves vis-à-vis du portage du bâti et du foncier. La collectivité a engagé un recensement du foncier et des exploitants pour optimiser la mise en valeur des terres, en lien avec la Chambre d'agriculture et dans le cadre du PAT. En conclusion, les acteurs du territoire gagneraient à s'appuyer les uns sur les autres pour apporter un réel poids aux démarches entreprises.

Finalement, **le test s'impose comme un mécanisme d'apprentissage pour les collectivités** : Le partenariat entre le ETA et collectivité permet de déployer des politiques ambitieuses en mobilisant le test en « archipel », positionnant ce dispositif comme un véritable laboratoire de politiques agricoles. Il contribue également à démocratiser l'installation, notamment pour des porteurs de projets aux profils précaires, même si le démarrage effectif de l'activité reste un défi (Bécasse, 2024). En effet, afin d'attester de leur légitimité, les ETA doivent en effet

s'inscrire comme lieux d'expérimentations de nouveaux outils juridiques et de nouvelles pratiques (Barthout, 2007).

Finalement, les mots de François de Ravignan (ingénieur agronome) lors du Congrès de l'installation progressive en 1999 sont toujours d'actualité : « *Le plus important est sans doute qu'ici même, nous nous aidions les uns les autres à voir dans ceux qui tentent l'aventure de l'installation rurale, non pas des malades, des victimes ou des marginaux, mais les acteurs d'une transformation qui, à partir de l'agriculture et du monde rural, peut avoir de très importantes incidences sur l'évolution de la société toute entière.* »

En conclusion, le test en élevage constitue une réelle opportunité pour les territoires. Il permet d'expérimenter des restructurations de fermes tout en attirant des porteurs de projet vers des zones rurales, favorisant ainsi la dynamisation économique et sociale. Les projets soutenus génèrent des liens, animent des réseaux, bénéficient aux citoyens locaux et s'inscrivent dans les objectifs nationaux et régionaux de production agricole. Pour les collectivités, le dispositif représente une garantie : il contribue à des installations durables et pérennes, maximisant l'impact des outils et infrastructures. En revanche, le nombre de PP reste faible, enjeu pour les collectivités comme pour les ETA.

III. Spécificité de l'accompagnement et de la mise en œuvre du test d'activité en élevage

Ce chapitre se propose d'analyser les différentes dimensions du test d'activité en élevage du point de vue des ETA. La première section porte sur le recrutement des porteurs de projets en élevage. La deuxième explore la spécificité de l'accompagnement. Enfin, la dernière partie traite de la question du financement, essentielle pour rendre le projet viable et sécuriser la phase de test.

A. Entre rareté des porteurs de projet et compétences nécessaires : quelles pistes pour attirer des candidats en test ?

Au vu du faible nombre de porteurs de projet en élevage, l'enjeu est de faire connaître le test et de convaincre les candidats à l'installation de la pertinence du dispositif pour leur projet. Cette partie s'attache à présenter les démarches actuellement mises en œuvre pour informer des fonctions du test, celles qui pourraient être renforcées, ainsi que les points de vigilance nécessaires pour analyser les parcours et faciliter l'entrée en test.

1. La communication est essentielle face au manque de PP en élevage

Comme en témoigne la littérature, **les porteurs de projet en élevage sont peu nombreux. Les structures d'accompagnement, les collectivités, les éleveurs et les cédants le ressentent** « *je sens pas un engouement féroce pour reprendre une ferme d'élevage* » partage AGRI8. Beaucoup reconnaissent que c'est un métier globalement difficile et nombre d'entre eux rejoignent les arguments dissuasifs du métier développés en I. Face à ce manque de candidats, chacun se questionne sur les futurs possibles de l'élevage. Bien qu'un éleveur soit persuadé de résilience des systèmes d'élevages, il appréhende tout de même que ce soit les firmes qui profitent de cette conjoncture « *il y aura des élevages industriels, des trucs aberrants à la fois sur l'aspect économique mais aussi niveau santé animale puisqu'on fait une concentration [...]* Les bigards et les autres vont nous ramener de la bidoche d'Amérique du sud en pagaille quoi c'est ce qui va se passer » (AGRI10). La littérature atteste que l'inquiétude vis à vis de l'élevage est généralisée et accompagnée de tristesse et d'anxiété (Delanoue, 2024) mais c'est bien parce que les paysans ont encore de l'espoir et qu'ils veulent éviter cette destinée qu'ils se mobilisent. La preuve, AGRI5 a intégré Champs du Partage spécifiquement en tant qu'administrateur pour lancer une réflexion sur l'élevage dans la structure.

Si les productions animales attirent moins que le végétal, la formation agricole n'est pas désertée pour autant et certains jeunes ont des projets de reprise ou d'installation en élevage. **La littérature et les entretiens affirment cependant que la formation agricole initiale est éloignée de la question écologique et paysanne.** Une certaine déception, voire frustration est ressentie dans l'enquête ; la salariée de BIO NA partage par exemple que son intervention en lycée agricole l'a « déprimée » car elle a ressenti une immaturité et des intérêts très capitalistiques chez les élèves. Un éleveur rejoint cet avis « *En formation, on apprend de l'anti-agriculture durable. Ils sont conditionnés par « il faut que ça crache », ils sont formatés* » (AGRI7), tandis qu'un autre ajoute un aspect genré « *J'ai une voisine, elle était au lycée agricole, et elle expliquait que chez les garçons la folie c'était d'avoir de gros tracteurs, et chez les filles, c'était de travailler avec des animaux* » (AGRI3). Par ailleurs, un éleveur regrette le manque d'enseignement culturel du métier « *quelque fois on fait des discours avec l'ADEAR, la dimension écologique est prise en compte mais pas assez, et la dimension culturelle paysanne est pas assez travaillée* » (AGRI5). Le quatrième podcast « élevage ou production animale » de la série LSD sur la formation agricole illustre ces notions (France Culture, 2024b). Finalement,

AGRI10 déplore le niveau des diplômés de BTS qui régresse, soupçonnant chez eux un manque de motivation. Par ailleurs, l'ouverture d'esprit des apprenant.e.s serait variable selon la production animale envisagée constate le CFPPA de Bellac. Le formateur note davantage de projections dans des modèles alternatifs en mouton qu'en bovin ; il s'en réjouit car c'est la preuve qu'une autre approche est possible, plus axée sur le lien à l'animal, l'aspect relationnel, et la présentation d'autres modèles. En clair, il y a un enjeu à ce que la formation initiale présente des modèles alternatifs au modèle dominant.

Les ETA sont encore méconnus des agriculteurs et des candidats à l'installation, et globalement la **découverte du test par les EAE se fait principalement grâce au réseau des structures de l'agriculture paysanne ou de l'ESS** (EAE3, 5, 7, 9, 13). Certaines personnes ont connaissance du dispositif grâce à des paysans (EAE1, 8, 10) lesquels sont soit investis dans des structures, soit proposent le test sur leur ferme. Le stage paysan créatif est également mentionné ; les stagiaires découvrent le dispositif pendant cette expérience (EAE4 et 6). Finalement les médias comme des radios locales ont pu sensibiliser une personne (EAE2), et une a connu le test grâce à une intervention en BPREA (EAE11) ou un appel à projet (EAE12).

Force est de constater que les partenariats sont à renforcer ou à développer car les structures partenaires font office de relais en conseillant le test d'activité aux PP. D'ailleurs, certaines structures sont étonnamment sursollicitées par rapport à d'autres et ne sont pas encore en capacité d'accompagner tous les PP en élevage qu'elles reçoivent. Par exemple, l'ADEAR Limousin accueille plus de 140 PP par an, dont le taux ayant des projets d'élevage varie chaque année. La structure accueillant le plus de PP reste le PAIT ; celui de la Charente reçoit autour de 230 personnes par an, la majorité ayant des projets aboutis et un tiers plutôt « des idées ». Les projets sont pour la plupart viticoles et bovins, de moins en moins de projets maraîchers sont constatés. Le public représente dans les 2/3 des reprises en cadre familial. Ainsi, les partenariats sont à développer ou à rendre effectifs, particulièrement avec les PAIT et les Chambres d'agriculture avec lesquels l'impact d'une collaboration étroite pourrait être fort en vue du nombre de candidats rencontrés. Les présentations collectives, comme les cafés installation (temps d'échanges multi partenarial avec des PP) sont à maintenir et à multiplier car elles permettent de toucher un public plus large et de montrer concrètement aux porteurs de projet qu'ils seront accompagnés par un réseau d'acteurs variés tout au long de leur parcours. En outre, le réseau de l'agriculture paysanne a d'ailleurs un enjeu : estimer précisément le nombre de personnes reçues en établissant des outils adaptés. En effet, un recensement fiable permettrait d'asseoir sa légitimité et de montrer l'importance du travail d'accueil et d'accompagnement des PP réalisé par les membres.

Pour se faire connaître, **les ETA sont dans une démarche pro-active et organisent des présentations du dispositif en formations.** En effet, les ETA proposent presque tous des interventions dans les formations pour adultes comme les BPREA. En lycée agricole, les personnes sont souvent sur un projet de reprise familiale et se sentent également moins concernées par le test. En réalité, le créneau dont les ETA disposent pour convaincre du test est mince ; en BPREA les personnes ont déjà une idée précise de leur projet et ont souvent identifié un terrain, le dispositif leur est ainsi présenté presque trop tard car les PP en question sont « pressés » de s'installer.

2. Perspectives pour attirer plus de PP en test

Si le test d'activité agricole manque de visibilité, c'est encore plus vrai pour le test d'activité en élevage. Il y a donc un enjeu à faire connaître le test et à démontrer de sa pertinence et de son sérieux.

Il y a certainement un intérêt à **susciter la vocation de faire de l'élevage chez les PP agricoles en production végétales**. Un levier consiste à introduire davantage l'élevage aux personnes qui envisagent déjà un projet agricole « *les gens qui vont s'intéresser à l'agriculture vont vers le végétal ; il faut s'intéresser à la méconnaissance qu'ils ont de l'élevage* » (AGRI5). En effet, c'est un public parfois intéressé, et déjà quelque part convaincu attiré par l'entrepreneuriat et le rapport au vivant, mais il y a un réel besoin de démystifier le coût de l'élevage pour montrer que « *ça peut être possible* » (AGRI7). Ainsi, il faut visibiliser les modèles différents, innovants, parfois moins capitalistiques, multiplier les références et proposer des lieux de rencontres et d'échanges. Des modules de découverte de l'élevage pourraient être organisés dans des formations végétales, et la complémentarité entre les productions végétales et les productions animales pourraient être appuyée. Dans cette logique, Alterfixe organise des week-ends de visites dans des fermes d'élevage (pour associations, reprise, ou car elles sont exemplaires sur certains aspects). En effet, si dans les PP reçus, seuls 13% ont des projets d'élevage, sur le public assistant aux visites de fermes d'élevage 50% ont des projets d'élevage. Ainsi, des personnes avec des projets végétaux sont également intéressées à découvrir l'élevage. Par ailleurs, si les interventions en BPREA sont naturelles pour toutes les ETA, les écoles d'ingénieur agronomes sont généralement oubliées alors que les ingénieur.e.s sont un vivier d'installation potentiel ; le dispositif gagnerait à leur être présenté.

Par ailleurs, **communiquer auprès d'un public déjà familiarisé avec l'élevage** semblerait judicieux. Certains n'osent pas se lancer alors que leur passion s'est vérifiée. L'EAE3 suggère en effet d'intervenir dans des lieux spécialisés comme les écoles pastorales ou auprès de bergers ; on peut également penser à des salariés de CUMA, à des personnes qui font de la prestation, etc.

Plus largement, notre société est déconnectée du vivant et de la production alimentaire ; **favoriser le lien aux animaux et à l'élevage pour tous les citoyens** ferait sens. Plusieurs personnes rencontrées mentionnent qu'il y a un besoin, au niveau sociétal, de redorer l'image de l'élevage, de sensibiliser et de faire découvrir le métier (AGRI1, 4, 5, 7, 10). Comme l'illustre la littérature, le facteur de connaissance des métiers de l'élevage reste en majorité familial (Gelin et al., 2024). Il faut ainsi développer les lieux où il y a présence d'animaux d'élevage ou des lieux qui permettent la découverte des métiers d'élevage, comme les fermes pédagogiques lesquelles ont mentionnées par deux EAE. Selon un éleveur, il faut laisser plus de place dans la société à ce qu'il qualifie d'« *appels internes irrationnels* », autrement dit les rêves et les passions inavouées « *qui font vibrer* » et qu'il faut accueillir même si les arguments (surtout économiques) ne suivent pas.

En plus de présenter le test aux PP, **il y a un avantage à le faire connaître aux éleveurs installés comme aux cédants**, et mettre en avant son potentiel (remplacement, association, reprise, diversification...), il est essentiel que les institutions agricoles communiquent activement autour du dispositif, comme la MSA, les collectivités, mais surtout les syndicats et les chambres d'agriculture. La création d'événements (journées portes ouvertes etc.) et la présence à des événements clés du secteur permet également une certaine visibilité.

Pour finir, **la connaissance du dispositif pourrait permettre de libérer des projets**. Si chacun avait conscience qu'il existe un droit à l'essai et à l'erreur, certains projets, aujourd'hui jugés trop audacieux ou irréalistes, presque « fous », pourraient voir le jour. Une meilleure visibilité du test permettrait aussi de toucher des porteurs de projets qui s'installent en dehors des circuits classiques d'installation. La publication de propositions d'association, de reprise ou de créations d'activité en passant par le test peut également attirer des personnes pour qu'elles se projettent dans une offre, et qu'elles s'autorisent cette expérience car l'engagement à terme n'est pas obligatoire. C'est un levier pour l'ensemble des CAE.

3. Entre souhait d'accessibilité et vigilances, quelle évaluation des dossiers ?

Pour accueillir des candidats en test d'activité en élevage, **les ETA ont une certaine exigence sur les candidats**. En effet, au vu de la complexité des métiers d'élevage et de la responsabilité vis-à-vis des animaux, la « sélection » des candidats à l'entrée en test nécessite une attention particulière. Si l'objectif du test est bien de permettre à une personne de se tester et non de la tester, on peut quand même parler de sélection car il n'est pas question d'inciter quelqu'un à se lancer alors qu'il n'est pas prêt. Le scénario optimal serait un PP formé, avec de l'expérience dans la production envisagée. Le fait d'être connu du réseau facilite souvent la confiance et rassure les structures comme les cédants.

Si les ETA demandent un dossier de candidature et des éléments plutôt factuels, **les cédants eux attendent plutôt des qualités humaines chez des potentiels EAE sur leur ferme**. Il sont plusieurs à faire référence à des compétences ou savoirs-faires au-delà de la formation « *Ce qui va me poser un problème, c'est si je vois que la personne elle manque de réalisme et qu'elle sait pas compter. Il faut que tu sentes un potentiel, s'il veut apprendre, car moi je ne savais rien donc je peux comprendre que quelqu'un ne sache rien.* » (AGRI9), étant elle-même NIMA, elle sait qu'une des clés pour s'installer est la détermination mais que le projet doit être bien réfléchi. Un autre éleveur pense qu'il faut que le PP ait une certaine force mentale pour résister face aux pressions des commerciaux, car pour lui l'autonomie est synonyme de viabilité « *J'attends une maturité et une ouverture. Pas des compétences techniques, ça on s'en fout. Pour moi c'est pas le souci c'est plus avoir une tête bien faite, qu'une tête bien pleine* » il ajoute « *en agriculture pour en vivre, il faut être autonome, et l'autonomie, elle commence avant tout dans la tête. Être capable de dire non aux commerciaux, techniciens qui se baladent et qui disent "Faut faire ça, ça ou ça". Voilà. Être capable de se faire ses propres jugements, être capable d'être innovateur un petit peu [...] les gens aujourd'hui en élevage notamment qui n'en vivent pas, je pense que dans pas mal de cas, c'est pas eux qui décident, c'est les groupements, les coopératives, les trucs et les machins et ils se font pillés* » (AGRI10).

Mais alors comment est décidée l'entrée en test d'un candidat ? Généralement, une commission est mise en place pour analyser le dossier de candidature. Dans un premier temps ce sont les salariés des ETA qui prennent connaissance de la candidature puis elle est présentée à une Commission spécifique puis soumis à une validation en Conseil d'administration. Pour les CIAP ou ETA qui proposent des stages ou formation comme le stage paysan créatif ou entreprendre en agriculture paysanne, le candidat en test a déjà fait une preuve d'une motivation. Pour candidater à une entrée en test, la personne doit constituer un dossier complet comprenant un CV détaillant diplômes et expériences, ainsi qu'une lettre de motivation. Elle devra présenter son projet à travers un plan d'actions précisant les aspects de production et de vente (ou un plan de culture, selon l'activité), accompagné d'un budget prévisionnel et d'un plan de trésorerie. Ce dossier peut être complété par une vérification des compétences comme un temps sur la ferme avec un agriculteur qui peut estimer son niveau, afin de s'assurer que le candidat dispose des bases techniques nécessaires pour mener à bien son activité d'élevage. De plus, un minimum de fonds propres de départ est nécessaire même si théoriquement dans ces dispositifs l'accessibilité pour tous et toutes est souhaitée. Concernant les projets végétaux une somme entre 5 000 et 10 000 € sembleraient mettre d'accord plusieurs ETA. Pour l'élevage, les investissements nécessaires varient énormément selon les modèles ; pour le bon déroulé du projet et pour responsabiliser la personne dans son projet c'est à chaque ETA de décider de cette somme minimum en fonction de la situation.

Ainsi, comme nous l'avons vu, il y a une difficulté à recruter des EAE en élevage et une attention particulière dédiée à leur candidature au vu des responsabilités qu'entraîne l'élevage

(vis-à-vis des animaux comme financières). De même, l'accompagnement des personnes en test nécessite une vigilance particulière qui sera présentée dans le chapitre qui suit.

4. Accompagnement par l'ETA : quelles spécificités en élevage ?

L'objectif de cette partie est de mettre en évidence les spécificités et les points de vigilance liés à l'accompagnement des situations de test en élevage, notamment sur le collectif. Seront également abordés les aspects liés aux dispositifs de type 'pépinière', notamment la mise à disposition de moyens de production, ainsi que la question du cheptel, afin d'illustrer la diversité des modalités possibles.

1. Pré-requis pour l'accompagnement d'entrepreneurs en élevage

Accompagner de l'élevage requiert des connaissances globales et une maîtrise du réseau. Les animateurices ETA ne peuvent pas maîtriser toutes les productions d'élevage. En revanche, une connaissance minimale du milieu agricole et du secteur de l'élevage est nécessaire (équilibre économique, réglementations spécifiques, déclaration PAC, EDE²⁰). Il doit pouvoir rediriger vers les partenaires compétents sur des questions techniques. Les premiers projets accompagnés sont souvent un réel apprentissage pour les structures, et en l'occurrence parfois subis par les EAE concernés « *J'étais le premier éleveur à avoir des terres et un cheptel, j'ai essuyé un peu les plâtres* » (EAE3). De plus, L'ETA est soumis à des obligations réglementaires. Il est ainsi responsable de l'identification des animaux et du suivi sanitaires auprès de l'EDE, ainsi que des déclarations de mouvements de troupeau, de naissance et de décès. Comme toute entreprise classique, un DUERP²¹ à l'échelle de la coopérative est obligatoire et doit être mis à jour régulièrement. L'EAE accompagné doit avoir suivi les formations sanitaires nécessaires et est soumis aux mêmes règles (bien-être animal, confinement etc.) que les éleveurs installés. En pratique, les ETA rencontrent des difficultés sur les aspects réglementaires, et leur statut particulier ajoute de la complexité car ils ne rentrent parfois pas dans les cases proposées. Du compagnonnage ou de l'entraide entre structures semblent opportuns à ce niveau-là.

En complément d'un accompagnement par un salarié ETA, les EAE ont la possibilité de recourir au tutorat. De fait, la possibilité d'être en lien avec un tuteur fait partie intégrante du dispositif : 11 EAE sur 13 en ont bénéficié et apprécient cette possibilité. Le tuteur peut être proposé par la structure ou démarché par les EAE. Dans la plupart des cas, le tuteur exerce la même production que l'EAE (EAE4, 6, 9), mais pas obligatoirement (EAE3). Enfin, la rémunération des tuteurs varie selon les situations : certains sont indemnisés, d'autres non. Un contrat peut lier le tuteur aux EAE mais ça n'est pas systématique non plus, il y a beaucoup d'informel (EAE5, 9, 13). Fixer les limites et poser un cadre à ce statut est recommandé, que ce soit pour du remplacement, de l'association ou de la transmission, la mission attendue doit être clarifiée dans une convention de tutorat.

2. Une attention particulière à l'accompagnement des collectifs

La littérature constate ***un manque de ressource et de recul sur l'accompagnement des collectifs***. Elle souligne que l'aspect collectif des projets, notamment la dynamique entre l'équipe (les membres) et le projet, reste peu étudié en raison de la difficulté d'accéder à des données sur des initiatives encore en gestation. Pourtant, cette phase est cruciale, notamment

²⁰ **Établissement Départemental de l'Élevage**, structure chargée notamment de l'identification et du suivi sanitaire des animaux, ainsi que de l'accompagnement technique et administratif des éleveurs

²¹ Le **DUERP** (Document unique d'évaluation des risques professionnels) doit, en élevage, intégrer les risques spécifiques : zoonoses, blessures liées aux animaux, manutentions lourdes, utilisation de produits vétérinaires et machines agricoles.

pour l'accompagnement des installations collectives en agriculture, dont les spécificités la distinguent de la création d'autres petites entreprises (Lataste, 2016a).

Afin d'assurer une bonne communication entre les membres, ***un accompagnement extérieur au collectif est nécessaire***. Comme évoqué en partie I, les collectifs prennent une place de plus en plus importante dans le public à l'installation. L'accompagnement d'entrepreneurs à l'essai en collectif nécessite un cadre neutre, parfois assuré par une structure tierce, et la création d'espaces réguliers de discussion entre les membres, de temps dédié à l'organisation du collectif pour anticiper tensions et malentendus est essentiel « *ça aurait pas fait de mal d'avoir de l'accompagnement de collectif, de créer des espaces de discussion, ou juste de le proposer* » (EAE7). Comme recommandé par un chercheur, il est souhaitable que l'animateur ne soit pas interne au collectif, étant impliqué il y a un risque conflictuel en plus d'un manque d'extériorité. La mission amènerait un rôle hiérarchique contraire à la norme du groupe (Lataste, 2016b). EAE4 s'est retrouvée dans la posture d'intermédiaire entre les deux autres personnes du collectif par exemple, et cela a été décrit comme « *désagréable* ».

En revanche, accompagner le collectif ne peut se substituer à un accompagnement individuel des membres. Le projet collectif agit comme un « tiers » permettant aux membres de confronter et réajuster leurs projets individuels, parfois au prix d'une remise en cause incertaine. Il faudra, dans les échanges de groupe, inciter à préciser s'il est question du projet commun ou des projets personnels, ces derniers évoluant au fil des discussions collectives (Lataste, 2016b). Il est donc important d'accompagner à la fois le collectif et chaque membre individuellement, en tenant compte des différences de motivation, de disponibilité, d'apports et de tempérament, ainsi que d'une répartition claire des tâches, responsabilités et astreintes (notamment pour que le projet d'élevage de l'un ne pèse pas trop sur les autres qui ont des projets végétaux).

Dans un souci d'égalité de genre, une attention doit être apportée à la répartition des tâches dans un groupe mixte. En collectif, il s'agit de veiller à ce que la répartition des tâches ne soit pas genrée par habitude mais qu'il y ait bien une réflexion consciente autour de cet enjeu « *il y a des outils à mettre en place pour la charge mentale, qui est souvent lié aux problèmes de genre. Côté professionnel, ça va, c'est plutôt au niveau de l'administratif ou au niveau de la rigueur (comme rappeler des gens). Ils [les hommes du collectif] sont assez conscients, mais au niveau des pôles de responsabilité la communication, tout ce qui est vente clientèle et la compta c'est plutôt les filles et la méca les garçons. T'as ce truc de facilité, ça aurait pas de sens que quelqu'un prenne une responsabilité alors qu'il maîtrise moins et qu'il demande sans cesse à quelqu'un d'autre* » (compagne de EAE12).

Pour assurer des bonnes relations au sein du collectif, une bonne gestion du temps est primordiale. De fait, il faut clarifier les attentes, prévoir les situations difficiles et veiller à une gestion raisonnable du temps de travail car cela contribue à préserver l'équilibre du groupe « *on a une marge de manœuvre parce qu'on a fait le choix de faire des heures raisonnables. Le choix de nos activités et du modèle économique nous permet de dégager du temps à consacrer au collectif et du temps pour nous, on évite donc une surcharge qui peut créer des disputes ou un épuisement qui se ressent après dans les relations* » (compagne de EAE12). En effet, le facteur humain reste central : les périodes de stress, notamment en agriculture, peuvent révéler des incompatibilités ou déséquilibres « *dès que c'est le rush la fatigue t'es à bout de nerf. Les mauvais côtés des gens resurgissent* » (EAE4). De plus, les déséquilibres sont à anticiper, notamment en termes de possibilités d'investissements ou de temps disponible pour le projet. Les échanges entre praticiens du réseau ont cependant mis en évidence que même dans certains collectifs bien accompagnés des tensions entre les membres ont surgit et que parfois les caractères ne permettent pas une réconciliation. Une salariée conseille de s'appuyer sur de la

littérature et de se former avec le livre « Fermes collectives le guide (très) pratique » de Maëla Naël.

Les configurations de collectif sont larges. ***Un collectif possible est également celui comportant un agriculteur ou éleveur déjà installé et un EAE ; cette configuration nécessite un accompagnement particulier.*** De fait, les agriculteurs proches de la retraite constatent la difficulté de s'associer, comme partage la SAFER : « *Beaucoup de recherche d'associés font peur, souvent quand on recherche c'est qu'on veut transmettre prochainement. Celui qui va s'associer va vouloir développer les choses alors que l'autre va plutôt lever le pied, y a un décalage* ». Comme l'illustre le cas de l'EAE10, qui a fait un test pour une association, il y a une complexité pour la personne en test sur la ferme accueillante à imposer son projet (en l'occurrence un atelier poules). Dans cette situation de test, son projet de création d'un atelier de poules sur la ferme a dû être abandonné à cause d'une surcharge de travail sur les deux autres ateliers (veau et canard). Ces productions ont été privilégiées par le duo car elles étaient déjà bien établies sur la ferme. Cela a créé de la frustration chez l'EAE qui n'a pas pu rentabiliser ses investissements sur l'atelier poules. La conciliation entre différentes productions est donc à anticiper par les accompagnateurs.

Ainsi, l'objectif de l'accompagnement est de permettre au collectif de se tester dans des conditions proches de la réalité, pour qu'ils puissent évaluer leur projet et leur comptabilité, en sachant que toutes les conditions de réussite ont été mises en place.

3. Un accompagnement comptable à renforcer

La nécessité d'un suivi comptable rapproché se confirme sur des activités en élevage. En effet, l'accompagnement comptable est jugé plus ou moins satisfaisant selon les EAE interrogés. Ce qui ressort principalement, c'est le besoin exprimé par les EAE d'avoir des points de suivi plus fréquents avec leur accompagnateur, éventuellement sur un rythme trimestriel. Les formations collectives en comptabilité sont appréciées. Les CAE généralistes, qui accompagnent un grand nombre d'EAE, proposent d'ailleurs des sessions plus régulières, proposition qui arrange aussi des PP agricoles. Certains souhaiteraient davantage d'accompagnement individuel sur la gestion de trésorerie : « *On a un outil, ENDI²², mais aucun suivi de trésorerie. J'aurais aimé savoir ce qui est rentable* » (EAE3). Un autre regrette le manque de questionnement sur la stratégie d'entreprise ou le développement de l'activité, en dehors du comité d'engagement annuel. Il évoque par exemple la question du dimensionnement du troupeau pour assurer une bonne rémunération ; il aurait aimé avoir plus de conseils (EAE5). Il s'agit ici d'un point de vigilance pour les structures accompagnatrices, qui doivent trouver un équilibre entre laisser de l'autonomie aux EAE mais les orienter, ou leur fournir une analyse pour qu'ils soient en mesure de prendre les bonnes décisions. Finalement, l'accompagnement comptable doit permettre aux PP de monter progressivement en compétence pour être autonomes le jour où ils devront gérer eux-mêmes leur comptabilité.

Par ailleurs, ***le fait de déléguer la gestion comptable et de ne pas avoir la charge de tous les paiements peut être déstabilisant pour les EAE.*** En effet, les factures sont payées par la couveuse avec ses fonds ou avec les fonds du compte d'activité de l'EAE. Ce ne sont donc pas les EAE qui payent directement « *Je n'avais pas un accès direct au compte bancaire pendant le test. Je devais demander combien il y avait sur le compte et combien de factures je pouvais payer* » et cela a parfois été perçu comme un manque de transparence : « *J'avais une vision*

²² ENDI est une interface comptable entre l'ETA les EAE rentrent leurs achats (factures) et ventes (fournisseurs note de frais), qui sont traitées par les salariés des ETA. ENDI rebascule ensuite sur Isacompta, logiciel comptable de l'ETA.

financière où j'avais l'impression qu'ils contrôlaient tout » (EAE1). De son côté, un autre EAE explique qu'il ne « *voit pas la couleur de l'argent* », la CIAP gérant les virements pour les gros achats. Ce fonctionnement l'a conduit à se « *faire piéger* » la première année, en investissant parfois dans du matériel non essentiel (EAE6). Malgré tout, la plupart se disent satisfaits de ne pas avoir à gérer eux-mêmes la comptabilité. Un accès permanent aux comptes et au bilan est donc recommandé.

4. Les ETA offrent une flexibilité pour l'accès aux outils de production

Concernant la mise à disposition des outils de production (foncier, bâtiment, matériel), les espaces-tests peuvent contractualiser sous différentes formes comme une exploitation agricole classique. Les contrats assurent la réversibilité et peuvent proposer de faciliter l'installation avec des baux glissants. Les modalités de mises à disposition sont exposées en annexe vii. Les ETA doivent par ailleurs souscrire aux assurances adaptées. Dans le cas d'un test sur un foncier à vendre, **la SAFER peut proposer une convention de mise à disposition**, elle met à disposition à l'ETA en attendant que l'EAE s'installe et achète les terres. L'EAE n'a pas l'obligation de s'installer à l'issue du test. Par ailleurs, les espaces-tests sont également soumis **aux autorisations d'exploiter**²³. Une forte mobilisation du réseau InPACT Nouvelle-Aquitaine a permis l'ajout dans le nouveau SDREA²⁴, entré en vigueur le 8 septembre 2023, d'un article donnant la définition d'espace-test ou de pépinière d'espaces-tests et a placé dans l'article 3 la priorité 1 pour les projets de personnes en CAPE (InPACT, 2023). Inscrire la notion d'ETA dans des documents officiels comme les SDREA garantit une reconnaissance du dispositif, et représente une avancée pour le réseau.

L'ensemble des coûts liés aux mises à disposition peuvent être pensés en coût global : L'objectif du test n'est pas d'accabler l'EAE de coûts liés à l'outil de production (particulièrement cher en élevage) ; l'idée est de trouver un juste milieu pour que le coût permette aux structures accueillantes de fonctionner, tout en donnant une vision réaliste des coûts de production à l'EAE. Souvent sur une ferme accueillante l'ensemble des prix (terres bâtiments équipements) est compris dans un montant de mise à disposition global.

L'exemple d'AGRI1 – Test d'activité en remplacement : Dans les cas d'un test en remplacement, les EAE ont payé un forfait de 5 000 euros à l'ETA - établi sous forme de contrat de prestation de service comprenant l'accompagnement technique fourni par l'ETA. Les testés ont encaissé le chiffre d'affaires équivalent à un des deux marchés de la ferme soit 10 000 euros. En somme, le test a donc permis aux EAE de gagner 5 000 euros sur huit mois (ils étaient logés nourris). AGRI1 précise que cette configuration de remplacement avait été possible car l'année passée la rentabilité sur la ferme avait été bonne (paiements des fournisseurs réalisés, prélèvements persos).

L'exemple d'AGRI2 – Test d'activité pour une transmission : Utilisant le test pour transmettre leur ferme, les agriculteurs en place n'ont pas fait payer le fermage ou la mise à disposition des bâtiments aux EAE. Afin de garder un revenu, les agriculteurs ont continué à travailler sur leur atelier vigne pendant que les EAE faisaient le test en élevage. Les EAE ont payé les charges du tracteur (gasoil etc.)

²³ L'autorisation d'exploiter est une décision administrative qui donne, si elle est octroyée, le droit d'entreprendre une activité agricole sur un terrain donné. Elle s'applique à toute personne qui s'installe ou s'agrandit. Dans le cas des ETA l'autorisation d'exploiter est à leur nom.

²⁴ Le SDREA (Schéma Directeur Régionale des Exploitations Agricoles) régit les conditions de mise en œuvre du contrôle des structures en fixant les conditions de délivrance des autorisations d'exploiter, lesquelles seront délivrées par la CDOA (Commission départementale d'orientation de l'agriculture).

Dans le cas d'un test sur lieu test permanent, les arrangements sont également divers. A Rhizome, les EAE payent une contribution au renouvellement du matériel à hauteur de 2 000 €/an (charge calculée sur la valeur de l'amortissement, la surface foncière et le chiffre d'affaires estimé). Trebatu a établi un prix fixe et refacture une redevance au PP qui couvre l'utilisation de l'ensemble de la ferme et de l'emprunt (si la personne a emprunté). Par ailleurs, une autre possibilité serait un coût évolutif, comme cela est pratiqué à Blois dans un ETA permanent en maraichage où le coût est progressif de 0% à 100% au fur et à mesure du test (Boyer, 2013 p.75). Finalement, la mise à disposition peut également être gratuite.

Quel que soit le lieu test, il y a une nécessité à faire des états des lieux, à borner les responsabilités et à intégrer des personnes tierces au processus. De fait, un état des lieux de la ferme à finaliser à l'écrit avant l'entrée en test (sur un lieu test permanent comme archipel) est essentiel pour servir de référence et s'assurer que la ferme permet de travailler dans de bonnes conditions (de sécurité notamment). La présence de l'EAE, du propriétaire et de l'ETA est indispensable, ainsi que l'avis d'une autre structure neutre (partenaire, juriste, expert), comme exprimé par une agricultrice « *Même pour trouver les prix de valorisation d'hectares ou de bâtiment ou la valeur du tracteur ça aurait été chouette d'avoir quelqu'un d'indépendant qui donne son avis pour faciliter la tâche* » (AGRI2). Après cet état des lieux, des responsabilités doivent être données à chacun pour l'entretien des bâtiments, le renouvellement des pièces d'usures, et de s'accorder sur qui payera en cas de litiges. Idéalement, une visite des lieux et révision du matériel une fois par an serait à organiser pour permettre d'anticiper s'il y a des choses à améliorer. Une rigueur est importante notamment pour les fermes d'élevage où le matériel représente un coût important et nécessite de l'entretien régulier (clôtures) et où il y a beaucoup de stocks (foin, fromages, etc).

S'ils ne travaillent pas directement sur le foncier, ***les ETA agissent de manière indirecte sur l'accès à la terre. En effet, les personnes en test gagnent de la crédibilité et se constitue un réseau précieux pour accéder à des opportunités.*** De fait, l'expérience acquise en test rassure les propriétaires privés et les collectivités, qui sont alors plus enclins à envisager une mise à disposition ou une cession de terres. Le fait que l'EAE fasse ses preuves dans le cadre du test facilite également l'accès ultérieur à des parcelles lors de l'installation, y compris auprès d'organismes comme la SAFER, qui a par exemple constitué une réserve foncière dédiée à l'installation d'EAE à La Réunion. Cette dynamique contribue à ouvrir l'imaginaire des propriétaires sur de possibles transmissions et, grâce aux réseaux tissés avec d'autres structures travaillant sur le foncier (telles que Terres de Liens), permet d'élargir les opportunités, ainsi « *les projets de lieux tests agricoles peuvent être des catalyseurs d'énergie pour la mobilisation de foncier* » (Cavalier, 2013). Il est d'ailleurs essentiel d'intégrer cette réflexion dès le départ : « *On aurait besoin de travailler le foncier direct, quels sont les potentiels de foncier à coté, aller voir tels et tels proprios. C'est un accompagnement à faire tout de suite pour avoir une idée du développement possible, si t'es cadennassé tu pourras pas te développer* » (EAE3)

Dans l'optique de conserver les milieux tout en permettant l'installation de nouveaux éleveurs, des dispositifs multi-partenariats sont à développer. Des structures comme les CEN (Conservatoire des Espaces Naturels), Terre de Liens ou encore les Agences de l'eau, qui possèdent déjà du foncier ou ont la capacité d'en acquérir, représentent une opportunité pour faciliter l'accès à la terre. Par exemple, sur les zones de captage, l'Agence de l'eau peut financer jusqu'à 80 % du rachat de terrains en bio. Les enjeux diffèrent selon les territoires : Les zones céréalières ou viticoles restent particulièrement concernées par l'usage d'herbicides, de phytosanitaires et d'azote, contrairement aux zones sur lesquelles il y a de l'élevage. D'ailleurs, à Barbezieux (16), la commune a choisi de conserver la compétence « eau » en raison de problèmes de qualité sur sa zone de captage. Elle s'est engagée dans une dynamique de rachat foncier, visant 90 ha autour des puits. À ce jour, 27 ha ont été acquis et accueillent différentes

initiatives : un chantier d'insertion, un centre socio-culturel et, plus récemment, un éleveur ovin dont l'installation satisfait pleinement la collectivité. Ce type d'expérience mériterait d'être multipliée car cela constitue un levier concret pour mobiliser du foncier supplémentaire. Charente Eaux, engagée dans une démarche de concertation, souligne d'ailleurs que l'Agence de l'eau peut financer des structures (et potentiellement les espaces-test) pour mettre en œuvre des actions en lien avec les enjeux de l'eau. Le CEN, afin de faire de la protection des milieux naturels peut mobiliser de la maîtrise foncière, et dispose de 70 sites en gestion sur 1 000 ha en Charente. Ces sites sont soit fauchés, soit pâturés. Le CEN préfère la deuxième option car la première a tendance à uniformiser la végétation surtout en milieu sec et est moins favorable à la biodiversité, d'après l'entretien avec le CEN. Beaucoup des terres possédées par le CEN pourraient également être mobilisées comme parcelles complémentaires pour un EAE en élevage. De plus, le PNR partage qu'il y a un enjeu patrimonial fort autour de la typicité des prairies, qui tendent à s'uniformiser à l'échelle du pays. La SAFER évoque également des acteurs comme FEVE, HECTAREA avec laquelle elle œuvre pour faciliter les reprises d'exploitations en élevage.

5. Une préoccupation centrale : la question du cheptel

Sur un lieu test permanent, il n'y a pas de cheptel en place à l'année. Une telle disposition nécessiterait des compétences que les ETA n'ont pas et une telle responsabilité dépasserait leur fonction. Plusieurs enquêtés (EAE6, 7) se questionnent sur la possibilité de mettre en place un tel lieu et y verraient des avantages pour des EAE, notamment au vu du prix du cheptel. Un levier possible serait les lycées agricoles qui disposent de salariés pour les animaux, ce qui permettrait d'assurer la bonne gestion des animaux même si le lieu test permanent n'accueille pas d'EAE pendant une certaine durée.

Ainsi, ***la plupart du temps, la personne achète son troupeau*** avec ses fonds propres, en est donc propriétaire et met ses animaux à disposition de son activité avec un bail à cheptel à la coopérative, laquelle en devient ainsi détentrice. C'est donc la coopérative qui est responsable légalement du troupeau et qui doit faire les déclarations liées à cette responsabilité (évoquée en III.A).

Par ailleurs, ***la mise à disposition du cheptel par d'autres éleveurs semble être une fausse bonne idée.*** La situation de remplacement a montré qu'il est difficile de prêter son cheptel, de borner les responsabilités et de s'accorder sur des pertes potentielles (sur l'agnelage par exemple). En effet, AGRI2 qui avait sollicité deux EAE pour un remplacement a eu du mal à lâcher prise sur son cheptel car elle affectionne beaucoup ses animaux. De plus, elle a reconnu qu'économiquement, chaque décision prise par les EAE concernant les animaux a entraîné des conséquences sur le long terme, qu'elle a dûes assumer une fois les EAE sont partis. Cette situation de test enseigne qu'il faut apporter une attention à la hiérarchisation des décisions ; lesquelles peuvent être prises par l'EAE sans l'accord de la personne en place, qu'est ce qui peut être délégué ou non ? De plus, le cheptel étant une entité quelque part « mouvante », il n'est quasiment pas possible de rendre à l'identique (ventes, naissance, changement de boucs, etc.). La situation de remplacement, a tout de même été très positive pour les éleveurs en place qui ont pu avancer sur leur projet personnel ainsi que pour les EAE qui ont acquis de l'expérience avant de s'installer dans un autre département. Par ailleurs, dans le cas d'une transmission ou le propriétaire souhaite céder son troupeau, il y a peut-être une motivation qui s'accompagne alors d'une tolérance à la prise de risque plus grande. L'ADEAR Limousin a accompagné une situation de transmission où le propriétaire avait à cœur de transmettre ses bovins allaitants et les a mis à disposition pour les repreneurs afin qu'ils découvrent l'animal, lesquels ont finalement pris goût à cet atelier supplémentaire. Si d'autres éleveurs en phase

d'installation comme EAE6 souhaitent contribuer à l'installation en prêtant des animaux, cela reste des expériences à mener.

Etude de cas - Le portage où la CIAP49 est propriétaire et détentrice des animaux :

La CIAP49 peut porter des investissements pour les EAE qu'elle héberge en test. Elle propose une enveloppe de 40 000 € pour les projets végétaux, 60 000 € pour les projets d'élevage hors bovins et 80 000 € pour les projets bovins. Auparavant, tous les projets étaient plafonnés à 40 000 € mais cela limitait le développement des projets surtout en élevage. Ainsi, l'augmentation des plafonds permet aux EAE de se projeter davantage en CAE et de ne pas se presser à sortir car ils manqueraient de capacité d'investissements. Si le projet est en collectif, la moitié de la somme est ajoutée (si deux personnes en test sur de l'ovin par exemple, la CIAP peut porter jusqu'à 90 000 € pour le projet comme EAE5). Dans cette somme allouée, 1/3 peut être dédié à de la trésorerie et le reste peut être investi. L'enveloppe permet l'achat d'un troupeau (avec fonds propres ou en faisant appel à des prêts) à hauteur de 6 000 € maximum, mais l'EAE doit apporter une contribution personnelle de 2 000 €. Le cheptel est alors considéré dans l'enveloppe dans la catégorie « investissement » et est considéré comme une charge en tenue comptable. Les animaux figurent donc dans le compte de charges au sein du compte de résultat. S'il y a des naissances pendant l'activité, les animaux nés paraissent ensuite en produits, pour éviter à l'EAE d'avoir un compte de résultat trop surchargé ne reflétant pas la réalité du cycle d'exploitation. Lors du rachat à la sortie de la CIAP, la personne rachète sa variation de stock. Ainsi, elle rachète donc le cheptel initial et les animaux nés pendant son activité, ce qui en cas d'augmentation importante du cheptel peut représenter un certain coût. Une assurance mortalité est proposée par la CIAP aux EAE, mais les salariés mettent en garde sur les conditions imposées par les banques. Le portage est ainsi un véritable levier car il permet aux EAE « d'investir un argent qu'ils n'ont pas » et de démarrer une activité à un échelle intéressante.

Nous avons vu que les espaces-test agricoles peuvent s'adapter à l'accompagnement en élevage et que malgré les points de vigilance, leur flexibilité ouvre un large champ des possibles. Toutefois, une zone d'ombre demeure : le financement. Comment rendre le projet viable et quels dispositifs mobiliser pour le soutenir ?

5. Les espaces-test disposent de réseaux et de ressources pour le financement du projet de test

L'aspect économique constitue souvent un frein à l'entrée en test, en particulier en élevage où les investissements sont élevés. C'est pourquoi il semble important de présenter l'ensemble des solutions existantes. En effet, le porteur de projet n'a pas accès à l'emprunt ni à la Dotation Jeune Agriculteur, qui représente habituellement un soutien décisif ; « *En passant par la CIAP, on n'existe pas en tant que PP au regard des institutionnels comme la Région ou le Conseil Général. Je suis accompagné par une CIAP mais j'ai droit à aucune aide à l'install. J'ai compris ça, je suis tombé des nues. C'est pas bien logique que les financeurs de la CIAP [la Région] mettent à l'écart les PP de la CIAP* » (EAE3). Toutefois, les ETA disposent de nombreux outils, liés à leur reconnaissance institutionnelle, leur ancrage territorial et leur dimension ESS, qui permettent d'alléger ces contraintes et d'offrir aux porteurs de projet des moyens de mettre en œuvre leur installation. Afin de sécuriser la phase de test, il est recommandé de s'appuyer sur une pluralité de dispositifs et non une source unique.

1. L'accès à des prêts spécifiques : un levier pour conforter les projets

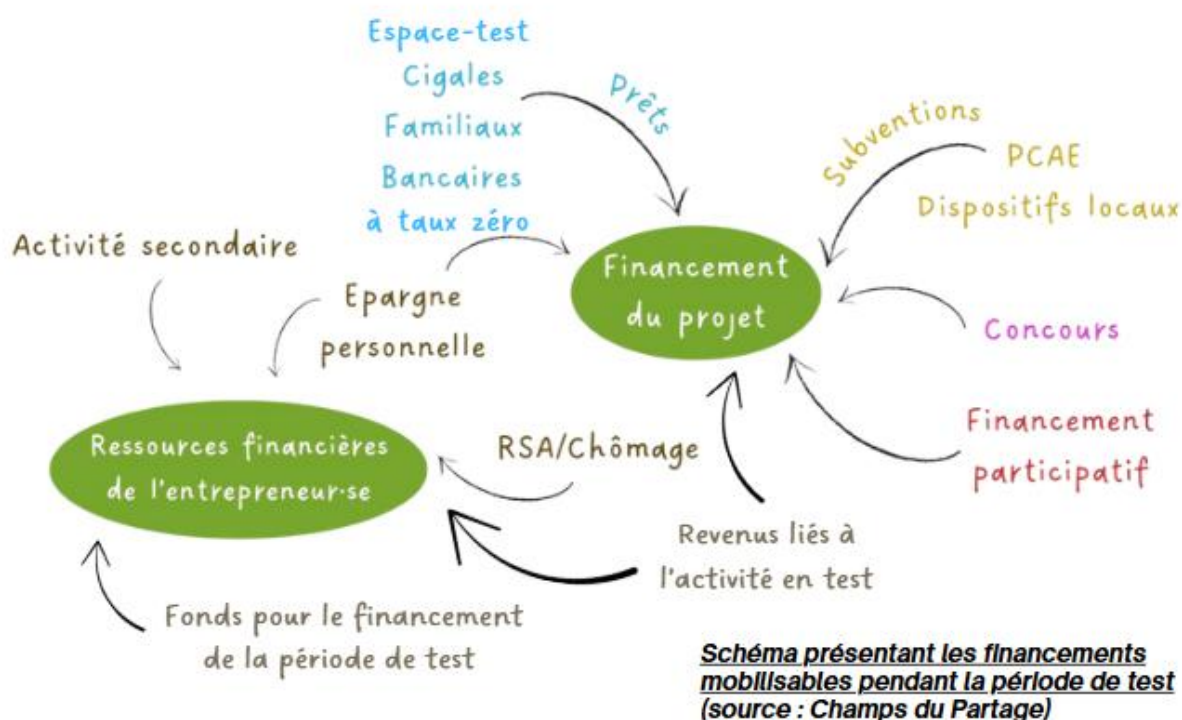


Figure 10 : Le financement de la période de test (source : Champs du Partage, 2025)

L'arbitrage pour les EAE entre le financement du projet et la vie personnelle est difficile. En effet, la question de comment se rémunérer pendant le test est omniprésente ; plusieurs sources de financements existent (figure 10). Presque tous disposent de droits sociaux et de fonds propres ou familiaux pour survivre (au moins un temps). D'autres EAE gardent une activité secondaire comme un temps partiel en complément du test (EAE5, 6, 11, 12, 13). Dans certaines Régions comme en Normandie, la période de test est financée ; lorsque l'EAE arrive à la fin de ses droits sociaux (EAE12), la Région assure un revenu pendant le temps du test. C'est un dispositif à déployer car trop souvent les tests s'écourtent car la personne manque de ressources. Finalement, la personne ne pouvant emprunter à titre professionnel comme elle n'a pas d'entreprise en propre, doit arbitrer entre ses besoins personnels et son projet. Ainsi, les EAE doivent généralement mobiliser plusieurs sources de financement. Un apport initial est vivement recommandé, comme le partage un EAE « *Il faut dire aux nouveaux qu'il y a un besoin de trésorerie, quelqu'un qui n'est pas du métier peut se tromper sur ça, c'est aux responsables de l'ETA de l'expliquer* » (EAE1).

Afin de permettre à la personne en test de concrétiser son projet, plusieurs prêts sont mobilisables. Premièrement, l'ETA peut accorder un prêt à l'EAE soit en contractant elle-même un emprunt bancaire, soit en mobilisant ses fonds propres. C'est le cas de l'association Trebatu du Pays Basque qui, depuis 2021, a souscrit un prêt auprès du Crédit Agricole. Durant le test, l'EAE ne règle que les intérêts ; le remboursement du capital débute une fois la sortie du test effectuée, il y a donc un différé de trois ans. La CIAP a également financé trois EAE par ce biais, pour des montants allant jusqu'à 30 000 €. Ces prêts ne concernent ni l'immobilier ni les biens immatériels, uniquement des équipements que l'ETA peut revendre en cas de besoin. Le mécanisme s'apparente à une location : l'EAE verse à l'association une part correspondant à la valeur d'amortissement, contrairement au modèle du portage pratiqué par la CIAP49 où l'amortissement reste pris en charge par la structure et n'est pas refacturé. Enfin, les ETA

peuvent proposer une avance de trésorerie, sans intérêt, liée à une récolte ou à une campagne. Ce prêt de court terme est remboursé dès l'encaissement de la production.

Par ailleurs, s'il n'est pas un prêt à proprement parlé, le **portage est un dispositif permettant à l'ETA de porter les investissements de l'EAE avec contrat de revente ultérieur**, lui assurant ainsi un financement-relais dans l'attente qu'ils puissent en devenir propriétaires. Le portage permet aux EAE de se lancer à une échelle intéressante et de commencer à générer des recettes, véritable avantage pour les EAE « *c'est bien de passer par des prêts ou du portage plutôt que de mettre ses économies, d'où l'idée qu'en test en élevage il faut un bon équipement* » (EAE8).

Etude de cas – le portage d'investissement proposé par la CIAP49

Les enveloppes proposées par la CIAP49 ont été exposé en III.5 ; les modalités sont semblables. Ainsi, la CIAP achète les investissements pour le compte de l'EAE, lui met à disposition et amortit les investissements, charge refacturée à l'EAE. A la sortie du CAPE ou du CESA, la personne a 45 jours pour racheter les investissements liés à son activité à la CIAP, à la valeur nette comptable. Pour anticiper, des rendez-vous avec des banques sont prévues avant la sortie. Si l'EAE a fait de l'excédent ça permet également de « rembourser ».

Pour fonctionner, la CIAP emprunte au Crédit Agricole sur une ligne court terme ; ce coût est répercuté sur les bénéficiaires ; la CIAP prend 2% HT sur les achats puis 1.5% du TTC de la somme globale demandée. Donc si quelqu'un demande une enveloppe de 20 000 € à la CIAP, et ne dépense finalement que 10 000 €, il payera une cotisation de 2% sur les 10 000 € et de 1.5% des 20 000 €.

Par sécurité, la CIAP préfère accepter les investissements « mobiles » ou facilement revendables. La décision d'octroyer les montants est décidé en comité d'engagement, dans lequel siègent des salariés de la CIAP (accompagnateurs, référent portage, directeur général, membres du CA des départements ou bénévoles représentant de structure partenaires).

Toutefois, ***accorder des prêts ou assurer le portage financier pour un espace-test constitue certes un risque*** et est un choix engagé de la part des structures, mais ***cela apparaît comme un levier puissant et attractif pour les espaces-test en élevage***. De fait, les capitaux nécessaires dépassent rarement les moyens des porteurs de projet, rendant ce soutien presque incontournable pour accompagner les installations et favoriser leur développement.

Parfois, ***des dispositifs de prêts régionaux et départementaux existent pour conforter les projets*** : il existe des prêts France Active à taux zéro en AURA et en Occitanie qui sont à développer dans les régions qui n'en bénéficient pas. Par exemple, le dispositif d'Occitanie concerne les EAE au sens large, pas que agricoles, et est accompagné d'un fond de réserve des coopératives pour faire face aux éventuels défauts de paiements. Un prêt d'honneur existe également, il est abondé par les départements et permet des prêts sur fond propre jusqu'à 16 000 €. En revanche, le public des EAE est parfois réticent à l'emprunt et appréhende les responsabilités qui y sont liées, constate France Activ Occitanie.

Les EAE peuvent également recourir à des prêts privés comme des fonds d'entreprises privées comme Ecocert qui dispose d'un fond de dotation qui peut financer des projets en BIO. Certains cédants peuvent prêter de l'argent dans le cadre d'une reprise comme AGR12 qui a fait un prêt de 10 000 euros sur le matériel de vin aux EAE qui se sont installés sur la ferme. La vente peut se faire avec un paiement différé ou échelonné. Il conviendra de bien contractualiser.

En outre, des prêts citoyens peuvent être une ressource précieuse : Les structures ETA sont en lien avec les Cigales, par exemple Champs du Partage est en lien avec 11 Cigales coopératrices lesquelles peuvent prêter de l'argent à des projets qu'elles souhaitent voir éclore

sur leur territoire ; EAE3, 5, 7 y ont eu recours. Néanmoins, leur répartition sur le territoire est malheureusement inégale.

Des soutiens citoyens qui font la différence avec du financement participatif ou du don pourtant sous utilisés : Ancrés dans leur territoire (voir partie II.C), les projets peuvent s'appuyer sur la société civile grâce à des financements participatifs ou des dons. Pourtant, de nombreux EAE hésitent à solliciter ces ressources : ils se sentent parfois illégitimes ou mal à l'aise à l'idée de démarcher et de demander de l'argent, surtout pour des initiatives encore en phase de test. Ces projets en test constituent pourtant une preuve de faisabilité et renforcent leur crédibilité. Il faut que les ETA encouragent les EAE et les invitent, voire les accompagnent à développer ce type de soutien et visibilise les cas qui ont existé, en démontrant la plus-value et pour l'EAE, et pour les volontaires. L'EAE3, par exemple, a eu recours au financement participatif au cours de sa phase d'expérimentation : plus de 100 personnes ont apporté leur soutien, permettant de réunir près de 9 000 euros. Des plateformes comme *Adopte un projet* ou *Miimosa* offrent ce type d'opportunités (dons, dons avec contrepartie ou prêts), mais exigent en parallèle une stratégie de communication solide. Au-delà du financement participatif, les EAE peuvent également candidater à des appels à projets ou à des concours, qui offrent à la fois des financements et une reconnaissance publique. Ainsi, une fois installé, l'EAE3 a été récompensé par la Fondation Agriculture Durable dans la catégorie « Émergente », preuve que ces initiatives répondent à des attentes sociétales. Certaines démarches originales permettent aussi d'impliquer directement les citoyens. À Champs du Partage, un EAE apicole en test avait mis en place un système de parrainage de ruches : en échange de leur soutien, les parrains recevaient du miel.

Dans la plupart des cas, ***l'expérience du test permet de donner de la légitimité aux EAE et ainsi d'accéder plus facilement à l'emprunt à l'issue du test***. De fait, les années d'expériences du test prouvent la volonté des EAE à mener son projet et sa capacité à produire et à générer un revenu. L'EAE6 raconte que d'avoir été en portage avec la CIAP lui a conféré une crédibilité auprès de la banque pour son installation, alors qu'elle était réticente avant la réalisation du test. L'expérience est similaire pour EAE2 qui en témoigne « *pour les propriétaires et pour la banque, je suis arrivée avec deux dossiers comptables ils ont trouvé ça très sérieux ils ont cru en mon projet. C'est très sérieux comme bagage, ça veut dire que je gérais une ferme depuis deux ans* » (EAE2). De plus, comme le projet est en cours, l'EAE aura une vision juste de son besoin financier.

2. Les soutiens octroyés pendant le test

Les espaces-test étant des entreprises agricoles, elles sont éligibles à la PAC ; l'ETA fait donc une déclaration qui comprend l'ensemble des parcelles et des cheptels hébergées dans la structure. Pour toucher des aides PAC, il faut avoir des droits de paiements de base (dpb), lesquels peuvent être achetés, prêtés ou donnés par des agriculteurs. Concernant la redistribution des aides PAC, plusieurs cas de figure existent :

- Soit l'ETA touche la PAC et garde l'entièreté de la somme pour son fonctionnement.
- Soit l'ETA garde une somme liée à un lieu, comme Rhizome par exemple qui garde la PAC lié au LTP de Courcy car l'ETA estime qu'il y passe beaucoup de temps et la PAC permet de financer ce temps-là.
- La CIAP49 redistribue les aides PAC selon les besoins des EAE ; chacun ne touche donc pas la somme liée à sa surface mais liée à son besoin (les nouveaux arrivés et les plus en déficit touchent ainsi plus).
- L'ETA, comme Champs du Partage peut également rétrocéder les aides PAC selon les surfaces et donne à chaque EAE la valeur PAC de ses hectares.

- Dans le cas d'un remplacement, un test pour reprise ou association, la somme est en général gardée par les fermiers en place comme AGRI2 qui considère que comme ils ont mis à disposition gratuitement, garder la PAC était normal.

Concernant les aides PAC liés au cheptel, il y a une spécificité concernant le BIO en ETA : En effet, l'ETA est un établissement qui comprend plusieurs activités en son sein. Si un EAE a un cheptel BIO, les prochains qui entrent avec la même production doivent être en BIO également. Autrement il faudra créer un établissement secondaire, ou demander un contournement spécial ETA à l'INAO. Les ETA sont éligibles aux primes spécifiques à une production (prime ovines, caprines, bovins etc.) si le cheptel dépasse un certain nombre de têtes, de même pour les primes « petits troupeaux », aide nouveau producteur, primes races menacées etc. Une bonne communication avec les EAE est nécessaire sur la répartition des aides PAC représentant une somme importante.

Le matériel d'élevage représente un coût important dans les projets des EAE en test. Les soutiens liés au matériel sont à consolider au national. En Nouvelle-Aquitaine, une ligne de financement à l'investissement basée sur le PCAE a été dédiée aux ETA et est fonctionnelle pour le maraîchage et la transformation et est en cours d'ouverture pour l'élevage en 2025. Le matériel éligible est celui d'un PCAE pour entreprise classique, et la clause de propriété de 5 ans a été exclue pour pouvoir revendre le matériel à l'EAE en sortie ou à quelqu'un d'autres. Les EAE ont pu profiter de ce dispositif en Nouvelle-Aquitaine, même si EAE7 partage quelques vigilances concernant les conditions du dispositif et les délais imposés « *L'inconvénient en test c'est comment j'investis. C'est pour ça que les PCAE c'est chouette, moi c'est arrivé pendant mon test donc j'ai pas eus accès mais sur un an et demi, c'est très court car le dossier est long à mettre en place. Faut que vous trouviez des mécanismes très rapides [...] il y a la question d'acheter du matos neuf alors que nous on achète beaucoup d'occasions, faudrait trouver des modes de financements facilement réversibles si la personne continue pas* » (EAE7). L'EAE illustre le décalage temporel entre la durée limitée d'un test et la lourdeur des procédures de financement qui empêche d'en tirer pleinement parti, et met en évidence la nécessité de solutions financières souples et réversibles comme le veut le test d'activité.

3. Pour le fonctionnement de l'outil, une contribution demandée aux EAE en deçà du coût réel d'accompagnement

Entre un coût de fonctionnement élevé pour la structure et une recherche d'accessibilité pour les EAE, évaluer le juste prix de contribution pour les EAE en élevage est difficile. Les ETA facturent aux EAE une contribution pour le service d'accompagnement et comptable qu'elles proposent. Encore une fois, les cas de figures sont très variables : la plupart du temps, l'ETA prend un prix forfaitaire ou un pourcentage (entre 6% et 12% selon les ETA) sur la Marge brute (CA – charges 601 (aliments, frais vétérinaires etc.)), sur le chiffre d'affaires, ou sur les produits ou les charges. D'autres ETA prennent un forfait et un pourcentage. Il y a un minimum par an (allant de 400 à 1050 €). D'autres charges sont refacturées aux EAE : les assurances liées à l'activité, la MSA, l'outil de gestion comptable, et la certification BIO. Pour les CESA, la configuration est semblable. D'autres ETA fonctionnent avec un coût forfaitaire, comme anciennement SAS Graine qui prenait 1000 € de contribution selon EAE2. L'EAE9 trouve d'ailleurs que c'est une meilleure solution « *Il était question de prendre un pourcentage de chiffre d'affaires, mais je voulais pas parce qu'en élevage on a pas une grosse marge même si on a des gros chiffres d'affaires, j'aurai payé le double, si c'est trop cher c'est hors de question* » (EAE9), tandis que d'autres comme EAE5 sont satisfaits de ce montant de cotisations par rapport à l'accompagnement et tous les services proposés. Il est ainsi recommandé de communiquer avec beaucoup de transparence sur les montants de cotisation, et d'expliquer également les frais qu'ils couvrent afin de ne pas créer de frustrations chez les EAE.

En effet, le fait d'héberger des productions d'élevage ajoute un temps de travail considérable pour les ETA. Finalement, certains EAE convaincus du dispositif et de l'aspect collectif trouvent normal de contribuer à hauteur de son activité (EAE5, 6)

Le financement des ETA est toujours un dilemme et peut reposer sur des financeurs publics et privés, la contribution couveuse, des prestations et du conseil (Barthout, 2007). Cette contribution demandée aux EAE permet de participer au coût de fonctionnement de la structure, mais ce coût est en réalité bien en deçà du coût réel. A titre d'exemple, pour Champs du Partage, les contributions des EAE représente 10% de contribution sur le fonctionnement de la structure. Chiffrer le coût d'accompagnement d'une personne en test est difficile et vraiment variable selon la situation de test (l'accompagnement liés aux lieux test permanent étant plus conséquent en termes de temps de travail par exemple). Pour citer un exemple, l'ETA2 Vira Pastre a reçu une estimation de 3 800 euros pour un accompagnement par EAE/an par BGE (la couveuse).

4. Une rentabilité variable des projets de test en élevage

Au vu du faible recul sur les projets et la diversité des modèles, et donc des investissements, il est difficile de discuter de la rentabilité. En effet, même sur des productions en apparence comparables, les mises à disposition et matériels disponibles dépendent des sites. Pour sûr, les EAE ne misent pas sur de la quantité pour générer du revenu, mais plutôt sur une bonne valorisation en circuit court et vente directe. Finalement, une part de l'échantillon étant encore en test ou pour d'autres EAE sortis récemment du dispositif, nous n'avons pas le recul suffisant sur leur rentabilité. De même une classification des investissements par production n'aurait pas réellement de sens car les projets varient.

Les productions animales à cycles courts sont plus vite rentables car le cheptel est moins cher et que le produit se vend rapidement (poules, apiculture, etc.). Ainsi, l'EAE12 arrive à se sortir un revenu mensuel autour de 900 € en troisième année de CAPE, comprenant ses prestations pour le foodtruck en plus de la vente d'œufs. A noter qu'il n'a pas eu à investir, les poulaillers mobiles ayant été acheté par la collectivité. EAE11 qui a débuté la production de poules en 2020 en test, a investi son bénéfice et est installé, il gagne autour de 600€ par mois avec un modèle à 1 000 poules à l'année. Il a investi à l'installation dans un gros poulailler à 20 000 €. L'EAE10 en poules à chair a pu se retirer autour de 650 € par mois au bout de huit mois, alors qu'il a également investi autour de 15 000 € dans des cabanes et des clôtures sur un modèle de 3000 poules à l'année.

Pour les ruminants, la rentabilité dépend fortement du modèle. De fait, il y a plus de délai de rentabilité dû aux temps de reproduction, à l'entrée en lactation etc. Dans le cas de EAE7 qui était en test collectif en production de fromages de chèvres, la mise de départ était de 26 000 € (fromagerie, cheptel, matériel) et l'activité n'a pas permis de rembourser la somme en un an et demi. Concernant les projets ovins, EAE6 (éco-pâturage et vente d'agneaux) en portage avec la CIAP49 rachètera après trois ans de CAPE ses investissements et son cheptel pour un montant autour de 41 000 € (la CIAP lui ayant attribué un montant de 60 000 €). En deuxième année de test, il a fait un bénéfice de 10 000 € et prévoit de se rémunérer 500 €/mois à partir de la fin de troisième année. Pour EAE3, la rentabilité est venue très vite, c'est aussi lié à son modèle d'éco-pâturage ; il a investi 75 000 € en première année d'installation (son test ayant plutôt servi à faire de la communication qu'à investir) dont du foncier, et le projet est déjà rentable ; il a fait en première année un chiffre d'affaires de 85 000 € et a un résultat avant impôt de 35 000 € dont il se réjouit. Pour EAE1 et EAE2 qui sont en production ovin transformation fromage les investissements à l'installation sont plus lourds ; la première a emprunté 500 000 € et vise une rentabilité au bout de 6 ans d'installation et la seconde a investi 150 000 €. Pour d'autres projets plus niches comme la production de vêtement avec la laine de chèvres angoras,

la rentabilité même après 6 ans d'installation n'est toujours pas assurée. L'EAE8 ne peut disposer de revenus complémentaires avec de la viande de chevreaux car le petit gabari de ce type de chèvres ne permettrait pas de valorisation. Ainsi, les 30 000 € empruntés à l'installation ne sont pas encore remboursés. De fait, la diversification reste intéressante pour compléter les revenus, ou alors il faut une étude économique solide pour s'assurer que le projet soit rentable à terme. Force est de constater que chaque situation est unique.

Se retirer un salaire n'est pas le premier objectif du test et chacun doit être clair avec ses attentes : En majorité, les EAE ne sont pas à la recherche d'un revenu important dans leur carrière et certains partagent avoir des modes de vie « simples ». Durant le test, qui correspond à une phase de lancement, c'est à chaque EAE d'établir ses « critères de succès du test » dont le revenu. Par ailleurs, un éleveur incite à sortir de la question du revenu en élevage en général et invite à la penser par rapport à ses projets de vie et ses propres besoins « *Pour moi il faut se poser la question : quel niveau de revenu on veut atteindre ?* » (AGRI5). Chez plusieurs éleveurs interrogés, finalement le revenu généré par l'activité a permis d'atteindre les besoins familiaux « *je mange à ma faim, je vais en vacances, je garde mes petits-enfants, je vais au cinéma, les quatre enfants ont fait les études qu'ils voulaient.* » (AGRI9). Un éleveur ajoute que sa passion et le cadre lui ont beaucoup apporté ; « *La vie paysanne fait que la vie est en plein air. J'avais moins besoin de me dépayser ou de voyager ; on voyage avec les gens qu'on croise* » (AGRI5).

Ainsi, les porteurs de projet en élevage étant peu nombreux, il est essentiel de renforcer la coopération entre structures afin d'assurer un accompagnement complet et d'orienter vers le test lorsque cela apparaît pertinent. Une fois en test, le suivi doit être rapproché, notamment sur le plan comptable, afin d'aider le candidat à prendre des décisions éclairées. L'élevage requiert par ailleurs des compétences spécifiques, tant techniques que réglementaires, qu'il convient de mobiliser ou d'acquérir. Les ETA offrent également un cadre favorable au développement des projets en facilitant l'accès à des réseaux de financement, voire à des dispositifs de prêts internes. Enfin, le soutien public demeure un levier indispensable, à consolider, pour sécuriser et pérenniser ces parcours.

Conclusion

Le renouvellement des générations en élevage constitue un enjeu majeur. Pour préparer les candidats à l'installation, qu'ils soient issus ou non du milieu agricole, le test d'activité agricole apparaît comme un outil particulièrement pertinent. Certes, la part des situations de test d'activité en productions animales reste limitée, et ne représente que 12% des cas. Mais grâce à sa flexibilité, l'espace-test s'adapte à des situations variées et à des attentes diverses des porteurs de projet : il peut servir de tremplin, dans une logique d'installation progressive, comme de terrain d'expérimentation. Finalement, il permet au futur éleveur de se confronter au métier et ainsi de confirmer ou d'invalider un projet. La possibilité pour l'entrepreneur de tester son projet en collectif est également un levier pour l'élevage, où les contraintes sont fortes. Dans tous les cas, il offre un éclairage précieux pour se décider sur un métier aussi engageant. De plus, en matière de transmission, le test constitue également un atout : il permet au cédant de mieux connaître son successeur et de le voir œuvrer sur son outil de production avant une potentielle installation.

En outre, les retombées des projets accompagnés dépassent l'échelle individuelle. Les projets sont ancrés dans le territoire, et parfois même soutenus par ce dernier. Les entrepreneurs contribuent à une offre de production d'élevage de qualité et privilégient les circuits courts et de proximité, renforçant ainsi le lien entre producteurs et consommateurs. De plus, leur dimension collective et territoriale favorise la coopération et crée des nouvelles dynamiques rurales dans un secteur historiquement marqué par l'individualisme. Pour les collectivités, les espaces-test représentent également un terrain d'expérimentation de modèles de coopération, et permettent de renforcer leurs démarches alimentaires.

Si la pertinence du dispositif est démontrée, sa mise en œuvre pour les situations d'élevage demeure complexe et exige un accompagnement rapproché et des compétences de la part des structures de test. En effet, la gestion du cheptel nécessite une attention particulière et est associée à de nombreuses démarches et responsabilités. La mise à disposition des moyens de productions doit également être appréhendée avec beaucoup de rigueur car l'élevage nécessite parfois la mobilisation d'outils lourds. Certes, le statut d'entrepreneur à l'essai, qui ne permet pas d'accéder directement à l'emprunt, constitue un frein, mais l'intégration aux réseaux de l'Économie Sociale et Solidaire et la crédibilité des structures ouvrent de nouvelles perspectives de financement. Certains espaces-test vont même jusqu'à porter des projets ou accorder des prêts : un levier à développer pour attirer davantage de candidats, notamment en élevage où les investissements sont conséquents. En revanche, considérant la vulnérabilité financière des espaces-tests agricoles, un appui public est indispensable.

Enfin, si le test offre un cadre sécurisant, il ne règle pas tout. De fait, les candidats à l'installation en élevage sont rares et s'orientent peu vers le dispositif. Afin de susciter des vocations, la valorisation du métier d'éleveur doit être organisée, ce qui suppose des évolutions plus larges dans les politiques agricoles. Celles-ci gagneraient à mieux soutenir les petites exploitations et à soutenir spécifiquement l'élevage, notamment dans les filières extensives. À terme, il est crucial de donner plus de place aux dispositifs de test et aux structures issues de l'agriculture paysanne pour libérer tout leur potentiel.

Recommandations pour le développement du test en élevage

À l'échelle nationale

- Évolution de la PAC :
 - o mieux l'adapter aux besoins de revenu des éleveurs,
 - o favoriser l'installation et la transmission avec des politiques ambitieuses
 - o soutenir les « petites fermes », via une réglementation plus précise sur la taille des exploitations et une restructuration progressive des fermes.
- Soutien aux modèles agroécologiques : maintenir et valoriser l'agriculture biologique et les systèmes extensifs
- Revalorisation et découverte du métier : campagnes de communication, mettre en lumière les métiers de l'élevage afin d'attirer de nouveaux candidats.
- Formation et sensibilisation : développer des formations intégrant dès l'école une culture agricole commune et des dispositifs de découverte des métiers pour les jeunes comme pour les adultes.
- Communication citoyenne : promouvoir l'agriculture paysanne, les circuits courts et la souveraineté alimentaire afin d'encourager des choix de consommation responsables et éclairés.
- Financement d'études et de diagnostics :
 - o mieux comprendre les besoins des nouveaux profils de candidats à l'installation
 - o étudier les attentes et les besoins des cédants pour orienter les accompagnements et les dispositifs de soutien.
- Reconnaissance des statuts collectifs : les statuts comme les SCIC, les SCOP et les contrats d'entrepreneur salarié manquent de reconnaissance en agriculture, ce qui freine leur développement.

À l'échelle régionale et locale

- Infrastructures : maintenir et développer les abattoirs, ateliers collectifs de transformation et autres infrastructures indispensables à la viabilité économique des filières locales.
- Accès au foncier et aux bâtiments : faciliter la mise à disposition de fermes en acquérant du foncier, développer ainsi les tests en archipel sur du foncier public.
- Financements :
 - o créer des fonds souples, réversibles, pensés pour la phase de test.
 - o Permettre un suivi de revenu pour les entrepreneurs à l'essai qui n'ont plus, ou pas de droits sociaux
 - o soutenir l'investissement dans du matériel pour donner une dimension correcte à leur projet
 - o Ouvrir la possibilité d'accéder au fonds VIVEA en CAPE pour permettre aux personnes en test de se former.

- Financer des projets multipartenariaux sur l'accompagnement à l'installation-transmission en élevage, donc côté porteurs de projets et côté cédants.

À l'échelle des structures et du réseau RENETA

- Professionnalisation des accompagnateurs : former continuellement les conseillers
 - pour répondre aux spécificités et à la complexité des installations en élevage
 - pour monter en compétences sur l'accompagnement de collectifs en élevage
- Maillage territorial : garantir l'accès au test en élevage sur l'ensemble du territoire, en s'appuyant sur les dynamiques locales existantes.
- Communication et plaidoyer :
 - valoriser le dispositif, montrer sa diversité,
 - intervenir davantage dans des formations ou des écoles pour présenter le dispositif à des potentiels porteurs de projet
 - participer à des événements clés de l'élevage pour la visibilité
 - organiser un événement avec une communication large et nationale, durant lequel il y aurait des portes ouvertes sur les espaces-test des territoires (type « 48heures de l'agriculture urbaine »)
 - faire connaître et reconnaître la notion de test dans la société (en lien avec des coopératives généralistes).
 - Appel à projet de test en élevage : proposer des fiches type appel à candidature sur une ferme précise en montrant les différents projets possibles sur la ferme
- Mutualisation et coordination : unir les forces des membres du réseau RENETA pour porter des projets à fort enjeu et multiplier l'impact.
- Renforcer l'accompagnement comptable et faciliter l'accès à des outils précis pour guider les orientations et ajustements des personnes en test d'activité en élevage.
- Proposer des prêts internes ou du portage d'investissement pour attirer les porteurs de projets en élevage et leur permettre de développer leur activité en test

Bibliographie

BARTHOUT, Thomas, 2007. Anticiper la pérennisation des espaces-test en milieu rural. [en ligne]. 2007. [Consulté le 21 août 2025]. Disponible à l'adresse : <https://123dok.net/document/zpn4p8e7-anticiper-la-p%C3%A9rennisation-des-espaces-test-milieu-rural.html>

BECASSE, Julien, 2024. *Évaluer la contribution des espaces-test agricoles aux transitions agricoles et alimentaires des territoires* [Mémoire de master, Institut Agro Montpellier]. Montpellier : Institut Agro Montpellier. Directeur de mémoire : Betty Wampfler. Organisme d'accueil : RENETA

BOURDIEU, Pierre. *Le Bal des célibataires : la crise de la société paysanne en Béarn*. Paris : Éditions Points, 2002.

BOYER, Mélanie, FAYARD, Aline et COMITÉ D'ÉTUDE ET DE LIAISON DES ASSOCIATIONS À VOCATION AGRICOLE ET RURALE (éd.), 2013. *Les espaces-test agricoles : une diversité de dispositifs au service de l'installation agricole*. Clermont-Ferrand : CREFAD. CREFAD documents. ISBN 978-2-9533280-2-8.

C&D. Atlas des différents types d'élevage par région en France - C&D Online. [en ligne]. [Consulté le 1 septembre 2025]. Disponible à l'adresse : <https://cdonline.articque.com/share/display/regions-elevages>

CAILLAVET, France, FADHUILE, Adélaïde et NICÈLE, Véronique, 2019. L'évolution de la consommation de produits animaux en France : de multiples enjeux. *INRAE Productions Animales*. 18 juin 2019. Vol. 32, n° 2, pp. 131-146. DOI [10.20870/productions-animales.2019.32.2.2502](https://doi.org/10.20870/productions-animales.2019.32.2.2502).

CAVALIER, Jean-Baptiste, 2013. Le foncier en question pour les espaces-test agricoles. *Pour*. 2013. Vol. 220, n° 4, pp. 227-235. DOI [10.3917/pour.220.0227](https://doi.org/10.3917/pour.220.0227).

CHATELLIER, Vincent, 2025. Le commerce mondial, européen et français de viande de volailles. *INRAE Productions Animales*. 18 mars 2025. Vol. 38, n° 1, pp. 8313-8313. DOI [10.20870/productions-animales.2025.38.1.8313](https://doi.org/10.20870/productions-animales.2025.38.1.8313).

Civam, 2015. Contribution des agricultrices au renouvellement des métiers agricoles. *CIVAM* [en ligne]. [Consulté le 2 septembre 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.civam.org/ressources/reseau-civam/type-de-document/temoignage/contribution-des-agricultrices-au-renouvellement-des-metiers-agricoles/>

CNE (Confédération Nationale de l'Élevage), 2024. Livre blanc sur le renouvellement des actifs en élevage de ruminants. *Confédération Nationale de l'Élevage - CNE* [en ligne]. [Consulté le 5 mai 2025]. Disponible à l'adresse : <https://cne-elevagesruminants.fr/livre-blanc-sur-le-renouvellement-des-actifs-en-elevage-de-ruminants/>

CORNU, Lilou, 2025. *Accompagner la restructuration des ferme difficilement transmissibles à l'identique : une réflexion dans le mouvement Terre de Liens - Centre de Ressources - Terre de liens* [en ligne]. [Consulté le 31 août 2025]. Disponible à l'adresse :

<https://ressources.terredeliens.org/les-ressources/accompagner-la-restructuration-des-ferme-difficilement-transmissibles-a-l-identique-une-reflexion-dans-le-mouvement-terre-de-liens>

COUTURIER, Christian, DURU, Michel, COUTURIER, Antoine, DECONCHAT, Marc et MALAFOSSE, Florin, 2021. *La place de l'élevage face aux enjeux actuels : Éléments de réflexion*. [en ligne]. Research Report. INRAE ; solagro. [Consulté le 22 avril 2025]. Disponible à l'adresse : <https://hal.inrae.fr/hal-03687741>

DEFFONTAINES, Nicolas, 2019. Suicides d'agriculteurs : sortir du réductionnisme économique. *Sesame*. 2019. Vol. 6, n° 2, pp. 60-62.

DEFFONTAINES, Nicolas, 2021. Les suicides des agriculteurs : le déni de la dimension sociale. *Raison présente*. 9 juillet 2021. Vol. 218, n° 2, pp. 35-43. DOI [10.3917/rpre.218.0035](https://doi.org/10.3917/rpre.218.0035).

DEFFONTAINES, Nicolas, 2024. Suicide et carrière de l'homme disqualifié : une appréhension dynamique du « déficit d'intégration » durkheimien à partir de cas d'agriculteurs. *Déviance et Société*. 15 mai 2024. Vol. 48, n° 1, pp. 53-79. DOI [10.3917/ds.481.0053](https://doi.org/10.3917/ds.481.0053).

DELANOUE, E. et ROGUET, C., 2020. Acceptabilité sociale de l'élevage en France : recensement et analyse des principales controverses à partir des regards croisés de différents acteurs. *INRA Productions Animales*. 10 janvier 2020. Vol. 28, n° 1, pp. 39-50. DOI [10.20870/productions-animales.2015.28.1.3009](https://doi.org/10.20870/productions-animales.2015.28.1.3009).

DELANOUE, Elsa, DOCKES, Anne-Charlotte, CHOUTEAU, Alyzée, ROGUET, Christine et PHILIBERT, Aurore, 2018. Regards croisés entre éleveurs et citoyens français : vision des citoyens sur l'élevage et point de vue des éleveurs sur leur perception par la société. *INRAE Productions Animales*. 11 juin 2018. Vol. 31, n° 1, pp. 51-68. DOI [10.20870/productions-animales.2018.31.1.2203](https://doi.org/10.20870/productions-animales.2018.31.1.2203).

DELANOUE, Elsa, GELIN, Margaux, CHOUTEAU, Alizée, DOCKES, Anne-Charlotte, ROGUET, Christine et BAUMONT, René, 2024. Comment améliorer l'attractivité des métiers des filières d'élevage ? État des lieux et prospective à l'horizon 2035. *INRAE Productions Animales*. 8 mars 2024. pp. 7951. DOI [10.20870/productions-animales.2024.37.1.7951](https://doi.org/10.20870/productions-animales.2024.37.1.7951).

DE MASCUREAU, Étienne, 2024. L'agribashing. In : *La réputation de l'entreprise* [en ligne]. Legitech. pp. 247-250. [Consulté le 26 août 2025]. ISBN 978-2-919814-99-2. Disponible à l'adresse : <https://droit.cairn.info/la-reputation-de-l-entreprise--9782919814992-page-247>

DIOT, Valérie, 2025. Les déterminants impactant les évolutions de la consommation des produits carnés en France. *Viandes & Produits Carnés, la revue scientifique*

DEVIIENNE, Sophie, 2018. Les révolutions agricoles contemporaines en France. In : CHOUQUER, Gérard et MAUREL, Marie-Claude (éd.), *Les mutations récentes du foncier et des agricultures en Europe* [en ligne]. Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté. pp. 25-52. Les Cahiers de la MSHE Ledoux. [Consulté le 2 septembre 2025]. ISBN 978-2-84867-790-3. Disponible à l'adresse : <https://books.openedition.org/pufc/5643>

EYCHENNE, Corinne et GAMBINO, Mélanie, 2014. Les transformations polymorphes de l'agriculture. 2014.

FAVRELIÈRE, Vincent, 2009. Le lieu-test agricole, une étape vers l'installation. *Pour*. 2009. Vol. 201, n° 2, pp. 135-142. DOI [10.3917/pour.201.0135](https://doi.org/10.3917/pour.201.0135).

FOSTIER, Alexis, 2019. Évolution de la place de l'animal et des points de vue sur son élevage dans la société française : quels enjeux pour la recherche agronomique ? *INRAE Productions Animales*. 10 avril 2019. Vol. 32, n° 2, pp. 221-232. DOI [10.20870/productions-animales.2019.32.2.2465](https://doi.org/10.20870/productions-animales.2019.32.2.2465).

France Agri Mer, 2025a. La consommation de viandes en France. *FranceAgriMer* [en ligne]. [Consulté le 1 septembre 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.franceagrimer.fr/chiffre-et-analyses-economiques/la-consommation-de-viandes-en-france>

France Agri Mer, 2025b. Les performances à l'exportation des filières agricoles et agroalimentaires françaises. *FranceAgriMer* [en ligne]. [Consulté le 24 août 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.franceagrimer.fr/chiffre-et-analyses-economiques/les-performances-exportation-des-filieres-agricoles-et>

France Culture, 2024a. Mercosur : un accord dur à avaler : épisode 2/4 du podcast Géopolitique du bœuf | Radio France. *France Culture* [en ligne]. [Consulté le 25 avril 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/cultures-monde/mercotur-un-accord-dur-a-avaler-6595969>

France Culture, 2024b. Élevage ou production animale ? : épisode 4/4 du podcast Apprendre la terre, former les agriculteurs de demain. *France Culture* [en ligne]. [Consulté le 28 août 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/lsd-la-serie-documentaire/elevage-ou-production-animale-2881780>

France Culture, 2010. Histoire de l'agriculture 3/4. *France Culture* [en ligne]. [Consulté le 26 août 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/la-fabrique-de-l-histoire/histoire-de-l-agriculture-3-4-4337743>

GARCIA-PARPET, Marie-France, 2008. Patrick Champagne, L'héritage refusé : crise de la reproduction sociale de la paysannerie française, Paris, Seuil, Coll. Points, 2002 présenté par Marie-France Garcia-Parpet, in : Mauger Gérard (dir.), Pinto Louis (dir.).- Lire les sciences sociales. Vol. 5 : 2004-2008. -Paris : Maison des sciences de l'homme, 2008

GAZO, Cécile, 2023. Se reconverter dans l'agriculture : du retour au recours à la terre. *Études rurales*. 1 juillet 2023. N° 211, pp. 140-163. DOI [10.4000/etudesrurales.31354](https://doi.org/10.4000/etudesrurales.31354).

GAZO, Cécile, 2025a. Installation et réinvention. *Revue Projet*. 18 mars 2025. Vol. 405, n° 2, pp. 38-42. DOI [10.3917/pro.405.0038](https://doi.org/10.3917/pro.405.0038).

GAZO, Cécile, NGUYEN Geneviève, PURSEIGLE François, 2025b. Les installés « non issus du milieu agricole » : des producteurs comme les autres ? - Analyse n°218. *Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire* [en ligne]. [Consulté le 27 août 2025]. Disponible à l'adresse : <https://agriculture.gouv.fr/les-installes-non-issus-du-milieu-agricole-des-producteurs-comme-les-autres-analyse-ndeg218>

GIRAUD, Christophe et RÉMY, Jacques, 2015. Être ou ne pas être agriculteur. Capital scolaire et devenir socioprofessionnel des fils d'agriculteurs. In : GASSELIN, P., CHOISIS, J.-P., PETIT, S., PURSEIGLE, F. et ZASSER, S. (éd.), *L'agriculture en famille : travailler, réinventer, transmettre* [en ligne]. EDP Sciences. pp. 305. [Consulté le 24 août 2025]. ISBN 978-2-7598-1192-2. Disponible à l'adresse : <https://www.edp-open.org/books/edp-open-books/289-lagriculture-en-famille-travailler-reinventer-transmettre>

GREENPEACE, 2025. Loi Duplomb : une loi agricole rétrograde qui passe en force. *Greenpeace France* [en ligne]. [Consulté le 2 septembre 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.greenpeace.fr/loi-duplomb-une-loi-agricole-retrograde-qui-passe-en-force/>

HERVIEU, Bertrand et PURSEIGLE, François, 2022. *Une agriculture sans agriculteur*. Presses de Sciences Po. ISBN 978-2-7246-3772-4.

Idele (Institut de l'élevage), 2015. Les emplois liés à l'élevage français. *Institut de l'Élevage* [en ligne]. [Consulté le 25 août 2025]. Disponible à l'adresse : https://idele.fr/detail-article/les-emplois-lies-a-lelevage-francais?utm_source=chatgpt.com

INRAE, 2025. Renouveler les générations | INRAE. [en ligne]. [Consulté le 2 septembre 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.inrae.fr/dossiers/quels-agriculteurs-queles-agricultures-demain/renouveler-generations>

INSEE, 2019. Le niveau de vie des ménages agricoles est plus faible dans les territoires d'élevage - Insee Première - 1876. [en ligne]. [Consulté le 2 septembre 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5434584>

Interbev, 2025. L'élevage comme acteur de préservation de l'environnement et des territoires. *Interbev Bretagne | Interprofession bétail et viande* [en ligne]. [Consulté le 2 septembre 2025]. Disponible à l'adresse : <https://interbev-bretagne.fr/panorama/rapport/lelevage-comme-acteur-de-preservation-de-lenvironnement-et-des-territoires/>

JACQUES-JOUVENOT, Dominique, 2014. Le paradoxe de la transmission du métier : le cas des éleveurs. *SociologieS* [en ligne]. 7 mars 2014. [Consulté le 23 juin 2025]. DOI [10.4000/sociologies.4566](https://doi.org/10.4000/sociologies.4566). Disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/sociologies/4566>

La France Agricole, 2021. Consommation : Le coût de la viande reste prépondérant dans l'acte d'achat des Français. *LaFranceAgricole* [en ligne]. [Consulté le 1 septembre 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.lafranceagricole.fr/filieres-viande/article/771488/le-cot-de-la-viande-reste-prpondrant-dans-lacte-dachat-des-franais>

LALLOUËT-GEFFROY, Julie, [sans date]. Une relève agricole qui ne passe pas. *Splann ! | ONG d'enquêtes journalistiques en Bretagne* [en ligne]. [Consulté le 2 septembre 2025]. Disponible à l'adresse : <https://splann.org/enquete/foncier-agricole/une-releve-agricole-qui-ne-passe-pas/>

LATASTE, Dominique, [sans date]. ACCOMPAGNEMENT PSYCHOSOCIOLOGIQUE DE LA TRANSMISSION HORS CADRE FAMILIAL LE CAS DES CÉDANTS DE PETITES EXPLOITATIONS AGRICOLES. .

LATASTE, Dominique, 2020. Agrandissement des exploitations agricoles. Quel coût pour les territoires ? : *Pour*. 25 mars 2020. Vol. N° 237-238, n° 1, pp. 22-29. DOI [10.3917/pour.237.0022](https://doi.org/10.3917/pour.237.0022).

LATASTE, Dominique, 2025. Mieux accompagner l'installation agricole : proposition d'une typologie des candidats hors cadre familial: *Entreprendre & Innover*. 2 janvier 2025. Vol. n° 63, n° 4, pp. 45-54. DOI [10.3917/entin.063.0045](https://doi.org/10.3917/entin.063.0045).

LATASTE, Dominique et CHIZELLE, Brigitte, 2013. Ruptures de négociation dans le processus de transmission-reprise hors cadre familial (HCF): *Pour*. 1 mars 2013. Vol. N° 217, n° 1, pp. 33-50. DOI [10.3917/pour.217.0033](https://doi.org/10.3917/pour.217.0033).

LATASTE, Dominique et CHIZELLE, Brigitte, 2016a. Transmettre sa ferme à un repreneur hors cadre familial: Analyse et perspectives pour l'accompagnement. *Pour*. 9 septembre 2016. Vol. N° 228, n° 4, pp. 15-27. DOI [10.3917/pour.228.0015](https://doi.org/10.3917/pour.228.0015).

LATASTE, Dominique, CHIZELLE, Brigitte et GUILHOT, Delphine, 2016b. Projet d'installation collective « agri-rurale » et norme de groupe: Une dynamique conflictuelle. *Sociologies pratiques*. 1 octobre 2016. Vol. 33, n° 3, pp. 83-96. DOI [10.3917/sopr.033.0079](https://doi.org/10.3917/sopr.033.0079).

THIVET, Delphine, 2023. Edouard Lynch, Insurrections paysannes. De la terre à la rue. Usages de la violence au xxe siècle. *Études rurales*. 15 décembre 2023. N° 212, pp. 162-163. DOI [10.4000/etudesrurales.32456](https://doi.org/10.4000/etudesrurales.32456).

LE BLANC, Joseph, 2011. Installation agricole : nouveaux profils, nouvel accompagnement. *Pour*. 2011. Vol. 212, n° 5, pp. 137-143. DOI [10.3917/pour.212.0137](https://doi.org/10.3917/pour.212.0137).

Le Monde, 2024. Thomas Piketty : « Les paysans apparaissent comme la plus inégale des professions en France actuellement ». [en ligne]. [Consulté le 12 août 2025]. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/02/10/thomas-piketty-les-paysans-apparaissent-comme-la-plus-inegale-des-professions-en-france-actuellement_6215797_3232.html

Marianne, 2024. La colère paysanne aura été l'instrument du complexe agro-industriel. [en ligne]. [Consulté le 2 septembre 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.marianne.net/agora/tribunes-libres/la-colere-paysanne-aura-ete-linstrument-du-complexe-agro-industriel>

MAZAUD, Caroline, 2025. *Portrait social des nouveaux agriculteurs - Parcours d'installation, pratiques et rapports au métier* [en ligne]. [Consulté le 31 juillet 2025]. Disponible à l'adresse : <https://agriculture.gouv.fr/projet-agrinovo>

MICHEL, Élise et LAMBRET, Lilian, 2024. *L'élevage français : contexte actuel, enjeux et perspectives d'avenir* [en ligne]. [Consulté le 22 avril 2025]. Disponible à l'adresse : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04795454>

MICHENOT, Dominique, COLSON, François et JOUVET, Michel, 2017. Crise de la production agricole ou échec d'une agriculture low cost ? *Sesame*. 2017. Vol. 1, n° 1, pp. 60-62.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION. *Recensement agricole 2020*. Paris : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2020.

NOZIÈRES, Marie-Odile, LAUNAY, Fabienne, ETIENNE, Laura et MOULIN, Charles-Henri, 2022. L'élevage pastoral aujourd'hui en France, un atout pour la transition agroécologique. [en ligne]. 2022. [Consulté le 24 avril 2025]. DOI [10.3406/bavf.2022.70999](https://doi.org/10.3406/bavf.2022.70999). Disponible à l'adresse : https://www.persee.fr/doc/bavf_0001-4192_2022_num_175_1_15864

PAQUOT, Thierry, 2011. Qu'est-ce qu'un « territoire » ? *Vie sociale*. 2011. Vol. 2, n° 2, pp. 23-32. DOI [10.3917/vsoc.112.0023](https://doi.org/10.3917/vsoc.112.0023).

PEYRAUD, Jean-Louis, AUBIN, Joël, BARBIER, Marc, BAUMONT, René, BERRI, Cécile, BIDANEL, Jean-Pierre, CITTI, Christine, COTINOT, Corinne, DUCROT, Christian, DUPRAZ, Pierre, FAVERDIN, Philippe, FRIGGENS, Nicolas, HOUOT, Sabine, NOZIÈRES-PETIT, Marie-Odile, ROGEL-GAILLARD, Claire et SANTÉ-LHOUTELLIER, Véronique, 2019. Quelle science pour les élevages de demain ? Une réflexion prospective conduite à l'INRA. *INRAE Productions Animales*. 8 octobre 2019. Vol. 32, n° 2, pp. 323-338. DOI [10.20870/productions-animales.2019.32.2.2591](https://doi.org/10.20870/productions-animales.2019.32.2.2591).

PORCHER, Jocelyne, 2003. Bien-être et souffrance en élevage : conditions de vie au travail des personnes et des animaux. *Sociologie du travail*. 28 mars 2003. Vol. 45, n° 1, pp. 27-43. DOI [10.4000/sdt.30846](https://doi.org/10.4000/sdt.30846).

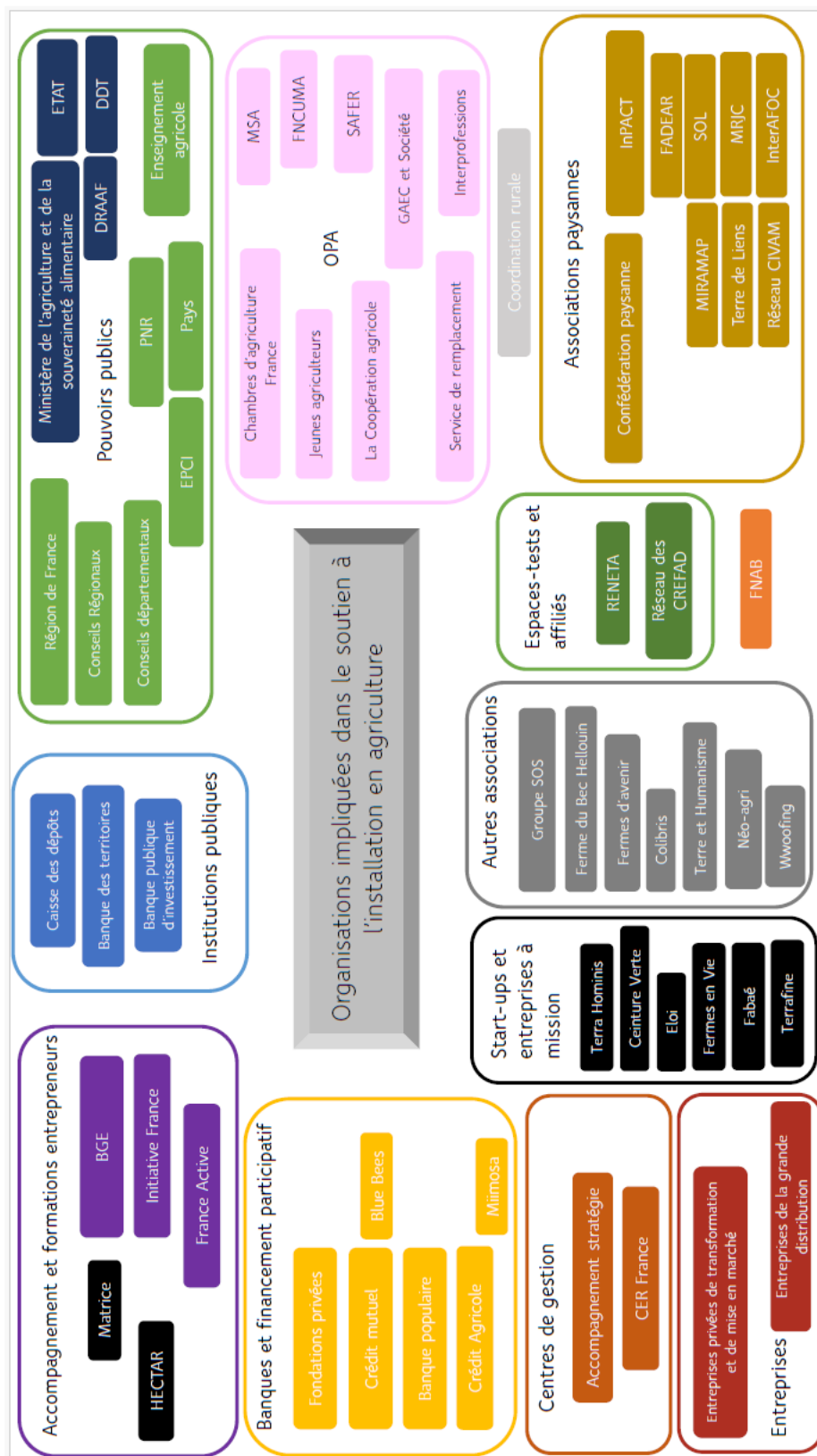
PREUX, Thibaut, 2019. *De l'agrandissement des exploitations agricoles à la transformation des paysages de bocage : analyse comparative des recompositions foncières et paysagères en Normandie* [en ligne]. phdthesis. Normandie Université. [Consulté le 2 septembre 2025]. Disponible à l'adresse : <https://theses.hal.science/tel-02460556>

RYSCHAWY, Julie, TICHIT, Muriel, BERTRAND, Sophie, ALLAIRE, Gilles, PLANTUREUX, Sylvain, AZNAR, Olivier, PERROT, Christophe, GUINOT, Caroline, JOSIEN, Etienne, LASSEUR, Jacques, AUBERT, Claude, TCHAKÉRIAN, Edmond et DISENHAUS, Catherine, 2015. Comment évaluer les services rendus par l'élevage ? Une première approche méthodologique sur le cas de la France. *INRA Productions Animales*. 2015. Vol. 28, n° 1, pp. 23-38. DOI [10.20870/productions-animales.2015.28.1.3008](https://doi.org/10.20870/productions-animales.2015.28.1.3008).

SAUVANT, Daniel, 2022. Perception sociétale de l'élevage. [en ligne]. 2022. [Consulté le 24 avril 2025]. DOI [10.3406/bavf.2022.70990](https://doi.org/10.3406/bavf.2022.70990). Disponible à l'adresse : https://www.persee.fr/doc/bavf_0001-4192_2022_num_175_1_15862

Annexes

- i. Acteurs œuvrant à l'accompagnement des porteurs de projet en agriculture (Gazo, 2023)



ii. Tableau recensant les services écosystémiques de l'élevage (Michel, 2024)

Création d'emplois dans les filières	Vitalité des filières	Vitalité territoriale	Services rendus par L'ELEVAGE dans les territoires	Approvisionnement	Produits animaux	Production de qualité standard pour nourrir la population	
Qualité des emplois des salariés (statut, rémunération...)						Qualité nutritionnelle des aliments	
Création d'emplois dans les exploitations agricoles	Production de qualité labellisée						
Qualité des emplois (taux horaire de rémunération, âge...)	Fertilisants organiques						
Agrotourisme	Energie high-tech (solaire, méthanisation, bois de haies...)						
Présence sur le territoire	Pet food						
Maintien du tissu rural (alimentation, santé, tertiaire)	Laine, cuir, graisse de porc, etc.						
Préservation de la qualité de l'eau	Qualité des milieux et des écosystèmes	Qualité environnementale		Patrimoine et qualité de vie	Esthétique du paysage	Paysage «végétal» via entretien d'un paysage ouvert et diversifié	
Fertilité des sols						Paysage «animal» via ressources génétiques diversifiées	
Maintien de la qualité de l'air						Paysage «bâti» via entretien de murets, bâtiments anciens, etc.	
Préservation de la biodiversité					Patrimoine gastronomique	Produits labellisés à haute valeur ajoutée	
Valorisation de co-produits de cultures	Produits à haute valeur imaginaire ajoutée non labellisés						
Valorisation de co-produits industriels	Lien à l'animal				Lien socio-éducatifs à l'animal		
Valorisation de surfaces non cultivables					Patrimoine culturel et festif		
Diversité des utilisations du sol	Hétérogénéité des paysages			Soutien aux activités annexes		Entretien de chemins de randonnée	
Maintien d'éléments semi-naturels						Pension pour chevaux de loisirs	
						Accueil à la ferme et communication	

iii. Tableau des structures enquêtées (CASTRO CASTEJON, 2025)

catégorie	code	structure	Mission de la personne enquêtée
Structure l'environnementale	ENV1	CEN antenne charente	coordinatrice
	ENV2	Charente eau	animateur
	ENV3	PNR Perigord Limousin	chargé de mission
structure lien agricole	STRU1	CFPPA de Bellac	formateur ovin et bovin
	STRU2	BIO NA	conseillère élevage bovin
	STRU3	chambre d'agriculture de charente	conseiller installation transmission
	STRU4	pait charente	animatrice PAIT
	STRU5	adear limousin	animatrice installation transmission
	STRU6	adear terre-mer	animatrice
	STRU7	Civam haut bocage	animatrice
	STRU8	Solidarité paysans	animatrice
	STRU9	alterfixe	animatrice
	STRU10	safer Vienne	directrice
	STRU11	fnsea charente	Animateur élevage
	STRU12	ecocert	contrôleur
collectivité	CO1	cara	technicien
	CO2	grand chatellerault	technicien
	CO3	CDC d'oléron	technicien
Espace test agricole	ETA1	trebatu	accompagnatrice
	ETA2	vira pastre - ETA perm ovin en projet	chargée de mission PNR et ETA
	ETA3	ciap49	accompagnatrice
		ciap49	référent portage
	ETA4	ciap 44	accompagnatrice
	ETA5	rhizome	accompagnateur et directeur
		rhizome	accompagnatrice
	ETA6	ciap22	accompagnatrice
	ETA7	essor maraicher	accompagnatrice

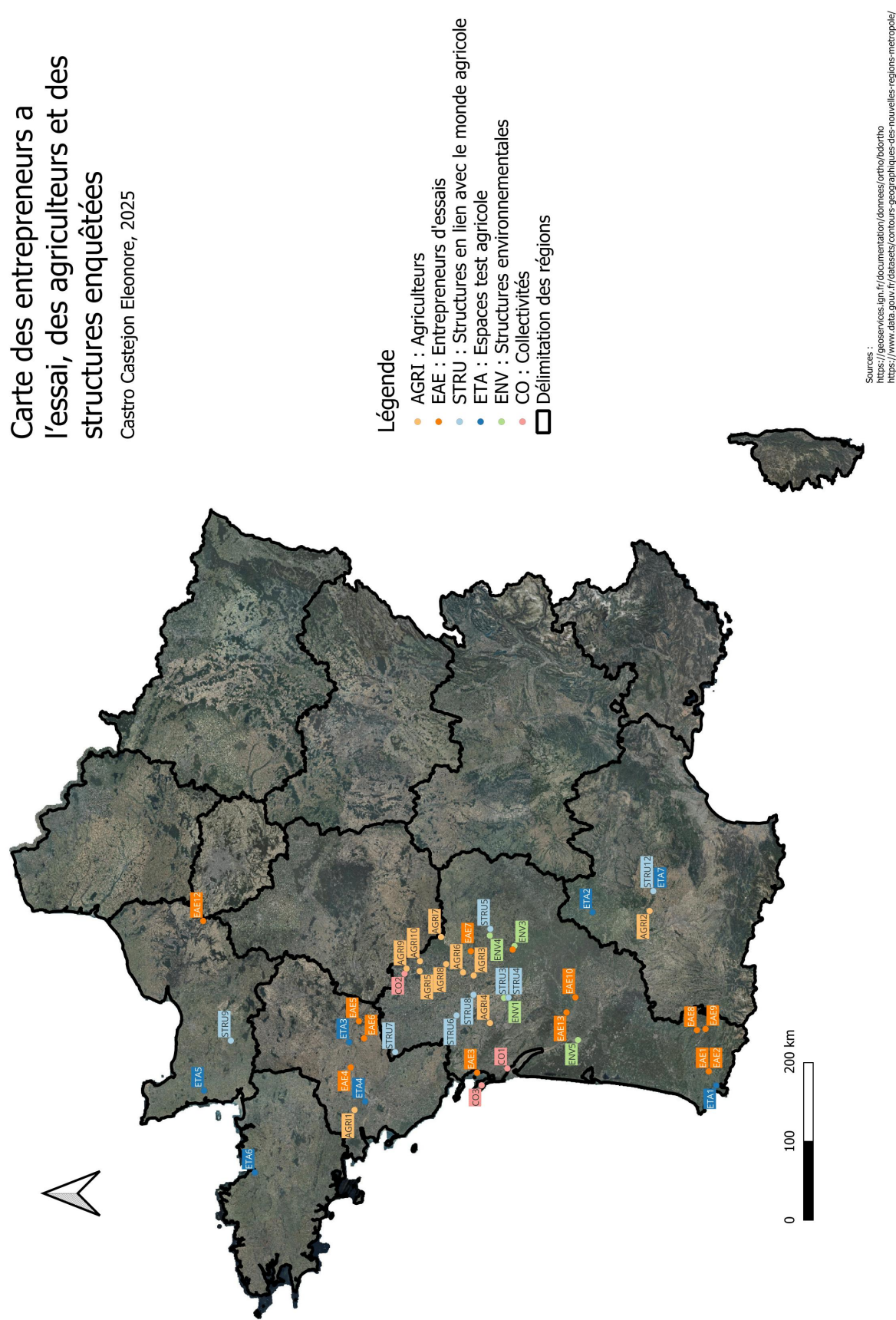
iv. Tableau recensant les éleveurs enquêtés et leur production (CASTRO, 2025)

code	catégorie situation	NIMA /IMA	production	nbr cheptel	surface exploitée
AGRI1	a fait appel a deux personnes en test pour un remplacement sur la ferme	nima	brebis laitière transfo fromage	100 brebis laitière et transfo tout en fromage cave avec quinzaine de produits différents (fromage et yaourt) élèvent 15 porcs plein	travaille 27 hectares Batiment et forage
AGRI2	couple de céréaliers ayant transmis à des EAE en élevage après un test sur site	nima	grande culture		60 ha en culture sans élevage
AGRI3	éleveur ayant transmis troupeau laitier mais garde ses terres en réserve foncière si un PP se présente	IMA	vaches à lait en coopérative	jusqu'à 50 vaches en lactation et quelques limousines	exploitait 90ha mais aujourd'hui a 40 ha
AGRI4	éleveur ayant transmis récemment en grande culture	IMA	vaches laitières transfo yaourt	35 vaches laitières avec transfo yaourt	30ha puis 50ha
AGRI5	éleveur ayant transmis une exploitation en bovin puis transmis partiellement une seconde exploitation en poules		vaches première partie de carrière puis poules porc et labo de transfo sur la ferme	10 000 poules par ans - 200 la semaine. 1 cycle par semaine. Abattage toutes les semaines.	
AGRI6	éleveur ayant transmis et travaillé 30 ans à la Confédération Paysanne	Ses grands-parents étaient agriculteurs dans la région du sud de la Vienne.	chèvres transfo fromage	Il a commencé avec 17 chèvres. Son troupeau a progressivement augmenté de 17 à 30, puis 45, puis 60, pour atteindre 80 chèvres à la fin. À la fin, il avait 40 chèvres Poitevines et 40 chèvres Alpines	Ses grands-parents avaient 23 hectares. ◦ La ferme qu'il a reprise faisait 60 hectares en tout, mais l'ancien propriétaire a consenti à lui en laisser 25 à 27 hectares en vendant la maison et le bâtiment. Le reste était en fermage
AGRI7	en retraite, a cédé son troupeau et une partie des terres. Reste des ha à céder.		vache à viande et ovins viandes	ovin et vaches (bonne compatibilité selon lui) dans le passé	SAU : 137 hectares à céder dont 7-8 hectares on est en pour parler pour les acheter pour consolider le noyau
AGRI8	éleveur en début de carrière qui cherche à transmettre car n'a pas trouvé d'associés	ima son oncle et son père était agris	vache à viande	L'activité est exclusivement basée sur l'élevage bovin. Il y a environ une centaine de vêlages par an. Il élève des bovins de race Limousine	La ferme s'étend sur 145 hectares. Il a récupéré 38 hectares l'année dernière. La ferme est caractérisée par son site unique et regroupé, avec toutes les terres et bâtiments au même endroit
AGRI9	éleveuse prête à transmettre mais pas son conjoint	NIMA.	vache allaitante vente de veaux	14 vaches pour commencer, trentaine aujourd'hui.	sur une centaine d'hectares
AGRI10	éleveur en fin de carrière cherche à transmettre exploit	IMA	vaches à viandes	500 charolaises et céréales mais casi supprimée	400 dont prairies et mais

CODE EAE	ETA accompagnant	animal	IMA /NIMA	production	type lieu	site du test	statut du test	production pendant test	install	test individuel/collectif
1	trebatu	ovin	IMA	transfo fromage	ltp	Site de trebatu	sortie et installé	80 brebis environ - sorti plus de 100	plus de 100 brebis	individuel
2	sas graine bearn	ovin	Nima	transfo fromage	ltp	Site de trebatu	sortie et installé	entrée en test 30 taine de brebis en lactation - sorti de test 100 brebis	200 brebis	individuel
3	champs du partage	ovin	nima	ecopaturage	lta	parcelles diverses	sortie et installé	démarrage 50-60 ovins	250 bêtes	individuel
4	CIAP49	ovin	ima	lait	lta	sur ferme familial - ferme initialement bovine	sortie et pas installé	50 taine	pas d'installation	collectif (3 : ovin, maraichage et bovin)
5	CIAP49	ovin	ima	eco paturage	lta	parcelles diverses	en CESA	100 moutons	200	individuel
6	CIAP49	ovin	nima	eco paturage	lta	parcelles diverses	en CESA	75 moutons	140	individuel puis collectif
7	champs du partage	caprin	nima	transfo fromage	lta	sur ferme du conjoint - ferme bovine	sortie et installé	18 chèvre sà la traite transfo fromagère	20	collectif (à 2 sur le caprin) puis individuel
8	sas graine bearn	caprin	ima	transfo laine	lta	sur ferme familial - ferme initialement bovine	sortie et installé	20 chèvres	trentaine	individuel
9	scic pau et pyrénées	poules	nima	pondeuses	ltp	Site de Pau	sortie et installé	249 poules pondeuses	en EI 430 poules pondeuses	individuel
10	pays en graine	poules	nima	chair	lta	sur ferme existante canard et bovin	sortie et installé	poulet 150 au départ puis deux bandes de 250	poulet pendant test puis arrêt des poules. Poursuite atelier canard et vaches	individuel
11	pays en graine	poules	nima	pondeuses	lta	chez lui	sortie et installé	130 poules	249 poules	collectif (à 3 maraichage et ferme pédagogique) puis individuel
12	rhizome	poules	ima	pondeuses	ltp	site permanent de Courcy	en cours	360 poules		collectif (à 6 personnes : maraichage, boulangerie paysanne et PPAM)
13	co-actions	escargots	nima		lta	sur terrain propre	en cours	100000 escargots		individuel

v. Tableau recensant les EAE enquêtés et leur production (CASTRO, 2025)

vi. Carte présentant les personnes enquêtées (CASTRO CASTEJON, 2025)



vii. Mise à disposition des outils de production pendant le test d'activité (CASTRO CASTEJON, 2025)

- ***Prêt à usage/mise à disposition/commodat*** : il s'agit d'un contrat entre deux parties (ici le propriétaire et l'ETA). Le preneur à bail, qui emprunte donc la terre et l'exploite, s'engage à la rendre dans le même état après s'en être servi. Les règles du contrat sont définies par [l'article 1875 du Code Civil](#). Cependant, c'est un contrat qui a une vocation de courte durée, et qui est peu sécurisant pour le locataire. Il s'agit d'un contrat (notamment sur les LTP) mais le nom de l'EAE peut être mentionné et il peut être co-signataire de l'ETA. Le commodat est gratuit.
- ***Baux ruraux*** : Cette catégorie de baux concerne l'organisation de l'exercice d'une activité **agricole** en milieu rural. Un bail à ferme est conclu entre un propriétaire (*bailleur*) de terres ou bâtiments à usage agricole et un exploitant, dans notre cas les ETA (ou aussi appelé *preneur*) qui en devient locataire. C'est un bail rural particulier car il est soumis à un ensemble de règles obligatoires que l'on appelle le **statut du fermage** (ou **statut du bail à ferme**). Ces règles ont pour but de stabiliser la situation du preneur en créant un cadre protecteur pour son activité et en garantissant notamment une certaine durée d'exploitation, un encadrement du loyer ou encore un droit au renouvellement du bail. Un bail peut être glissant, c'est-à-dire qu'il reviendra à l'EAE qui s'installe à l'issue de son test. Dans ce cas le contrat est tripartite (entre le propriétaire, l'ETA et l'EAE). Si le bail est de 9 ans, les ETA établissent une clause de résiliation si le test s'arrête, qui permet de mettre fin au bail de manière immédiate (sans préavis). Dans le cas des ETA, il est souvent à prix libre, bien que le montant (notamment maximum), est fixé par le préfet. Un agriculteur qui souhaiterait mettre en place du test sur sa ferme doit faire une demande à ses propriétaires s'il est en fermage.

En plus de la terre, les EAE auront besoin d'accéder à des bâtiments pour leur production. ***La mise à disposition des bâtiments pour un porteur de projet peut prendre différentes formes juridiques.*** Elle s'effectue le plus souvent par le biais de baux ruraux ou de baux classiques, souvent conclus pour une durée d'un an renouvelable, mais peut également relever d'un bail commercial (dit 3-6-9 ans) selon la nature de l'activité. Dans tous les cas, les bâtiments doivent être conformes aux normes en vigueur, ce qui constitue une condition essentielle pour garantir la sécurité. Par ailleurs, il est nécessaire d'anticiper et de clarifier la prise en charge des coûts liés aux fluides (eau, électricité, chauffage), afin d'éviter toute ambiguïté entre le propriétaire et l'EAE.

Mise à disposition du matériel et des équipements :

- ***Location à l'heure, à la journée, à l'hectare*** : La fixation des prix se fait en se référant à des montants de CUMA ou d'entraide, ou peut-être estimé par le propriétaire puis revu avec l'ETA et l'EAE. C'est aussi l'occasion pour l'EAE de se rendre compte du prix du matériel avec lequel il travaille, et de parler de montants de reprise.
- ***Forfaitaire*** : une somme fixe par mois ou par an est calculée pour l'utilisation d'équipement(s).
- ***Recours à une CUMA*** : l'EAE peut payer une prestation à un salarié de la CUMA ou il peut louer du matériel à un agriculteur non adhérent. Dans le cas d'un test sur ferme accueillante pour une association de l'EAE10, l'éleveur en place a pris part dans la CUMA et a refacturé le coût à l'EAE. Les ETA peuvent prendre des parts dans des CUMA et le coût d'utilisation du matériel est alors à charge de l'EAE bénéficiaire.
- ***La contrepartie peut également se faire en banque de temps*** ; la personne peut ainsi utiliser le matériel et en contrepartie proposer de la prestation sur certaines tâches.
- ***Les prêts à usages peuvent être exclusifs ou partagés.***

Résumé : Face au défi du renouvellement des générations agricoles, les espaces-test, dispositifs apparus dès les années 2000 pour permettre à des porteurs de projet de tester leur activité dans un cadre sécurisé, se sont progressivement imposés. S'ils concernent jusqu'ici majoritairement les filières végétales, leur déploiement en élevage reste plus complexe. Cette étude met en évidence l'existence de nombreuses situations de test en élevage et montre qu'elles offrent des bénéfices clairs. En effet, elles sécurisent le parcours des porteurs de projet, peuvent faciliter la transmission pour les cédants et contribuent au dynamisme territorial. Les collectivités y trouvent également un outil pertinent pour atteindre leurs objectifs agricoles et alimentaires. Toutefois, l'accompagnement de ces démarches en élevage requiert une vigilance spécifique, concernant la sélection des candidats, la gestion du cheptel et l'accès à des sources de financements pour les projets. Globalement, les espaces-test présentent des opportunités grâce au réseau qu'ils mobilisent. Ainsi, les espaces-test apparaissent comme des leviers prometteurs pour les créations et les transmissions de fermes en élevage, à condition d'un soutien accru et d'une reconnaissance de la part des acteurs du secteur de l'installation et du monde agricole.

Abstract : Faced with the challenge of generational renewal in agriculture, “test spaces” which are schemes that emerged in the early 2000s to allow project holders to experiment with their activity in a secure framework, have gradually gained ground. While they have so far focused mainly on crop-based projects, their implementation in livestock farming remains more complex. This study highlights the existence of numerous livestock test situations and demonstrates their clear benefits. They secure the pathway of project holders, facilitate farm transfer for retiring farmers, and contribute to territorial vitality. Local authorities also see them as a relevant tool to achieve their agricultural and food objectives. However, supporting such initiatives in livestock farming requires particular attention, from the selection of candidates to land access and herd management. Test spaces can also provide access to funding opportunities and valuable networks. They therefore appear as promising levers for farm creation and transmission in livestock, provided they receive stronger support and greater recognition from stakeholders in farm installation and the wider agricultural sector.

Mots clés : espace-test agricole, renouvellement des générations, installation progressive, élevage, installation-transmission, test en collectif, projets territoriaux, accompagnement, gouvernance territoriale, agriculture paysanne, expérimentation

Key words : Farm incubator, Generational renewal, Progressive entry, Livestock, Farm succession, Collective test, Territorial projects, Advisory support, Governance, Peasant farming, experimentation